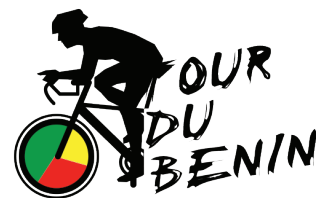


# 21<sup>ème</sup> TOUR du BENIN



du **27** avril au **02** mai 2026

GRAND PRIX INTERNATIONAL DES AMAZONES

**02**  
mai

PRIX D'INCLUSION

**03**  
mai

GRAND PRIX DE LA VILLE DE COTONOU

**03**  
mai



# LIVRE DE ROUTE

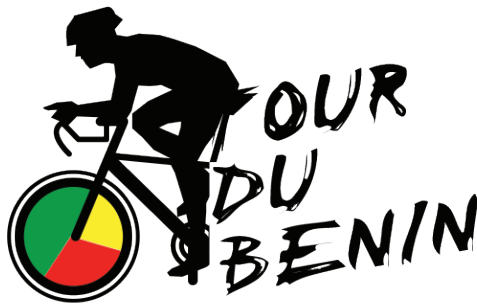
[www.fbc.bj](http://www.fbc.bj)



MINISTÈRE DES SPORTS  
RÉPUBLIQUE DU BENIN



FÉDÉRATION BÉNINOISE DE CYCLISME

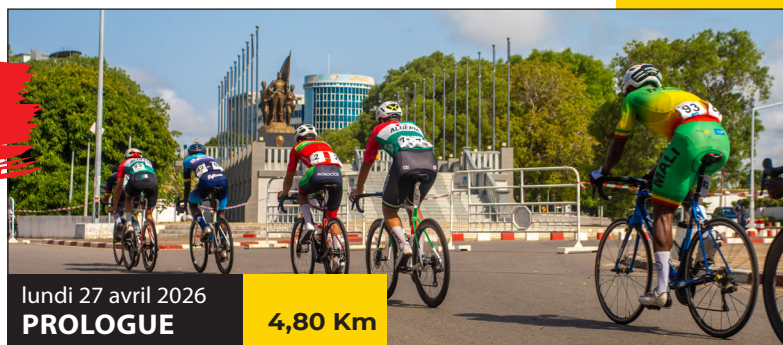


## PALMARES DU TOUR DU BENIN

- 1990 : Ernest ZONGO (Burkina Faso)
- 1991 : Ives BEAU (France)
- 1992 : Sakariaou INOUSSA (Bénin)
- 1993 : Etienne COULIBALY (RCI)
- 1995 : Fernand GANDAHO (Bénin)
- 1996 : Cyriaque AVAHOUÏ (Bénin)
- 1997 : Sakariaou INOUSSA (Bénin)
- 1998 : Fernand GANDAHO (Bénin)
- 2004: Sakariaou INOUSSA (Bénin)
- 2014 : Jérémy LETUE (France)
- 2015 : Mathias SORGHO (Burkina Faso)
- 2016 : Mathias SORGHO (Burkina Faso)
- 2017 : Aziz NIKIEMA (Burkina Faso)
- 2018 : Salifou Y. ARBANGA (Burkina Faso)
- 2021 : Paul DAUMONT (Burkina Faso)
- 2022 : Peschges MARCEL (Allemagne)
- 2023 : Acharaf ED-DOGHMY (Maroc)
- 2024 : Acharaf ED-DOGHMY (Maroc)
- 2025 : Renardt Janse Van Rensburg (Afrique du Sud)
- 2026 : ?

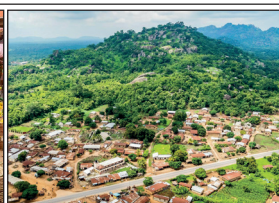
# SOMMAIRE

- SOMMAIRE ..... 3
- PARCOURS ET ETAPES ..... 4
- EQUIPES ..... 5
- REGLES DE BONNE CONDUITE ..... 6
- SIGNALISATION ..... 8
- ORGANISATION ..... 9
- LES PRIX ..... 10
- PARTENAIRES ..... 12
- REGLEMENT PARTICULIER ..... 13
- PLANNING ..... 15
- QUELQUES MOTS ..... 16
- PROLOGUE ..... 17
- ÉTAPE 1 ..... 19
- ÉTAPE 2 ..... 23
- ÉTAPE 3 ..... 27
- ÉTAPE 4 ..... 31
- ÉTAPE 5 ..... 35
- LES MAILLOTS ..... 39
- VILLAGES DU TOUR ..... 40
- GRAND PRIX DE LA VILLE DE COTONOU ..... 41
- DIFFUSION TV ..... 48
- GRAND PRIX INTERNATIONAL DES AMAZONES ..... 49
- GRAND PRIX D'INCLUSION..... 55



lundi 27 avril 2026  
**PROLOGUE**

**4,80 Km**



mardi 28 avril 2026  
**ZAGNANADO  
SAVE**

**126,04 Km**

**ÉTAPE 1**



mercredi 29 avril 2026  
**N'DALI - BETEROU  
TCHAUROU**

**155,72 Km**

**ÉTAPE 2**



jeudi 30 avril 2026  
**DJOUGOU  
BANTE**

**169,76 Km**

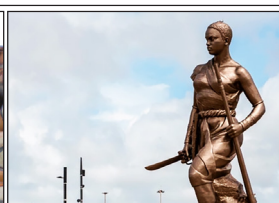
**ÉTAPE 3**



vendredi 1er mai 2026  
**DASSO  
PORTO-NOVO  
(Via ADJARRA)**

**127,80 Km**

**ÉTAPE 4**



samedi 02 mai 2026  
**ZOGBODOMEY  
COTONOU**

**128,65 Km**

**ÉTAPE 5**



**GRAND PRIX  
INTERNATIONAL DES  
AMAZONES**

samedi 02 mai 2026 **68 Km**

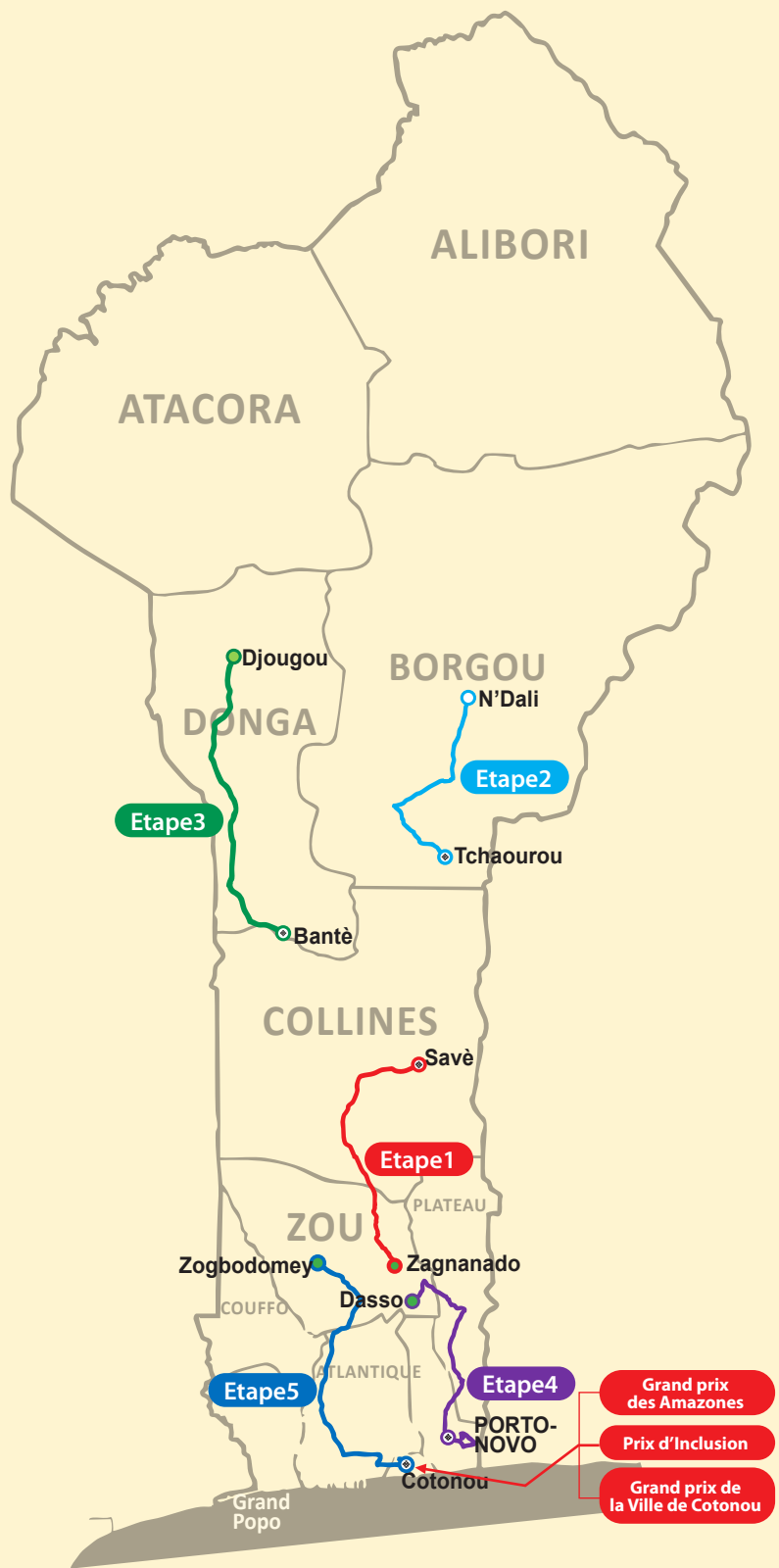
**GRAND PRIX  
DE LA VILLE DE COTONOU**

dimanche 03 mai 2026 **108,80 Km**

**ETAPES**

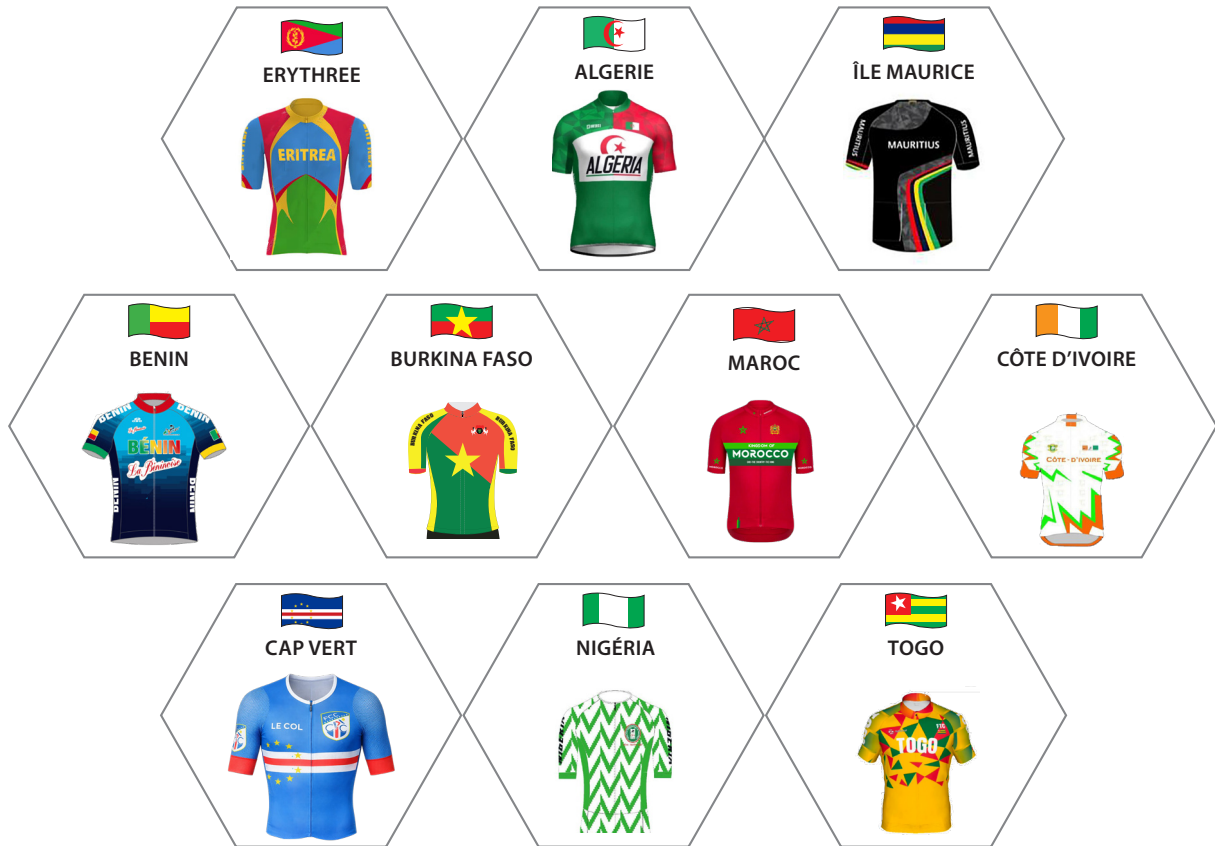
# PARCOURS ET ETAPES

	lundi 27 avril 2026 <b>PROLOGUE A COTONOU</b>	<b>4,80</b> Km
ETAPES	01 mardi 28 avril 2026 <b>ZAGNANADO -SAVE</b>	<b>126,04</b> Km
	02 mercredi 29 avril 2026 <b>N'DALI - BETEROU-TCHAOUROU</b>	<b>155,72</b> Km
	03 jeudi 30 avril 2026 <b>DJOUGOU-BANTE</b>	<b>169,76</b> Km
	04 vendredi 1er mai 2026 <b>DASSO- PORTO-NOVO</b> (Via ADJARRA)	<b>127,80</b> Km
	05 samedi 02 mai 2026 <b>ZOGBODOMEY - COTONOU</b>	<b>128,65</b> Km
	samedi 02 mai 2026 <b>GRAND PRIX DES AMAZONES</b>	<b>68 Km</b> 5 TOURS
	dimanche 03 mai 2026 <b>PRIX D'INCLUSION</b>	<b>3,53</b> km
	dimanche 03 mai 2026 <b>GRAND PRIX DE LA VILLE DE COTONOU</b>	<b>108,80</b> Km 8 TOURS



## ► EQUIPES






### LES EQUIPES NATIONALES



### LES CLUBS



### GRAND PRIX INTERNATIONAL DES AMAZONES

- |   |  |
|---|--|
|  Bénin   |  Team Baobab World Cola |
|  Nigéria |  Togo                   |
|  Burkina |  |

## ► REGLES DE BONNE CONDUITE



<b>Bleu</b>	: Organisation, sécurité
<b>Jaune</b>	: La course, le jury, les Equipes
<b>Orange</b>	: Partenaires
<b>Vert</b>	: Média
<b>Gris</b>	: Chauffeur

Tous les véhicules en course doivent être en possession d'un récepteur Radio Tour (branché en permanence) et du laissez-passer (vinyle) officiel de l'épreuve

Les vinyles doivent être collés sur le pare-brise des véhicules suiveurs, chaque couleur correspondant à différentes familles

Seuls les vinyles de couleurs respectivement jaune et vert seront autorisés à circuler à l'échelon course.

Les chauffeurs et pilotes sont responsables de leurs véhicules et doivent se conformer immédiatement aux consignes des directions de l'épreuve et de course.

Il est interdit de doubler le peloton ou les échappées sans l'autorisation des directions de l'épreuve et de course.

Il est interdit de se pencher par les fenêtres, de s'asseoir sur les portières, de se porter sur le toit des véhicules.

A l'avant de la course, les véhicules circulent entre le véhicule « ouverture de course » et la voiture

du Directeur de course.

Si un véhicule souhaite se porter à l'arrière de la course et se faire doubler par le peloton, il doit le faire en toute sécurité et en ayant pris la précaution de bien se garer sur le bas-côté de la chaussée.

En cas d'échappée, les véhicules « avant » ne peuvent s'intercaler derrière les coureurs échappés que lorsque l'écart est supérieur à 2 minutes et après autorisation des directions de l'épreuve et de course.

Les véhicules doivent respecter les dérivations mises en place à l'arrivée et dans les étapes avec circuit final.

### Véhicules et Motos Médias :

A l'arrière du peloton, ils doivent circuler sur la file de gauche, à hauteur des véhicules des directeurs sportifs. En cas de chute ou d'intervention des directions sportives, ils doivent laisser la priorité.

A l'avant, ils doivent circuler entre le véhicule du directeur de la course et se porter derrière l'échappée que lorsque l'écart est supérieur à 2 minutes..

### Motos photographes - Prises de vues

Elles doivent circuler sans jamais gêner l'évolution de la course ni favoriser la prise de sillage.

Il ne peut y avoir qu'une seule moto en un même point de la course.

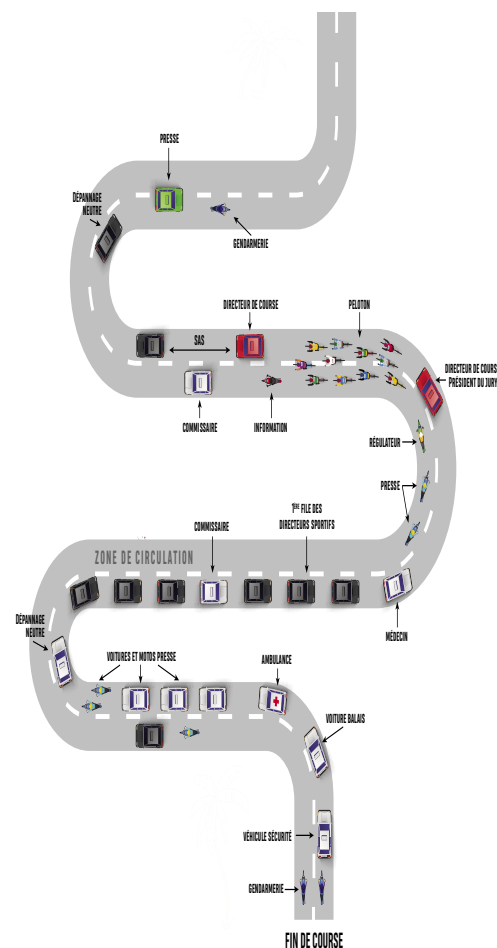
Dans la majorité des cas, les prises de vues s'effectuent de face à l'avant de la course, de derrière à l'arrière de la course.

Aucune moto ne peut rester entre la tête du peloton et la voiture direction placée à l'avant de la course.

Il n'est pas permis aux photographes de se trouver entre le ou les échappés et la tête du peloton si l'écart est inférieur à 30 secondes.

A l'arrière de la course, les motos circulent en file indienne, à gauche, à partir de la voiture direction course, en facilitant la circulation des véhicules appelés au peloton.

Pour doubler le peloton, les motos ou les voitures, demandent l'autorisation de passage aux véhicules de direction de course.



## ► REGLES DE BONNE CONDUITE



### DÉSINFECTION

- chaque jour, je désinfecte et nettoie l'intérieur de mon véhicule avec des produits virucides



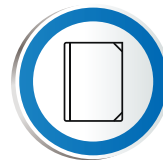
### CONTRÔLE DU VÉHICULE

- je contrôle visuellement avant chaque départ mon véhicule et je vérifie chaque semaine la pression des pneumatiques



### EN FORME ET ALERTE

- pendant 3 semaines, je gère mon hygiène de vie (sommeil, nutrition...)



### LIVRE DE ROUTE

- je consulte le livre de route
- je prépare l'étape et relève les spécificités



### CEINTURE DE SÉCURITÉ

- elle est obligatoire à l'avant comme à l'arrière du véhicule



### RESPECT

- respect des consignes de l'organisation (accès, évacuation)
- respect des autres suiveurs
- respect des sites que je traverse et qui m'accueillent



### VITESSE RÉGLÉE ET DISTANCES DE SÉCURITÉ RESPECTÉES

- à 30 ou 50 km/h en ville selon la signalisation
- à 30 km/h en cas de forte concentration de public
- à 80 km/h maximum hors agglomération



### FEUX ALLUMÉS

- feux de croisement en permanence (même si votre véhicule est équipé de feux de jour)



### ROUTE PRIVATISÉE OU ROUTE OUVERTE

- je respecte le code de la route et je reste attentif à la signalétique



### PSYCHOTROPES

- seuil d'alcoolémie 0,0g/litre de sang
- dépistages d'alcoolémie et de consommation de cannabis effectués pendant l'épreuve



### TÉLÉPHONES PORTABLES

- ils sont interdits pour le conducteur



### DEMI-TOUR PROHIBÉ

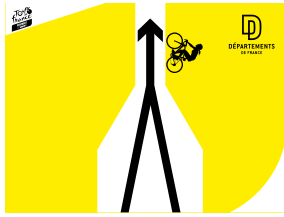
- rouler en sens inverse est strictement interdit sur l'itinéraire course même sur une courte distance

### Les sanctions

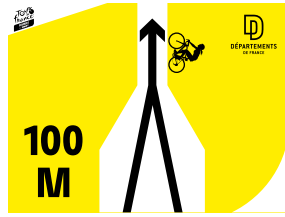
**Toutes les dérives comportementales (vitesse, téléphone portable, non-respect des règles...) feront l'objet de sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire voire une sanction plus sévère en cas d'infraction grave ou de récidive.**

- Le refus de se soumettre aux contrôles** entraînera pour le véhicule concerné une obligation immédiate de sortir du dispositif et pour le conducteur une convocation à la Commission de discipline.
- Les tolérances accordées dans la bulle privative** n'allègent en rien la responsabilité pénale de chaque conducteur en cas d'accident.

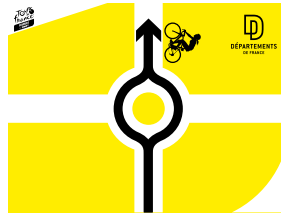
## ► SIGNALISATION



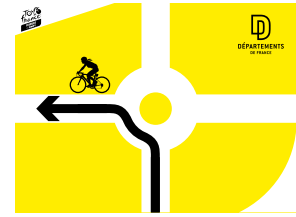
**RÉTRÉCISSEMENT**  
passage sur une file



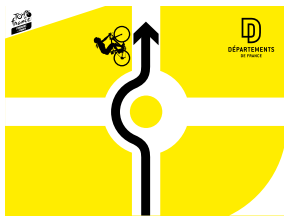
**RÉTRÉCISSEMENT**  
à 100 mètres,  
passage sur une file



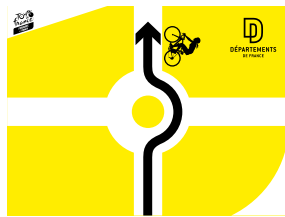
**ROND-POINT**  
contournement des 2 côtés



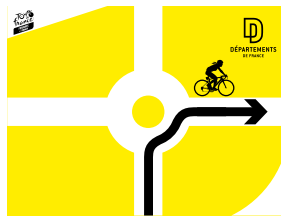
**ROND-POINT**  
virage à gauche



**ROND-POINT**  
contournement par la gauche



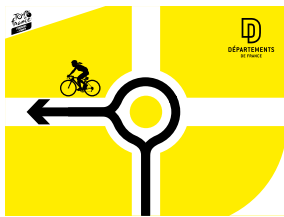
**ROND-POINT**  
contournement par la droite



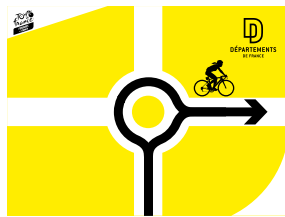
**ROND-POINT**  
virage à droite



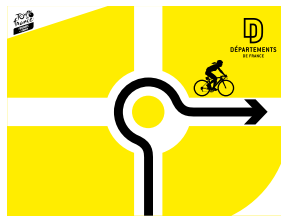
**ROND-POINT**  
contournement par la droite,  
virage à gauche



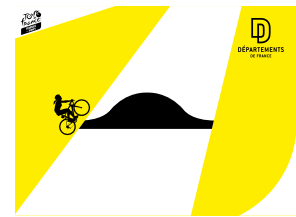
**ROND-POINT**  
contournement des 2 côtés,  
virage à gauche



**ROND-POINT**  
contournement des 2 côtés,  
virage à droite



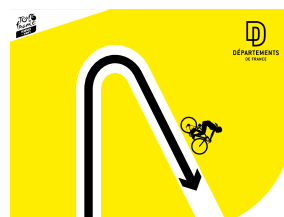
**ROND-POINT**  
contournement par la  
gauche, virage à droite



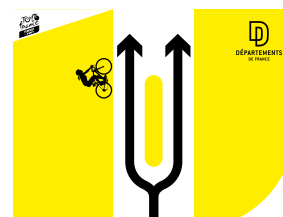
**RALENTISSEUR PRONONCÉ**



**RALENTISSEURS PRONONCÉS  
SUCCESSIFS**



**VIRAGE SERRÉ**  
à droite ou à gauche



**TERRE-PLEIN CENTRAL**



**PASSAGE À NIVEAU**  
à 100 mètres



**PASSAGE À NIVEAU  
FERMÉ : STOP**

## ► ORGANISATION

### COMMISSIONS SPORTIVES

#### PRÉSIDENT DU JURY

Philippe LAMBERT - CIE (UCI)  
Tél : 01 68 96 79 20

#### COMMISSAIRE 2

Papoen OSHO  
Tél : 01 95 95 67 86

#### COMMISSAIRE 3

Salami AVOCETIEN  
Tél : 01 95 32 02 57

#### COMMISSION ANTI DOPAGE

Oréol ALLOGNIKOU (ORAD Bénin)  
Tél : 01 64 78 35 35

#### COLLÈGE DES COMMISSAIRES

##### Juges à l'arrivée

Clément AKPODJI / Tél : 01 65 36 42 57  
Ange DAGBA / Tél : 01 63 82 01 90  
Félix ZINSOU / Tél : 01 55 63 06 08  
Mathieu HOUNSOU / Tél : 01 94 84 68 65

##### Chronomètres

Hotègni HOUNSOU / Tél : 01 95 56 23 40  
Patricia ZOHOU / Tél : 01 95 52 70 26  
Uriel AGOSSA / Tél : 01 99 30 28 78

##### Commissaires Moto

Boris HOUNSOUNOU (Moto1) / Tél : 01 95 24 85 23  
Frobenius KOUWANOU (Moto2) / Tél : 01 99 89 97 28

##### Ardoisier

Fabrice TOTIN / Tél : 01 94 34 57 40

##### Commissaire Car Balai

Ganiou FASSASSI / Tél : 01 98 44 06 08

#### Commission Finance et Logistique

Lambert SAIZONOU / Tél : 01 95 08 07 04  
Yvon DAGBA / Tél : 01 64 30 24 13

#### Commission Hébergement et Restauration

Richmonde ATALÉ / Tél : 01 64 53 28 02  
Patricia ZOHOU / Tél : 01 95 52 70 26  
Bernard DIOGO / Tél : 01 95 24 38 00  
Hubert DAH / Tél : 01 64 72 04 71  
Dominique HAZOUMÉ (*Distribution Eau Aqua belle*)  
Tél : 01 95 18 14 87

#### Commission Fléchage

Bruno WOTTO / Tél : 01 95 99 86 45  
Robert AGOSSOU / Tél : 01 95 74 83 04

#### Commission Photo-Finish

Brice HOUNTON / Tél : 01 60 31 99 84  
Auspice AHOUANDJINOU / Tél : 01 69 91 06 91  
Jean DANTON-HOSSOU / Tél : 01 68 81 00 80

#### Commission Presse et Communication

Apollinaire GOLOU / Tél : 01 94 45 99 23  
Jean Paul HEMANKPAN / Tél : 01 99 19 98 90  
Corneille GOHONOU / Tél : 01 94 88 51 63  
Albert AGOUDEDJI / Tél : 01 95 49 49 30  
Ablam GNANMESSO / Tél : 01 64 17 49 10  
Charles TOSSOU / Tél : 01 95 95 14 86  
Yannick FOLLY / Tél : 01 45 28 31 92

#### Responsable Secrétariat :

Anicet ASSOUTO (*Distribution Radio*)  
Tél : 01 95 74 82 82  
Mondoukpè AGONDE / Tél : 01 95 56 46 88  
Corneille HAZOUME / Tél : 01 95 28 12 06

#### Commission Sécurité Course

Léopold AMAJIKPE / Tél : 01 95 95 81 56

#### Commission Protocole

Hubert DAH / Tél : 01 64 72 04 71  
Richmonde ATALE / Tél : 01 64 53 28 02

#### Commission Santé

Dr. Don de Dieu TOKOU / Tél : 01 45 53 68 89  
Charles YEDEDJI / Tél : 01 68 57 14 06

#### Commission Animation

Soul DJIBRIL / Tél : 01 95 79 79 69  
Albert OGOUEDJI / Tél : 01 95 49 49 30

#### Commission écologie

William DAN / Tél : 01 95 95 93 15

#### Responsable Sécurité Police Républicaine

Commissaire principal de Police  
Jean Marie Koffi SÉGLÉ / Tél : 01 97 37 32 09

#### Assistant Sécurité Police Républicaine

Brigadier Major de Police  
Bessanh Didier YEHOUENOU / Tél : 01 96 41 06 42

### COMITÉ NATIONAL D'ORGANISATION

#### PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Le Ministre des Sports  
**Benoît K. DATO**

#### DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TOUR

**Romuald HAZOUME , Tél : 01 95 05 58 58**

#### DIRECTEUR DE COURSE/UCI :

**Philippe LAMBERT , Tél : 01 68 96 79 20**

#### COORDINATRICE DU TOUR :

**Virginie PALMIER , Tél : 01 94 07 64 07**

#### CHARGE DES EQUIPES :

**Félix ZINSOU , Tél : 01 55 63 06 08**

### PERMANENCE D'ACCUEIL

#### Accueil

Dorothee MENSAH : **Tél : 01 95 85 49 61**

Félix ZINSOU : **Tél : 01 55 63 06 08**

Richmonde ATALÉ : **Tél : 01 64 53 28 02**

## ► LES PRIX

### 01 CLASSEMENT DU PROLOGUE

Rang	Montant en €	Montant en FCFA	Rang	Montant en €	Montant en FCFA
1 <sup>er</sup>	241	158 000	11 <sup>ème</sup>	6	4 000
2 <sup>ème</sup>	120	79 000	12 <sup>ème</sup>	6	4 000
3 <sup>ème</sup>	60	40 000	13 <sup>ème</sup>	6	4 000
4 <sup>ème</sup>	30	20 000	14 <sup>ème</sup>	6	4 000
5 <sup>ème</sup>	24	16 000	15 <sup>ème</sup>	6	4 000
6 <sup>ème</sup>	18	12 000	16 <sup>ème</sup>	6	4 000
7 <sup>ème</sup>	18	12 000	17 <sup>ème</sup>	6	4 000
8 <sup>ème</sup>	12	8 000	18 <sup>ème</sup>	6	4 000
9 <sup>ème</sup>	12	8 000	19 <sup>ème</sup>	6	4 000
10 <sup>ème</sup>	12	8 000	20 <sup>ème</sup>	6	4 000
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>607 €</b>	<b>401 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>401 000 x 01 = 401 000</b>			

### 02 CLASSEMENT PAR ETAPES

Rang	Montant en €	Montant en FCFA	Rang	Montant en €	Montant en FCFA
1 <sup>er</sup>	241	158 000	11 <sup>ème</sup>	6	4 000
2 <sup>ème</sup>	120	79 000	12 <sup>ème</sup>	6	4 000
3 <sup>ème</sup>	60	40 000	13 <sup>ème</sup>	6	4 000
4 <sup>ème</sup>	30	20 000	14 <sup>ème</sup>	6	4 000
5 <sup>ème</sup>	24	16 000	15 <sup>ème</sup>	6	4 000
6 <sup>ème</sup>	18	12 000	16 <sup>ème</sup>	6	4 000
7 <sup>ème</sup>	18	12 000	17 <sup>ème</sup>	6	4 000
8 <sup>ème</sup>	12	8 000	18 <sup>ème</sup>	6	4 000
9 <sup>ème</sup>	12	8 000	19 <sup>ème</sup>	6	4 000
10 <sup>ème</sup>	12	8 000	20 <sup>ème</sup>	6	4 000
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>607 €</b>	<b>401 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>401 000 x 05 = 2 005 000</b>			

### 03 CLASSEMENT GENERAL FINAL INDIVIDUEL AUX TEMPS

Rang	Montant en €	Montant en FCFA	Rang	Montant en €	Montant en FCFA
1 <sup>er</sup>	723	474 000	11 <sup>ème</sup>	18	12 000
2 <sup>ème</sup>	360	236 000	12 <sup>ème</sup>	18	12 000
3 <sup>ème</sup>	180	118 000	13 <sup>ème</sup>	18	12 000
4 <sup>ème</sup>	72	59 000	14 <sup>ème</sup>	18	12 000
5 <sup>ème</sup>	24	47 000	15 <sup>ème</sup>	18	12 000
6 <sup>ème</sup>	54	35 000	16 <sup>ème</sup>	18	12 000
7 <sup>ème</sup>	54	35 000	17 <sup>ème</sup>	18	12 000
8 <sup>ème</sup>	36	24 000	18 <sup>ème</sup>	18	12 000
9 <sup>ème</sup>	36	24 000	19 <sup>ème</sup>	18	12 000
10 <sup>ème</sup>	36	24 000	20 <sup>ème</sup>	18	12 000
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>1821 €</b>	<b>1 196 000</b>
<b>Rente quotidienne au porteur du Maillot jaune ( MAILLOT CASTEL )</b>					
De la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> étape					
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>100 000 x 05 = 500 000</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 696 000</b>			

### 04 CLASSEMENT PAR POINTS

Sprints intermédiaires		10 000
A chaque sprint au 1 <sup>er</sup>		
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>10 000 x 11 = 110 000</b>
<b>Rente quotidienne du Maillot vert. Classement général individuel par point (Maillot Super U)</b>		
De la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> étape		
1 <sup>er</sup>		8 000
2 <sup>ème</sup>		5 000
3 <sup>ème</sup>		3 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>16 000 x 05 = 80 000</b>
<b>Classement final</b>		
1 <sup>er</sup>		200 000
2 <sup>ème</sup>		150 000
3 <sup>ème</sup>		100 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>450 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>640 000</b>

### 05 CLASSEMENT DES JEUNES

A chaque étape au 1 <sup>er</sup>		10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
<b>Rente quotidienne du Maillot Blanc. Classement général individuel du Meilleur Jeune (MAILLOT NSIA)</b>		
De la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> étape		
1 <sup>er</sup>		8 000
2 <sup>ème</sup>		5 000
3 <sup>ème</sup>		3 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>16 000 x 05 = 80 000</b>
<b>Classement général final</b>		
1 <sup>er</sup>		100 000
2 <sup>ème</sup>		60 000
3 <sup>ème</sup>		40 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>200 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>330 000</b>

### 06 CLASSEMENT PAR EQUIPES

A chaque étape au 1 <sup>er</sup>		10 000
De la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> étape		
1 <sup>er</sup>		8 000
2 <sup>ème</sup>		5 000
3 <sup>ème</sup>		3 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>16 000 x 05 = 80 000</b>
<b>Classement général final</b>		
1 <sup>er</sup>		300 000
2 <sup>ème</sup>		200 000
3 <sup>ème</sup>		100 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>600 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>680 000</b>

07

### CLASSEMENT DU 1ER DES AFRICAINS AUX ETAPES

A chaque étape au 1er des africains		10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
<b>Rente quotidienne du Maillot Bleu (MAILLOT MOOV Africa)</b>		
De la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> étape		
1 <sup>er</sup>		8 000
2 <sup>ème</sup>		5 000
3 <sup>ème</sup>		3 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>16 000 x 05 = 80 000</b>
<b>Classement général final</b>		
1 <sup>er</sup>		200 000
2 <sup>ème</sup>		150 000
3 <sup>ème</sup>		100 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>450 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>580 000</b>

08

### CLASSEMENT DU PLUS COMBATIF DES BÉNOIS

A chaque étape au Béninois le plus combatif		10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
<b>Rente quotidienne du Maillot des plus combattifs des Béninois (MAILLOT CANAL+)</b>		
De la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> étape		
1 <sup>er</sup>		8 000
2 <sup>ème</sup>		5 000
3 <sup>ème</sup>		3 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>16 000 x 05 = 80 000</b>
<b>Classement général final</b>		
1 <sup>er</sup>		300 000
2 <sup>ème</sup>		150 000
3 <sup>ème</sup>		100 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>550 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>680 000</b>

09

### CLASSEMENT DU 1ER DES BÉNOIS

A chaque étape au 1er des Béninois		10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
<b>Rente quotidienne du Maillot. Classement général individuel du Meilleur Béninois (CFAO Mobility)</b>		
De la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> étape		
1 <sup>er</sup>		8 000
2 <sup>ème</sup>		5 000
3 <sup>ème</sup>		3 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>16 000 x 05 = 80 000</b>
<b>Classement général final</b>		
1 <sup>er</sup>		100 000
2 <sup>ème</sup>		60 000
3 <sup>ème</sup>		40 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>200 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>330 000</b>

10

### CLASSEMENT MEILLEURE EQUIPE ECOLO

A chaque étape à l'équipe la plus Ecolo		10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>10 000 x 06 = 60 000</b>
<b>Classement général final</b>		
1 <sup>er</sup>		60 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>60 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>120 000</b>

## PRIX DES ECHARPES

#### Echarpe de la plus longue échappée (Echarpe VALAU)

Prix de la plus longue échappée de l'étape de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup>	10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
Rente quotidienne au porteur de l'écharpe	15 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 000 x 05 = 75 000</b>
<b>Classement général final</b>	
Au 1 <sup>er</sup>	25 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 000</b>

#### Echarpe du meilleur équipier ( MOOV Money )

Prix du meilleur équipier de l'étape de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup>	10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
Rente quotidienne au porteur de l'écharpe	15 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 000 x 05 = 75 000</b>
<b>Classement général final</b>	
Au 1 <sup>er</sup>	25 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 000</b>

#### Echarpe du Fair play (AQUABELLE)

Prix du Fair play de l'étape de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup>	10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
Rente quotidienne au porteur de l'écharpe	15 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 000 x 05 = 75 000</b>
<b>Classement général final</b>	
Au 1 <sup>er</sup>	25 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 000</b>

#### Echarpe de l'élégance MIKEM TECHNOLOGIE

Prix du coureur le plus élégant de l'étape de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup>	10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
Rente quotidienne au porteur de l'écharpe	15 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 000 x 05 = 75 000</b>
<b>Classement général final</b>	
Au 1 <sup>er</sup>	25 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 000</b>

#### Echarpe du plus jeune des béninois (Echarpe JNP)

Prix du plus jeune des béninois de l'étape de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup>	10 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 000 x 05 = 50 000</b>
Rente quotidienne au porteur de l'écharpe	15 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 000 x 05 = 75 000</b>
<b>Classement général final</b>	
Au 1 <sup>er</sup>	25 000
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>150 000</b>

**TOTAL GENERAL : PROLOGUE; ETAPES; ECHARPES**

**8 221 000 FCFA**

# Le TOUR du BENIN

# REMERCIÉ SES PARTENAIRES



MINISTÈRE DES SPORTS  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Commerçants  
autrement



**YALAU**



SOCIÉTÉ DE RADIO  
ET DE TÉLÉVISION  
DU BÉNIN

## ► REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Épreuve «TOUR DU BENIN» est organisée par la Fédération Béninoise de Cyclisme située à Porto-Novo, Qtier Avakpa Tokpa, Rue 26, Maison LOKO, Carré 328, 08 BP735 Cotonou Bénin, IFU 6201810201481, Tél : (+229)01 62 87 72 27 /01 95 05 58 58 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale(UCI). Il se dispute du 27 au 02 mai 2026 et comporte un Prologue et 5 étapes en ligne.

### ARTICLE 2 : TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories U23 et Elite.

Elle est inscrite au calendrier UCI Africa Tour en Classe ME 2.2,

Conformément à l'article 2.10.008 du règlement UCI, elle attribue les points suivants au classement final : 1<sup>er</sup>: 40 points, 2<sup>ème</sup>:30 points, 3<sup>ème</sup>: 25 points, 4<sup>ème</sup>:20 points, 5<sup>ème</sup>:15points, 6<sup>ème</sup>:10 points, 7<sup>ème</sup>: 5 points, du 8<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup>: 3 points.

Elle attribue les points suivants aux trois premiers de chaque étape 1<sup>er</sup> : 7 points, 2<sup>ème</sup> : 3 points, 3<sup>ème</sup> 1 point

Elle attribue 1 point au porteur du maillot de leader par étape.

### ARTICLE 3 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI aux équipes suivantes: UCI Pro Team, Equipes Continentales

UCI, Equipes professionnelles Cyclo-cross UCI, Equipes nationales; Equipes régionales, Equipes mixtes d'équipe africaines. Chaque équipe sera composée de 6 coureurs.

Une équipe se présentant avec moins de 4 coureurs lors du Prologue se verra refuser le départ du Tour.

### ARTICLE 4 : PERMANENCE-REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La confirmation des participants et le retrait des dossards, des plaques de cadre et autre se feront par les responsables d'équipes licenciés, dans les locaux de l'ATLANTIQUE BEACH HOTEL à Cotonou le dimanche 26 avril 2026 à 9 heures, contre présentation du bulletin d'autorisation de participation dûment signé par la Fédération Nationale de l'équipe participante, des licences des coureurs et des cadres techniques.

La réunion des Directeurs Sportifs a lieu le dimanche 26 avril 2026 à 11 heures précises dans les locaux de l'ATLANTIQUE BEACH HOTEL à Cotonou, en présence des représentants de l'organisation, du collège des commissaires, des responsables des services d'assistance.

### ARTICLE 5 : Radio -Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence 430.2250 Méga Hertz. Chaque Directeur Sportif recevra un poste récepteur au départ de l'épreuve. De même, tous les véhicules en course doivent être en possession d'un récepteur Radio Tour allumée en permanence.

### ARTICLE 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance neutre est assuré par l'organisation au moyen de deux véhicules. Afin de dépanner les coureurs ayant besoin, chaque équipe a la possibilité de mettre à bord de l'un de ces véhicules du matériel au départ de chaque étape.

### ARTICLE 7 : MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement à la voiture technique sera autorisé à partir du Km 30 jusqu' à 20 km de l'arrivée sauf décision exceptionnelle du collège des commissaires. Chaque coureur se laissera descendre derrière le véhicule de Direction de Course / Commissaire où il pourrait se ravitailler

auprès de son véhicule technique. Toutefois, les équipes peuvent à des endroits précis non dangereux pour le peloton, positionner des ravitailleurs.

Le ravitaillement est interdit sur le Prologue.

### ARTICLE 8 : EAU OFFICIELLE DU TOUR

AQUABELLE est la marque de l'eau officielle du Tour. Par conséquent, il est formellement interdit d'en apporter autre sous peine de mise hors course.

### ARTICLE 9 : INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Selon l'article du règlement UCI 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquel(s) se trouva(en)t au moment de l'incident. Son (leur) classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du (des) coureur(s) en compagnie du(des) quel(s) il se trouvait au moment de la chute.

Si à la suite d'une chute dûment constatée lors du prologue un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du dernier coureur.

Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des commissaires souverain.

### ARTICLE 10 : DELAIS D'ÉLIMINATION

Dans chaque étape, il est accordé un délai d'arrivée augmenté de 25 % par rapport au temps du vainqueur.

Toutefois, si les circonstances de la course prennent un caractère exceptionnel, le jury des commissaires pourrait être amené à revoir ce pourcentage d'élimination en concertation avec l'organisateur.

### ARTICLE 11 : BONIFICATIONS

Des bonifications sont attribuées dans toutes les arrivées des 5 étapes en ligne ; Elles sont de 10, 6 et 4 secondes aux trois premiers coureurs classés.

A chaque sprint intermédiaire : 3, 2 et 1 secondes aux (03) premiers coureurs classés.

### ARTICLE 12 : PROLOGUE

Le Prologue est disputé à titre individuel contre-la-montre. Les départs sont donnés de 1' en 1' dans l'ordre défini par l'organisateur, en accord avec le Président du collège des commissaires.

Dès le départ du premier coureur, l'entraînement est interdit sur le parcours.

Tout coureur se présentant après son heure de départ est pénalisé de son retard. Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape. Le coureur qui est rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins 2 mètres. Le coureur dépassé doit rouler à 25 mètres au moins de l'autre. L'aide entre les coureurs est interdite. Tout dépannage se fait exclusivement à l'arrêt.

### ARTICLE 13 : CLASSEMENTS

La course fait objet des classements suivants :

#### a. Classement Général Individuel au Temps

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans toutes les étapes courues, compte tenu du

Prologue et des pénalités éventuelles en temps. En cas d'égalité de temps au classement général, les fractions de seconde enregistrées lors du Prologue sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

**Le leader de ce classement porte le maillot jaune parrainé par "CASTEL BEER".**

*Un trophée sera remis au podium du classement général final.*

#### b. Classement Général Individuel par Points

Le classement général individuel par points est établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chaque étape en ligne en tenant compte des pénalités en points.

Il est attribué : A l'arrivée, du 1er au 10ème coureurs classés : 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points.

**Le leader du classement général individuel par points porte le maillot SUPER U.**

*Un trophée sera remis au vainqueur final.*

#### c. Classement Général individuel des Points Chauds

Le classement général des Sprints Intermédiaires est établi par l'addition des points obtenus dans chaque Sprint Intermédiaire. Dans chaque sprint, il est attribué 3, 2 et 1 points aux 3 premiers coureurs classés. En cas d'égalité de points, il est fait application des critères suivants :

1- nombre de 1ère place dans les sprints.

2- classement général au temps.

Le leader de ce classement à l'issue de chaque étape recevra une récompense.

#### d. Classement général individuel du meilleur des Béninois

Le classement individuel du meilleur Béninois récompense le 1er coureur béninois de l'étape. A l'arrivée finale, le vainqueur final de ce classement est le coureur Béninois le mieux placé au classement général final.

**Le leader du classement du meilleur des Béninois porte le maillot CFAO MOBILITY.**

*Un trophée sera remis au podium final.*

#### e. Classement général individuel de la Combativité

Le classement général individuel de la combativité récompense le coureur Béninois le plus généreux dans l'effort de façon manifeste, le meilleur esprit sportif. **Ce classement établi dans les étapes en ligne, est décerné par un jury présidé par le directeur de l'épreuve.** Le Plus Combatif Béninois du jour est désigné à l'issue de chaque étape. Il porte dans l'étape suivante le maillot de ce classement. **Un Super Combatif Béninois du Tour est désigné par les membres du jury à la fin de l'épreuve.**

**Le leader du classement du Plus Combatif des Béninois à l'issue de chaque étape porte le maillot Canal+**

*Un trophée sera remis au podium final.*

#### f. Classement général individuel du Meilleur Jeune :

Le classement individuel du meilleur jeune récompense le 1er coureur âgé de moins de 25 ans au classement général. Le Premier d'entre eux au Classement Général Individuel aux temps est le Leader Journalier des Jeunes. A l'issue de la dernière étape, il est déclaré Vainqueur du Classement des Jeunes.

### Le leader du classement du meilleur jeune porte le maillot NSIA.

Un trophée sera remis au podium final.

#### g. Classement Général par équipes

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courses. En cas d'ex-æquo, il fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage,

- 1- Nombre des premières places dans le classement par équipes du jour
- 2- Nombre de deuxième places dans le classement par équipes du jour etc. S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée.

### L'équipe leader de ce classement recevra sa récompense à fin de la dernière étape.

#### h. Classement général individuel du 1er africain

Le classement individuel du meilleur africain récompense le 1er coureur africain au classement général. Le premier d'entre-eux au classement général individuel aux temps est le leader journalier des africains. A l'issue de la dernière étape, il est déclaré vainqueur du classement du 1er africain.

### Le leader du classement du meilleur africain porte le maillot Moov Africa.

Un trophée sera remis au podium final.

#### i. Autres classements (écharpes)

A l'issue de chaque étape en ligne, des écharpes seront remises aux coureurs suivants :

- Echarpe de la plus longue Echarpée de l'étape – **YALAU**
- Echarpe du Meilleur Fair Play de l'étape – **AQUABELLE**
- Echarpe du meilleur équipier de l'étape – **MOOV MONEY**
- Echarpe de l'élégance de l'étape - **MIKEM TECHNOLOGIE**
- Echarpe du meilleur jeune béninois de l'étape - **JNP**

#### ARTICLE 14 : PORT DE MAILLOT

Selon l'article 2.6.018 du règlement de l'UCI, le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité pour le port des maillots distinctifs est le suivant :

1. **Maillot Jaune- Cotel Beer** : Classement général individuel au temps
2. **Maillot Super U** : Classement général individuel par points
3. **Maillot Moov Africa** : Classement général individuel du meilleur africain
4. **Maillot Cfa Mobility** : Classement général individuel du meilleur jeune
5. **Maillot NSIA** : Classement général individuel du meilleur Béninois
6. **Maillot Canal+** : Classement général individuel du plus combatif Béninois

Si un coureur est déjà porteur d'un maillot, il sera porté par son suivant à ce classement.

#### ARTICLE 15 : CONTROLE ANTIDOPAGE

Tout coureur assujéti au contrôle antidopage doit se rendre dans la cabine climatisée du car podium. A cet effet le règlement antidopage de l'UCI sera appliqué.

#### ARTICLE 16 : PROTOCOLE

La présentation des équipes aura lieu le dimanche 26/04/2026 sur la place de l'AMAZONE à Cotonou. **Toutes les équipes participantes auront l'obligation d'être présentes en tenue de vélo (maillot et cuissard de leur équipe et dossard) à l'heure qui leur sera indiquée. L'équipe qui ne respecterait pas ces dispositions s'expose à des sanctions.**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs lauréats des différents classements ou prix spéciaux auront l'obligation de se prêter en priorité aux cérémonies protocolaires qui s'y rattachent (remise de maillots, de cadeaux etc.) et ceci en tenue de course. Ils devront se rendre au protocole situé à proximité de la ligne d'arrivée dans les 10 minutes qui suivent leur arrivée.

**Par respect du public, le port de lunettes autres que les lunettes de vue et le port du casque rigide sont interdits lors des opérations protocolaires de présentation et d'arrivée.**

#### ARTICLE 17 : PRIX

Les informations détaillées concernant les prix des différents classements ou prix spéciaux sont mentionnées dans ce guide technique au niveau de la grille des prix.

#### ARTICLE 18 : MOUVEMENT ET SECURITE DANS LA COURSE

Tous les véhicules en course doivent avoir du laisser-passer (vinyle) officiel de l'épreuve. Les vinyles doivent être collés sur le pare-brise des véhicules suiveurs, chaque couleur correspondant à différentes familles de la course (les équipes, la direction de course, le jury, les officiels)

**Bleu** : Organisation, sécurité

**Jaune** : La course, le jury, les équipes

**Orange** : Partenaires

**Vert** : Média

**Gris** : Chauffeur

**Seuls les vinyles de couleurs jaune et vert sont autorisés à circuler à l'échelon course.** Les chauffeurs et leurs responsables doivent se conformer strictement aux consignes de la direction de course et des membres du jury.

Il est interdit de doubler le peloton ou les échappés sans l'autorisation des directeurs de l'épreuve et de course. Il est interdit de se pencher par les fenêtres, de s'asseoir sur les portières, de se porter sur le toit des véhicules. A l'avant de la course, les véhicules circulent entre le véhicule « ouverture de course » et la voiture du Jury « Avant ». Si un véhicule souhaite se porter à l'arrière de la course et se faire doubler par le peloton, il doit le faire en toute sécurité et en ayant pris la précaution de bien se garer sur le bas-côté de la chaussée. En cas d'échappée, les véhicules «avant» ne peuvent s'intercaler derrière les coureurs échappés que lorsque l'écart est supérieur à 2min et après autorisation des directions de l'épreuve et de course. Les véhicules doivent respecter les dérivations mises en place à l'arrivée.

Les directeurs sportifs sont priés de rappeler à leurs coureurs que l'épreuve se déroule au Bénin où la circulation se fait par la droite de la chaussée.

Les concurrents distancés devront penser à respecter, pour leur sécurité, les règles du Code de la Route Béninois.

**Il est strictement interdit pour raison de sécurité à tous participants de partir sans le cortège de sécurité pour aller se restaurer et pour le transbordement.**

#### ARTICLE 19 : ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT

Il est rappelé aux équipes (coureurs, encadrement) qu'ils doivent respecter les consignes de protection de l'environnement en évitant de jeter sur la route les bidons, musettes ou autres détritres en dehors des zones de collecte spécifiques et signalées.

**A cet effet, un prix spécial sera décerné à l'équipe la plus respectueuse de l'environnement à l'issue de la compétition.**

#### ARTICLE 20 : PENALITES

**Le barème des pénalités de l'UCI est le seul applicable.**

#### ARTICLE 21 : INFRACTIONS

**Toute infraction sera sanctionnée selon le barème des pénalités de l'UCI**

#### ARTICLE 22 : REGLEMENTATION

Pour tout ce que ne prévoit pas ce présent règlement particulier, il convient de se référer à la réglementation de l'UCI.



## ► PLANNING

DATE	ETAPE	DEPART/ ARRIVEE	DISTANCE DE L'ETAPE	TRANSFERT		LIEU D'ARRIVEE	HEBERGEMENT (NUIT)
				AVANT DEPART	APRES ARRIVEE		
vendredi 24/04/2026	Arrivée des différentes délégations					COTONOU	HOTELS A COTONOU
samedi 25/04/2026							
dimanche 26/04/2026	ENREGISTREMENT DES EQUIPES- Réunion Technique-Cérémonie de présentation des équipes					PLACE DE L'AMAZONE COTONOU	
lundi 27/04/2026	-	PROLOGUE A COTONOU	4,80km	-	115Km	DEVANT PHAMARCIE PORT ROYAL	HOTELS A BOHICON
mardi 28/04/2026	1	ZAGNANADO -SAVE	126,04Km	38Km	156Km	DEVANT LE MAQUIS LA LEGENDE	HOTELS A PARAKOU
mercredi 29/04/2026	2	N'DALI - BETEROU- TCHAOUROU	155,72Km	61,80Km	55,10Km	MAIRIE TCHAOUROU	
jeudi 30/04/2026	3	DJOUGOU-BANTE	169,76Km	136Km	163Km	DEVANT LE TERRAIN DU SPORT DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BANTE	HOTELS A BOHICON
Vendredi 1er/05/2026	4	DASSO-POR- TO-NOVO (Via ADJARRA)	127,80Km	78,28Km	131,80Km	DEVANT EX BAR- RESTAURANT PLACES 3.14	
samedi 02/05/2026	5	ZOGBODOMEY- COTONOU	128,65 Km	23,48km	-	CARREFOUR AVANT CARREFOUR ZONGO	HOTELS A COTONOU
dimanche 03/05/2026	GRAND PRIX LA VILLE DE COTONOU	ZONGO	108,80Km (8tours )	-	-	ZONGO	
<b>TOTAL DES DISTANCES =1780,03Km</b>			<b>821,57Km</b>	<b>337,56Km</b>	<b>620,90Km</b>		
<b>DEPARTEMENTS PARCOURUS : BORGOU- DONGA-COLLINES-ZOU-OUEME- PLATEAU-ATLANTIQUE- LITTORAL (08) sur les douze (12) du pays</b>							
DATE	ETAPE	DEPART/ ARRIVEE	DISTANCE DE L'ETAPE	TRANSFERT		LIEU ARRIVEE	HEBERGEMENT (NUIT)
				AVANT DEPART	APRES ARRIVEE		
samedi 02/05/2026	GRAND PRIX INTERNATIONAL DES AMAZONES	ZONGO NON LOIN DE LA MOSQUEE	68Km (5tours)	-	-	ZONGO NON LOIN DE LA MOSQUEE	HOTELS A COTONOU
dimanche 03/05/2026	PRIX D'INCLUSION		3,53Km (1tour)	-	-		

## PLANNING DE RESTAURATION SUR LE TOUR DU BENIN 2026

DATE	PETIT-DEJEUNER		DEJEUNER		DINER	
	HORAIRE	LIEUX	HORAIRE	LIEUX	HORAIRE	LIEUX
vendredi 24/04/2026	06h-07h	COTONOU : ATLANTIQUE BEACH HÔTEL	12h-13h	COTONOU : ATLANTIQUE BEACH HÔTEL	19h-20h	COTONOU : ATLANTIQUE BEACH HÔTEL
samedi 25/04/2026						
dimanche 26/04/2026						
lundi 27/04/2026	05h-06h	BOHICON: HÔTEL LES PRINCES	14h-15h	SAVE: AMPHITHEÂTRE FADEC DE SAVE	19h30-20h30	PARAKOU: SALLE DES FETES PALAIS ROYAL
mardi 28/04/2026						
mercredi 29/04/2026						
jeudi 30/04/2026						
Vendredi 1er/05/2026						BOHICON: HÔTEL LES PRINCES
samedi 02/05/2026						COTONOU : ATLANTIQUE BEACH HÔTEL
dimanche 03/05/2026	06h-07h	COTONOU : ATLANTIQUE BEACH HÔTEL	12h-13h	COTONOU : ATLANTIQUE BEACH HÔTEL	19h30-20h30	COTONOU : LES ALIZES
lundi 04/05/2026						
mardi 05/05/2026						COTONOU : ATLANTIQUE BEACH HÔTEL

## ► QUELQUES MOTS



**Benoît DATO**  
Ministre des Sports

Le Tour du Bénin s'est imposé, au fil des années, comme l'un des rendez-vous sportifs majeurs de notre pays et comme une compétition cycliste de référence sur le continent. Chaque édition confirme davantage la place du Bénin sur la carte du cyclisme international et témoigne de la passion croissante de notre jeunesse et de nos populations pour ce sport exigeant et fédérateur.

La 21<sup>ème</sup> édition, qui se déroulera du 27 avril au 3 mai 2026, marque une étape

importante dans l'histoire du Tour avec une innovation majeure : pour la première fois, la présentation des équipes et le départ officiel auront lieu sur l'Esplanade de l'Amazone à Cotonou. Les coureurs s'élanceront ensuite vers le nord du pays avant de redescendre vers la capitale pour une arrivée finale dans le quartier Zongo. Ce parcours inédit permettra de faire vibrer de nombreuses localités tout en offrant une vitrine exceptionnelle de la diversité et de la beauté de notre territoire.

Cette édition sera également marquée par la participation de 14 nations et près de 90 coureurs, preuve de l'attractivité grandissante de cette compétition et de la confiance que la communauté cycliste internationale accorde à l'organisation béninoise.

Nous aurons en outre l'honneur d'accueillir au Bénin le Président de l'Union Cycliste Internationale, Monsieur David Lappartient. Sa présence constitue une reconnaissance forte des efforts consentis par le Gouvernement du Bénin pour le développement du sport

en général et du cyclisme en particulier. Elle témoigne également de la crédibilité et du sérieux avec lesquels notre pays organise désormais des événements sportifs d'envergure internationale. Au-delà de la compétition, le Tour du Bénin est un moment de communion nationale. Il rassemble les populations autour des valeurs de dépassement de soi, de fraternité et de paix qui fondent l'esprit du sport. Il contribue aussi au rayonnement de notre pays et à la promotion de ses richesses culturelles et touristiques.

Je tiens à saluer l'engagement de la Fédération Béninoise de Cyclisme, des partenaires institutionnels et privés, ainsi que de l'ensemble des acteurs mobilisés pour faire de cette 21<sup>ème</sup> édition un succès.

J'invite toutes les populations à se mobiliser massivement pour accompagner et encourager les coureurs tout au long de leur parcours.

Plein succès à la 21<sup>ème</sup> édition du Tour du Bénin.



**Romuald HAZOUME**  
Directeur Général du Tour

Je souhaite la bienvenue à tous nos invités et en particulier à David Lappartient, Président de l'Union Cycliste Internationale (UCI), qui nous fait l'honneur d'être parmi nous, en tant que premier Président de l'UCI à assister au Tour du Bénin.

Cette visite avait été précédée, en octobre dernier, de celle d'une délégation de premier plan, constituée de Madame Amina Lanaya, Directrice de l'UCI, Madame Rose Etoundi, Directrice des Relations Internationales et Monsieur Laurent Bezault, Manager Africain. Autant de personnalités du cyclisme mondial en si peu de temps au Bénin, cela confirme que quelque chose s'y passe !

## MOT DU PRESIDENT DE LA FEDERATION BENINOISE DE CYCLISME

Nous sommes fiers de l'accueillir et de recevoir un beau plateau pour la 21<sup>e</sup> édition de notre Tour. 15 équipes issues de 14 pays sont attendues pour vivre non plus 5, mais 6 étapes sur un parcours de 731,82 km. En effet, la nouveauté cette année, un prologue a été introduit !

Ce n'est pas la seule innovation : le Grand Prix International des Amazones, une course féminine, est désormais inscrite au calendrier UCI ME 2.2. Et puis la SRTB, Société de Radio et de Télévision du Bénin, mobilise son personnel pour retransmettre en direct chaque étape afin de faire vivre comme jamais auparavant ce grand rendez-vous sportif aux populations béninoises.

Il y aura du spectacle sur nos routes et à côté, la découverte de paysages somptueux et de sites touristiques, au rythme des cultures très riches et diversifiées des différentes populations du Bénin. Populations qui sont d'ores et déjà conviées à encourager les coureurs et qui profiteront encore une fois, dans les villes étapes, de la caravane pour prendre part à cette grande fête du vélo, grâce à nos partenaires. SOBEBRA, MOOV AFRICA, SUPER U EREVAN, CFAO Mobility, NSIA, CANAL+, MIKEM Technologie, YALAU, JNP.

Ils nous aident à rendre possible ce grand rêve que nous nourissons pour la promotion du vélo en général et pour le vélo béninois et africain en particulier.

Nos atouts, c'est le soutien et l'appui indéfectibles du Gouvernement béninois. Nous lui devons la qualité des voies empruntées, l'engagement à promouvoir le cyclisme et la sécurité du Tour, qui passe cette année par 9 de nos 12 départements.

Au-delà du Tour du Bénin, il se passe des choses dans notre discipline. Nos résultats le montrent car nous sommes 8<sup>ème</sup> sur les 54

pays africains affiliés à l'UCI et l'une de nos athlètes, Georgette Vignonfodo, a intégré en début d'année l'équipe continentale à Aigle en Suisse. C'est une immense fierté pour nous et nous lui souhaitons plein succès dans sa jeune carrière !

Nous sommes d'ailleurs fiers du travail accompli en 10 ans. Nous devons nos bons résultats au travail de l'équipe technique, à notre Comité Exécutif et à nos athlètes, mais aussi à la volonté politique d'un grand visionnaire qui n'a jamais cessé de nous accompagner : Son Excellence, Monsieur le Président Patrice Talon. Avec son gouvernement, il a rapidement pris la mesure de l'importance du développement du sport dans notre pays, en mettant en place les infrastructures, les réformes sur le financement, la sécurité...

Au nom de la Fédération et en mon nom, nous le remercions chaleureusement et lui souhaitons une très bonne santé et que nos ancêtres veillent sur lui et ses proches.

Nos résultats sont aussi à mettre au crédit de ceux qui nous accompagnent :

- en premier lieu, notre plus grand partenaire, la SOBEBRA, du Groupe CASTEL, sans qui nous n'aurions jamais pu atteindre ce niveau d'équipements. Le cyclisme béninois lui doit tout simplement d'exister aujourd'hui.

- et Team Africa Rising qui nous apporte un encadrement et une expertise techniques incomparables et un précieux réseau bien au-delà de nos frontières.

Les cyclistes béninois ont beaucoup appris, ils continuent d'apprendre et promettent d'étonner plus d'un lors de cette édition. Ils ont à cœur de révéler notre cher pays, le Bénin.

Vive le Tour du Bénin 2026

**27**  
**AVRIL**  
2026

**4,80**  
Km



## PROLOGUE A COTONOU



### ■ ACCÈS ET DÉPART

#### OPERATIONS DE DEPART

- **Transbordement avant étape:** Distance entre Hôtel Atlantic Beach et AGLANGANDAN
- **Rassemblement de départ :** 07h30min (Devant Atlantic Beach Hôtel)
- **Signature des équipes :** 8h00min
- **Appel des coureurs:** 8h15min
- **1er Départ :** En face pharmacie Port Royal à **08h30**

#### OPERATIONS D'ARRIVÉE

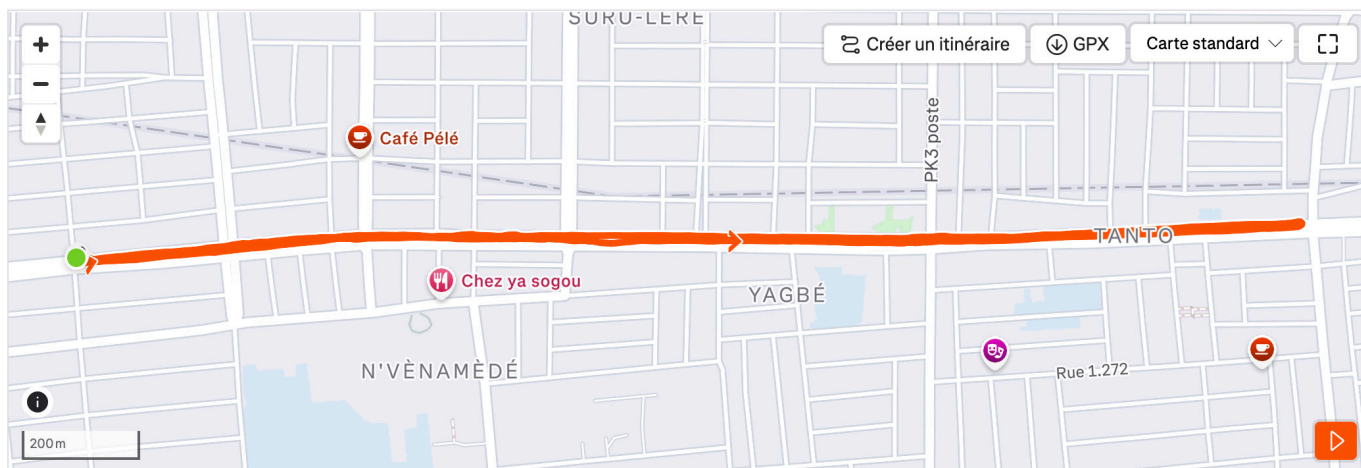
- **Arrivée probable:** 10h20 en face pharmacie Port Royal
- **Remise des Maillots et Echarpes**

#### INFOS ARRIVÉE

**Ligne droite finale 400m.**

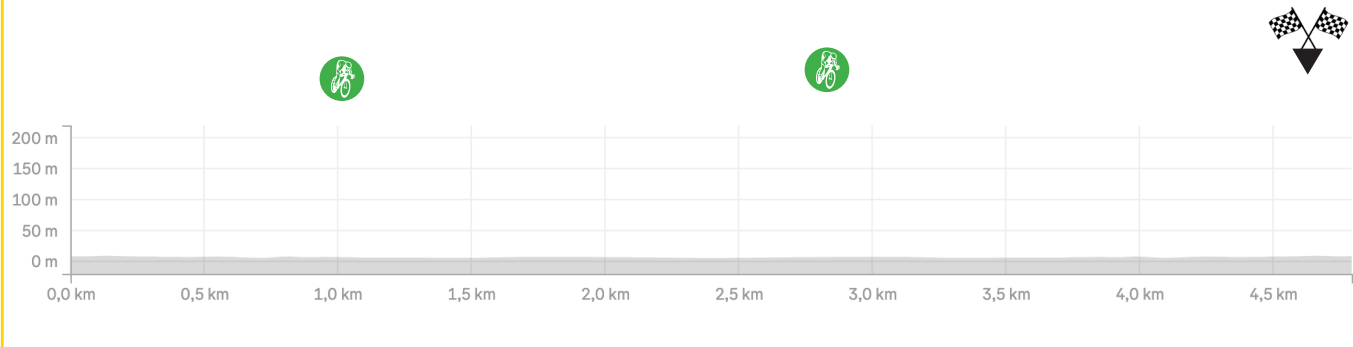
#### AUTRES INFORMATIONS

- **Permanence :** Ligne d'arrivée
- **Restauration :** Déjeuner Atlantic Beach Hôtel
- **Transfert après Etape:** Cotonou - Bohicon 115km (Rassemblement devant Atlantic Beach Hôtel)
- **Hébergement :** Amazone Hôtel, Hôtel des Princes de Bohicon, Gerval Hôtel, Hôtel la Couronne Divine
- **Hôpitaux :** CNHU Cotonou, Hôpital de Zone de Covè et CHD Goho



## PROFIL

### Profil relief



## ▶ ITINÉRAIRE HORAIRE

Kilomètres restants	Kilomètre parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			50 Km/h	45 Km/h
4,8	Km 0	Face Pharmacie Port Royal : DEPART REEL	8:30:00	8:30:00
4,53	0,27	Carrefour Station Ewell	8:30:19	8:30:22
4,26	0,54	Carrefour Station SBF	8:30:39	8:30:43
4,05	0,75	Carrefour Pharmacie St Martin	8:30:54	8:31:00
3,86	0,94	Carrefour	8:31:08	8:31:15
3,28	1,52	CEG YAGBE	8:31:49	8:32:02
3,16	1,64	Carrefour Pressing	8:31:58	8:32:11
2,42	2,38	Carrefour Pharmacie DEGA KON : Tourner à Gauche	8:32:51	8:33:10
2,07	2,73	Station JNP	8:33:17	8:33:38
1,69	3,11	Carrefour	8:33:44	8:34:09
0,98	3,82	Carrefour OSM	8:34:35	8:35:06
0,82	3,98	Carrefour Mosquée	8:34:47	8:35:18
0,33	4,47	Carrefour	8:35:22	8:35:58
0	4,80	Face Pharmacie Port Royal : ARRIVEE	8:35:46	8:36:24

ETAPE  
**01**

**28**  
AVRIL  
2026

**126,04**  
Km



**ZAGNANADO  
SAVE**



**ZAGNANADO**



**A savoir :** Bienvenue à Zagnanado, terre d'histoire, de culture et d'hospitalité.

La commune de Zagnanado, située dans le département du Zou, s'étend sur 750 km<sup>2</sup> et comprend six arrondissements regroupant 43 villages et quartiers. Elle possède un riche passé historique, ayant été une base du royaume d'Abomey et un centre administratif sous la colonisation française. C'est aussi un lieu symbolique, où le roi Glèlè du Danxomè est décédé.

Zagnanado est reconnue pour son patrimoine naturel, notamment l'île lacustre d'Agonvè, riche en biodiversité et au cœur de projets

écotouristiques. Elle est également un bastion de traditions culturelles et spirituelles : danses, musiques, cultes vodoun et culte des revenants (Egún-Egún).

La commune est le berceau de grandes figures nationales comme le Cardinal Bernardin Gantin et le basketteur Ian Mahinmi, et elle abrite des institutions historiques, telles qu'une des plus anciennes églises catholiques du pays.

Depuis 2020, la nouvelle équipe municipale œuvre au développement de la commune en valorisant son patrimoine, son histoire et sa culture.

Bienvenue chez vous.

**A visiter :** A Zagnanado, le lac Azili qui a généré la seule et véritable île au Bénin : Agonvè est l'un des plus beaux paysages à voir. Zagnanado dispose aussi d'une plage de sable fluvial qui offre un confort de rêve ; sans oublier la diversité des rythmes et danses dont les plus en vogue sont le Guèlèdè et Sato ; Toba, Tchinkounmè, Goh et le Bolodjo, etc...

Sur le plan culturel, les divinités Sakpata, Gou, Lègba, Hèvioisso sont très présentes avec leurs rythmes exécutés par leurs adeptes et leurs apparats distinctifs.

Le Zagnanado culinaire est fait de galettes d'arachides fabriquées et commercialisées par les femmes surtout; de Bigo (plat à base de Kluiklui frais mélangé à du gari et assaisonné de condiments), de zankpiti (mets fait de haricot et de farine de maïs mélangés à l'huile rouge) ; de la pâte de maïs accompagnée de sauce légumes.



**SAVÈ**

**A savoir :** Au cœur du Bénin, en plein milieu de collines en forme de « nin-nin » (mamelles), « Shabè », francisé « Savè » est une ville extraordinaire. À environ trois cent cinquante kilomètres au nord de Cotonou, la cité des « Omo shabè » (les descendants de Shabè) est peuplée de plus de cent mille habitants dirigés d'une part par les autorités politico-administratives béninoises et d'autre part, par un Roi, chef suprême de la Tradition, et sa cour. C'est un petit coin de paradis, riche de son histoire et de sa culture mais également de son paysage atypique et unique au monde.

**A visiter :** Place Fiditi , Yeba béni odjoulé, oke adjagbo.

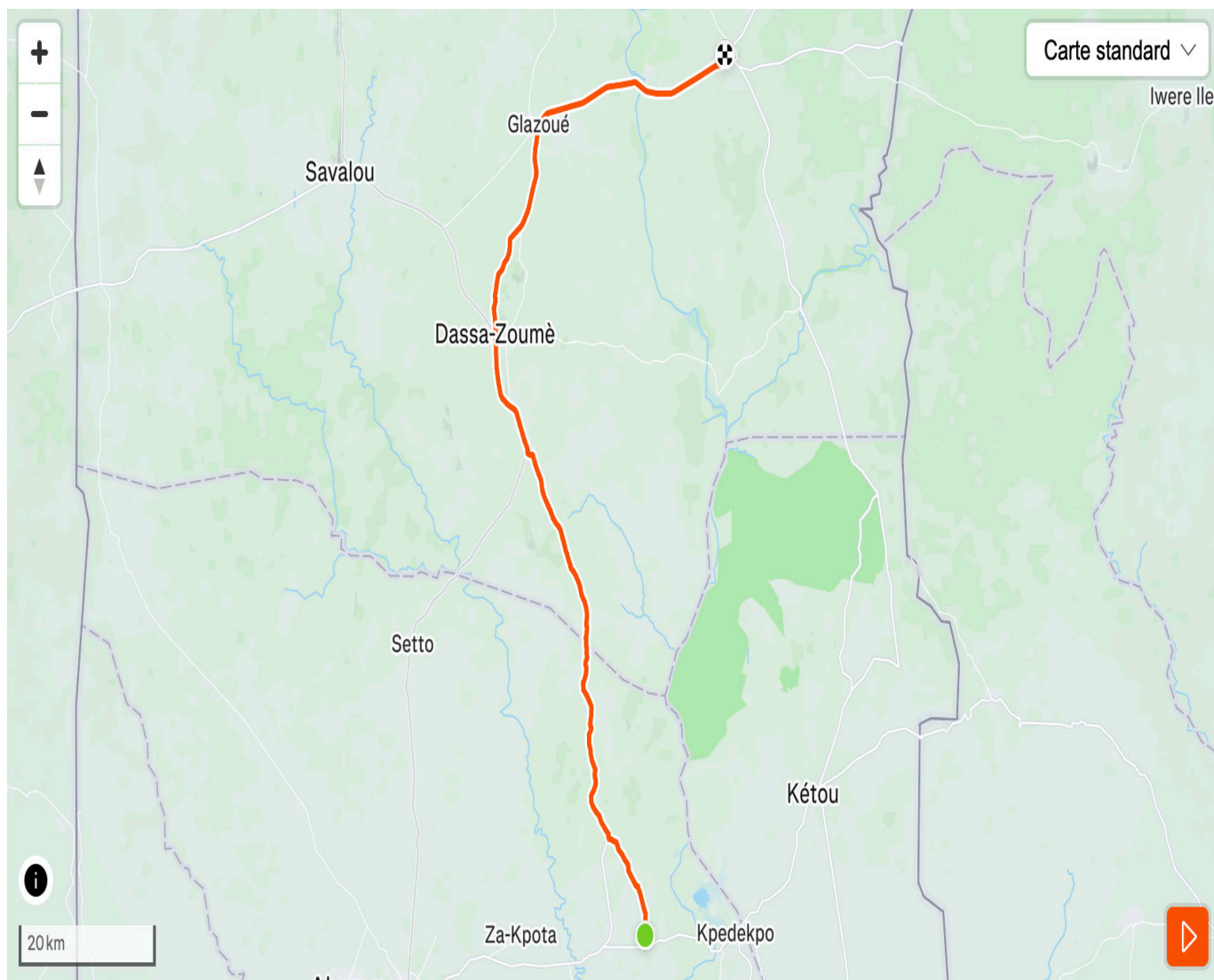
A Savè, devenue l'une des 77 communes du Bénin, le Maire Denis OBA CHABI, administre une population estimée à près de 100.000 habitants établie sur une superficie de 2228 km<sup>2</sup>. Besse, Kaboua, Boni, Plateau, Sakin, Offe sont les arrondissements qui siègent au conseil communal avec un total de 54 villages et quartiers. La commune est traversée par la voie ferrée Bénin-Niger depuis des lustres, ainsi que la route inter-état RNIE 2, et à votre passage en voiture ou à mobylette, il y a toujours de jeunes dames qui défiant un soleil surchauffant parfois, vous présentent à acheter du « Agonté » accompagné de « Agonkè » produit à Savè ainsi que des bouteilles d'arachide grillée pour vous souhaiter un bon voyage vers la splendeur du Bénin. Savè, c'est aussi ça : la saveur sur la



langue, douce rigueur dans le plat quand ses femmes malaxent de leurs pilons endiablés, l'igname dans le mortier et la font lessiver de cette sauce d'arachide qui vous enflamme les papilles gustatives.

Savè, c'est aussi de grandes recettes médicinales faites de plantes naturelles comme les tradithérapeutes savent en concocter. Là, les jeunes filles sont encouragées sur le chemin de l'instruction et Savè se construit chaque jour pour demeurer digne de ses protubérances naturelles.

Ekabo si ilu shabè.



## ■ ACCÈS ET DÉPART

### OPERATIONS DE DEPART

- **Transbordement avant étape:** Bohicon - Zagnanado 38 km (Rassemblement devant hôtel des Princes à Bohicon: 6h00min)
- **Rassemblement de départ :** 07h15min (Devant La Mairie de Zagnanado)
- **Signature des équipes :** 7h30min
- **Appel des coureurs:** 7h45min
- **Départ fictif:** Devant La Mairie de Zagnanado à **07h55min**

### OPERATIONS D'ARRIVÉE

**Arrivée probable:** 11h05 au Marquis la légendre à Savè,

**Remise des Maillots et Echarpes**

### INFOS ARRIVÉE

**Ligne droite finale 400m**

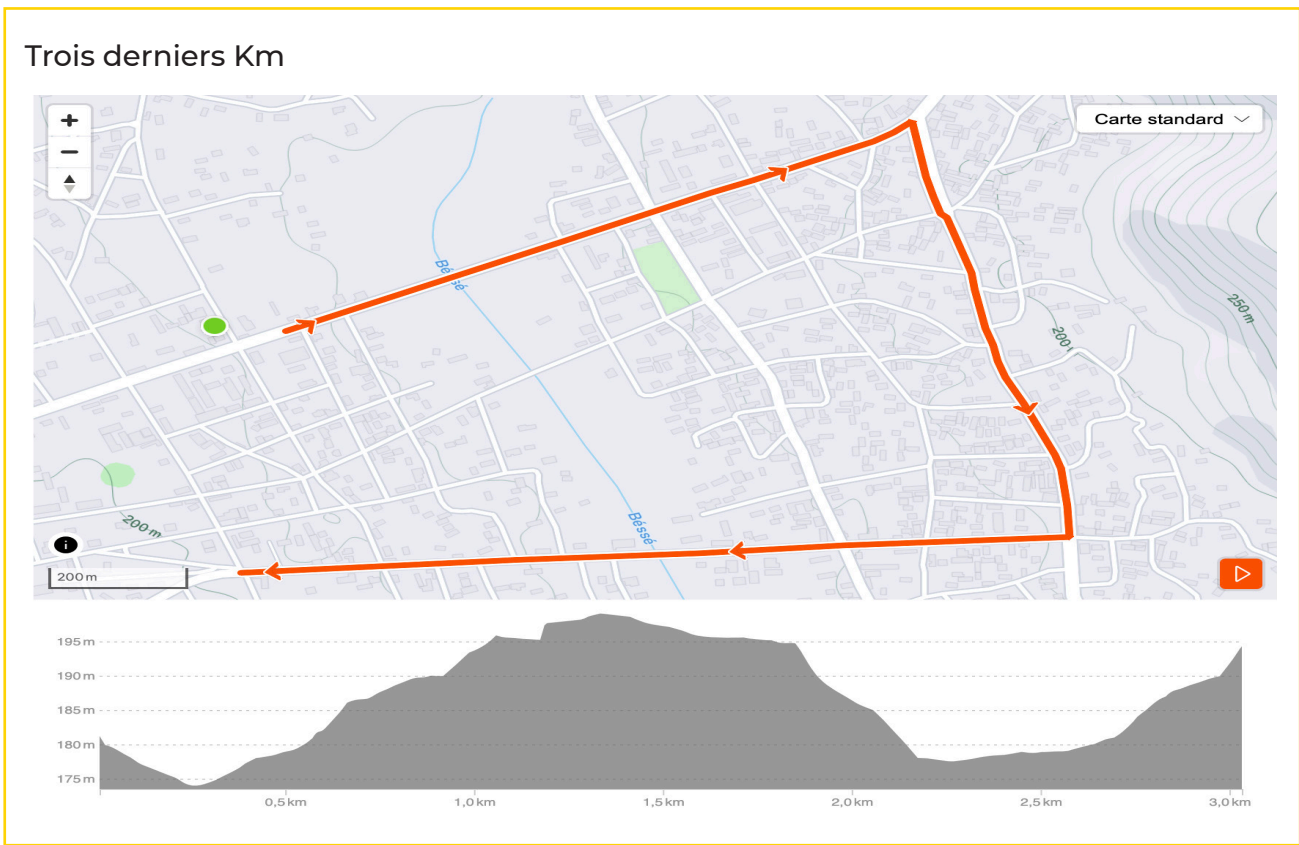
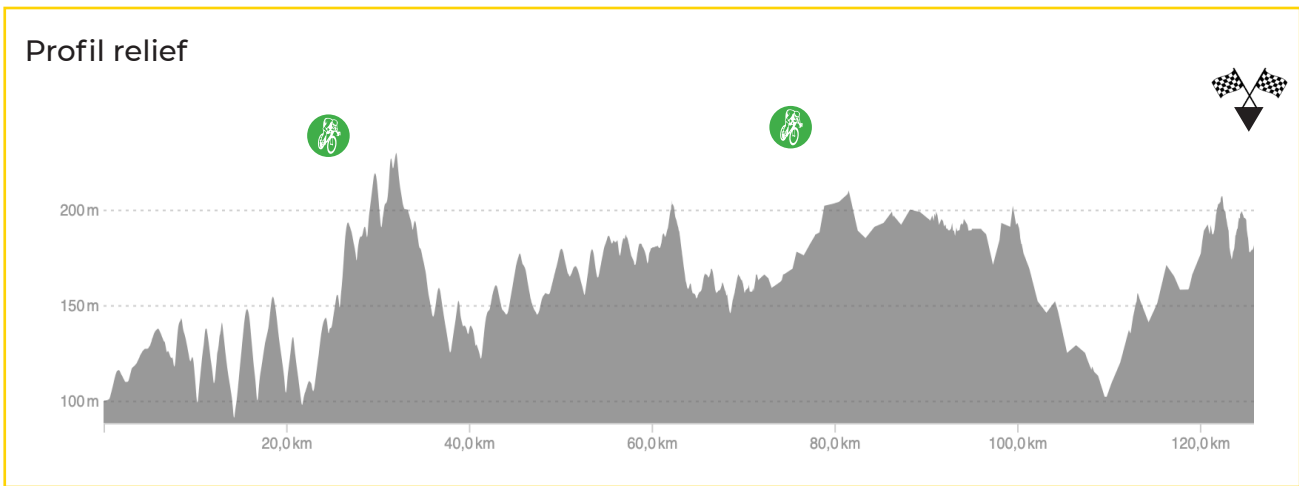
Profil des trois (03) derniers kilomètres, terrain plat et faux plat légèrement montant jusqu'à la ligne d'arrivée.

### AUTRES INFORMATIONS

- **Permanence :** Ligne d'arrivée
- **Restauration :** Déjeuner Amphi FADEC Savè
- **Transfert après Etape:** Savè - Parakou 156km (Rassemblement cour Amphi FADEC Savè)
- **Hébergement :** Kobourou City Hôtel, Kinyao Hôtel, Sero Hôtel, Oasis Hôtel;
- **Hôpitaux :** CHD-Zou Abomey, Centre de Santé de Bohicon, CHD Dassa, Centre de Santé de Savè, CHUD Borgou;



# PROFIL



## ▶ ITINÉRAIRE HORAIRE

Kilomètres restants	Kilomètres parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			45 Km/h	42 Km/h
1,050	1,05	ZAGNANADO- Devant la Mairie: DEPART FICTIF	8:00:00	8:00:00
126,04	Km 0	HONGBODJI : Devant Cabine téléphonique- DEPART REEL	8:05:00	8:05:00
124,14	1,90	DON	8:07:32	8:07:43
123,54	2,50	CEG DON	8:08:20	8:08:34
121,81	4,23	Centre de Santé DON-TAN	8:10:38	8:11:03
121,18	4,86	TAN	8:11:29	8:11:57
115,89	10,15	Pont LELE	8:18:32	8:19:30
115,60	10,44	N'DOKPO	8:18:55	8:19:55
114,78	11,26	SOHOUE	8:20:01	8:21:05
113,64	12,40	Carrefour BANAME: Tourner à droite	8:21:32	8:22:43
113,27	12,77	Rond-Point BANAME CENTRE : Tourner à Gauche	8:22:02	8:23:15
113,21	12,83	ZINGON	8:22:06	8:23:20
107,19	18,85	Ecole	8:30:08	8:31:56
103,85	22,19	ZOUNSEDJI	8:34:35	8:36:42
90,77	35,27	CEG GOSSOE	8:52:02	8:55:23
90,08	35,96	GOSSOE	8:52:57	8:56:22
89,83	36,21	Centre de Santé GOSSOE	8:53:17	8:56:44
89,65	36,39	Ecole	8:53:31	8:56:59
83,87	42,17	ASSIO	9:01:14	9:05:15
80,89	45,15	ADJANOUDOHO	9:05:12	9:09:30
80,74	45,30	Centre de Santé	9:05:24	9:09:43
79,89	46,15	YAWA	9:06:32	9:10:56
76,21	49,83	DAVI SOGO	9:11:26	9:16:11
75,79	50,25	Ecole	9:12:00	9:16:47
73,88	52,16	DOUKPEDOHO	9:14:33	9:19:31
70,55	55,49	Rond-Point PANHOUIAN : Tourner à Gauche	9:18:59	9:24:16
70,06	55,98	LOKOSSA	9:19:38	9:24:58
69,72	56,32	Carrefour PANHOUIAN -COVE : Tourner à Droite	9:20:06	9:25:27
69,42	56,62	Place MAHIHOUINDO : Quelques nids de poule au Km 56,68	9:20:30	9:25:53
68,87	57,17	Fin Clôture Arrondissement PANHOUIAN : POINT CHAUD 1	9:21:14	9:26:40
64,74	61,30	Nids de Poule au Km 61.300	9:26:44	9:32:34
64,49	61,55	Passage à Niveau : Nids de poule sur 4.890 Km	9:27:04	9:32:56
59,00	67,04	Ecole AHMADIYYA	9:34:23	9:40:46
57,67	68,37	Pont	9:36:10	9:42:40
56,87	69,17	Grotte Mariale de DASSA-ZOUME	9:37:14	9:43:49
56,02	70,02	Rond-Point DASSA-ZOUME : Tout Droit	9:38:22	9:45:02
54,20	71,84	Village SOS d'Enfants	9:40:47	9:47:38
54,40	71,64	MOUMOU DJI	9:40:31	9:47:21
52,66	73,38	Pont	9:42:50	9:49:50
52,57	73,47	MODJI GANGAN	9:42:58	9:49:57
47,81	78,23	TCHATCHEGOU	9:49:18	9:56:45
47,06	78,98	Centre de Santé	9:50:18	9:57:50
45,19	80,85	GOME	9:52:48	10:00:30
43,34	82,70	Pont	9:55:16	10:03:09
40,46	85,58	AKPIKPI	9:59:06	10:07:15
37,72	88,32	EGBESSI	10:02:46	10:11:10
36,18	89,86	KABOLE	10:04:49	10:13:22
34,72	91,32	Pharmacie	10:06:46	10:15:27
34,25	91,79	GLAZOUE	10:07:23	10:16:08
33,04	93,00	Marché GLAZOUE : Portail Principal du marché - POINT CHAUD 2	10:09:00	10:17:51
31,90	94,14	Usine SODECO	10:10:31	10:19:29
27,39	98,65	THIO	10:16:32	10:25:56
24,44	101,60	Pont	10:20:28	10:30:09
23,33	102,71	Pont	10:21:57	10:31:44
19,15	106,89	BETHEL	10:27:31	10:37:42
17,39	108,65	Passage à Niveau	10:29:52	10:40:13
16,69	109,35	Pont	10:30:48	10:41:13
14,52	111,52	GOBE	10:33:42	10:44:19
12,15	113,89	Pont	10:36:51	10:47:42
7,95	118,09	Pont	10:42:27	10:53:42
6,40	119,64	SAVE	10:44:31	10:55:55
3,94	122,10	Carrefour Sortir RNE 5	10:47:48	10:59:26
2,75	123,29	Pont	10:49:23	11:01:08
2,04	124,00	Carrefour TROIS MAMELLES : Début Voie x 2- Tourner à Droite	10:50:20	11:02:09
1,18	124,86	Plaque Directionnelle RNE5 : Tourner à Droite	10:51:29	11:03:22
1,08	124,96	Eglise Protestante Méthodiste : Fin Voie x 2	10:51:37	11:03:31
0,00	126,04	SAVE : Maquis LA LEGENDE - ARRIVEE	10:53:03	11:05:03

ETAPE  
**02**

**29**  
AVRIL  
2026

**155,72**  
km



## N'DALI- BETEROU TCHAUROU



**N'DALI**



**A savoir :** Plusieurs histoires racontent N'Dali. Selon l'une d'elle, le village de N'Dali était plus à l'ouest à 3km du site d'actuelle ville de N'Dali. Le fils aîné de l'empereur Sero Torou Goum Nuuru Kpunon de Nikki était le fondateur et le premier roi de N'Dali.

Gannigui Soko, encore appelée princesse Tamou Lafia Yérima, sœur du roi partit de cet endroit avec son époux Yorou Suanin (un baatonu roturier), pour s'installer à Yonnin non loin de la rive du marigot dénommé Kéri.

Lors d'une guerre de conquête, le fils aîné du roi trouva la mort. De retour de la bataille, le griot du roi utilisa les éloges et louanges au

roi pour lui apporter la nouvelle. Mais avant qu'il n'eût terminé, le roi disparut mystérieusement. Après cette mystérieuse disparition, le reste de la population partit à la recherche de la sœur du roi afin qu'elle revînt au village s'installer et guider le peuple. Face au refus de cette dernière, toute la population décida de la rejoindre à l'endroit où elle s'était établie. Ils débarquèrent tous y compris les fils et filles du roi disparu, abandonnant ainsi leur ancien village qui prend le nom de Sinanbamsouso (le lieu abandonné). Ils vinrent s'installer près de la princesse à Yonnin, non loin d'un iroko (milicia excelsa) qui est aujourd'hui au cœur de la ville de N'Dali.

**A visiter :** A N'Dali, on peut découvrir le Bona kèri, rivière sacrée située à N'Dali dont le nom sert à désigner la ville de N'Dali (cité de Bona Kéri). C'est un site cultuel et culturel qui enregistre la présence de crocodiles et où se font les cérémonies de conjuration de mauvais sorts.

Non loin du fleuve Nannon dans l'arrondissement de Gbégourou, on peut voir le Guinibohrou (mare aux antilopes) ; un marais très vaste qui est aujourd'hui un site cultuel où se font les requêtes de procréation.

N'Dali abrite aussi le site du Gbee boro, géant arbre avzelia africana autrefois situé à la sortie Nord de Gbégourou et dans lequel auraient habité des génies qui ont beaucoup partagé leur puissance avec les premiers occupants de Gbégourou ; la tombe de Sabi Yira, emblématique combattant de Gbégourou, aveugle mais très engagé pour la défense de sa patrie, qui fut le premier à décocher une flèche contre les envahisseurs depuis sa case de paille et de bois. Au soir de la défaite de la bande à Saka Yérima, il fut abattu tout comme les autres guerriers.



## TCHAUROU

**A savoir :** Bienvenue sur la terre hospitalière où Baribas, Peuls, Yoroubas-Nago, Yom Lokpa, Ottamari, Adja et fon vivent dans la plus grande fraternité en tant que chrétiens, musulmans ou encore en tant qu'adeptes des divinités telles que Nin-Nin, Naa, Bio N'Kouro et Andemi.

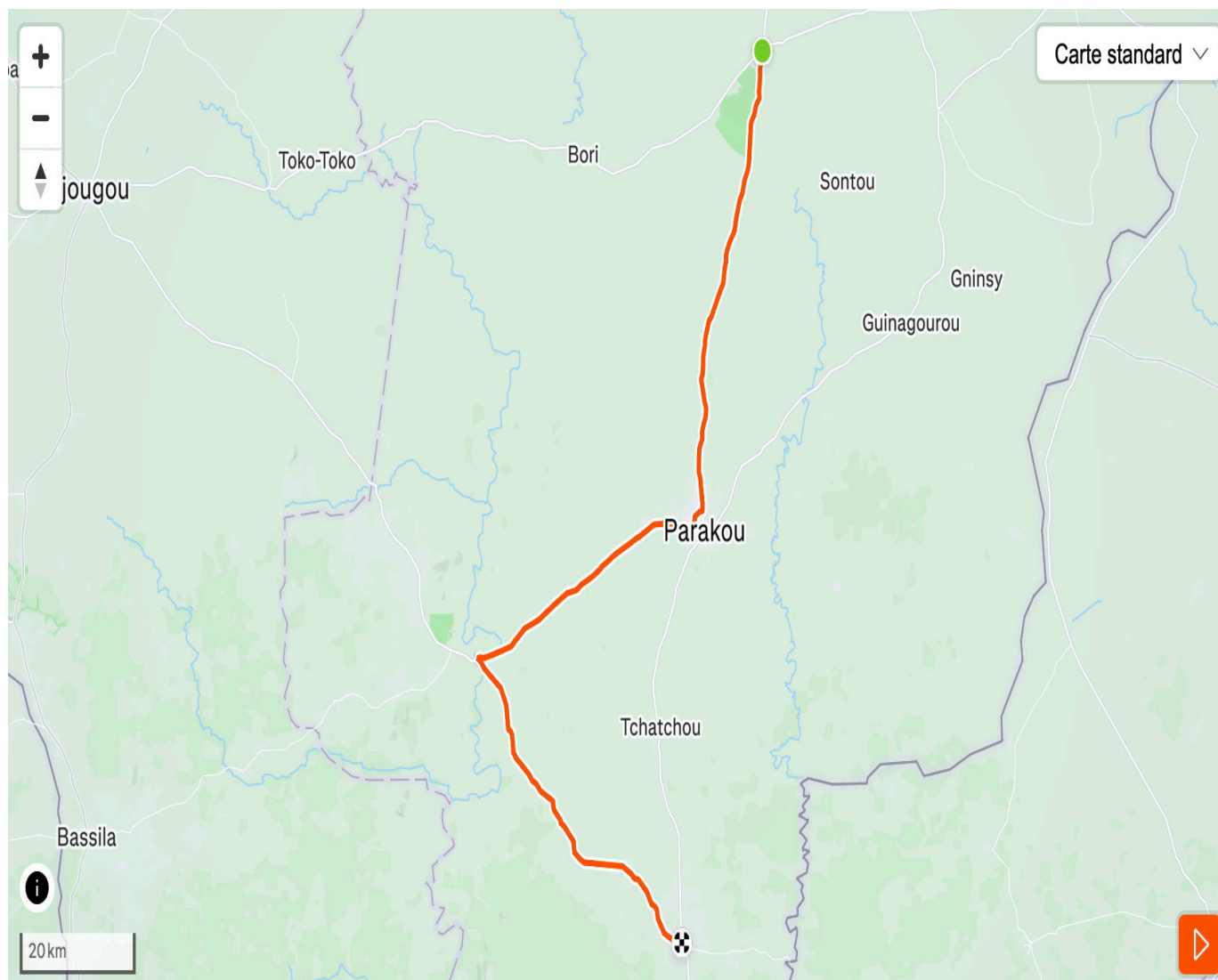
Porte d'entrée du département du Borgou, Tchaourou est la plus vaste commune du Bénin avec 7256km<sup>2</sup>, soit environ 6,5% du territoire national. La commune de Tchaourou est limitée au Nord par Parakou, Pèrèrè et N'Dali. Plus à l'Est, elle fait corps avec la République Fédérale du Nigéria et à l'Ouest, elle est limitée par les communes de Bassila et de Djougou. Entre autres réalisations qui y ont été faites dans le cadre de la mise en œuvre du PAG, on peut citer la construction de la route Bétèrou-Tchaourou-Frontière du Nigeria, une infrastructure prévue pour être réalisée en deux phases. La première phase déjà bouclée, a permis la réalisation du pont sur l'Okpara, un ouvrage impressionnant, et d'un autre pont à Alafiarou. Par ailleurs, cette première phase a aussi pris en compte la réalisation d'un linéaire de 10 kilomètres sur les 76 kilomètres que vise l'intégralité du projet.

**A visiter :** Tchaourou, c'est aussi l'histoire d'un glorieux patrimoine culturel avec d'originaux instruments à corde tels que le « kororu », le « Morokou » qui ont une place de choix aussi bien dans la musique traditionnelle que dans les rites et traditions des tchaouros. Il en est de même pour les tambours sacrés faits à base de peau d'antilope



que sont le « Bourkou-Bararou » et le « Korobi ». Ces différents instruments aujourd'hui menacés de disparition, font partie intégrante de l'immense patrimoine artistique et culturel béninois dont la restauration, la conservation et la valorisation figurent au cœur de l'ambitieuse vision déclinée dans le programme "Le Bénin Révélé", pour faire du tourisme une véritable source de revenus pour l'économie du Bénin.

La fête de l'igname est l'un des plus grands moments de retrouvailles des tchaouroses et des tchaouros. A de grands rendez-vous comme celui-là, les populations de Tchaourou se laissent souvent aller à divers rythmes du terroir béninois propres aux différents groupes ethniques.



## ■ ACCÈS ET DÉPART

### OPERATIONS DE DEPART

- **Transbordement avant étape:** Parakou - N'Dali 61,80km (Rassemblement Devant hôtel Kobourou: 7h00min)
- **Rassemblement de départ :** 08h00min (Devant Complexe Scolaire N'Dali)
- **Signature des équipes :** 8h30min
- **Appel des coureurs:** 8h45min
- **Départ fictif: 8:57min** min (Devant Complexe Scolaire N'Dali)
- **Départ réel :** 9h00 (devant la mairie de N'dali)

### OPERATIONS D'ARRIVÉE

**Arrivée probable:** 12:50 (Fin clôture de la mairie de Tchaourou)

**Remise des Maillots et Echarpes**

### INFOS ARRIVÉE

**Ligne droite finale 400m**

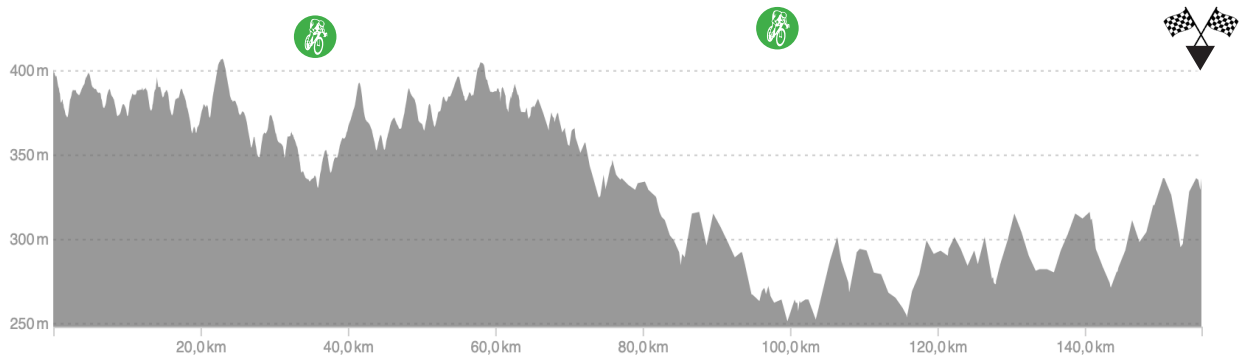
Profil des trois (03) derniers kilomètres, terrain plat et faux plat légèrement montant jusqu'à la ligne d'arrivée.

### AUTRES INFORMATIONS

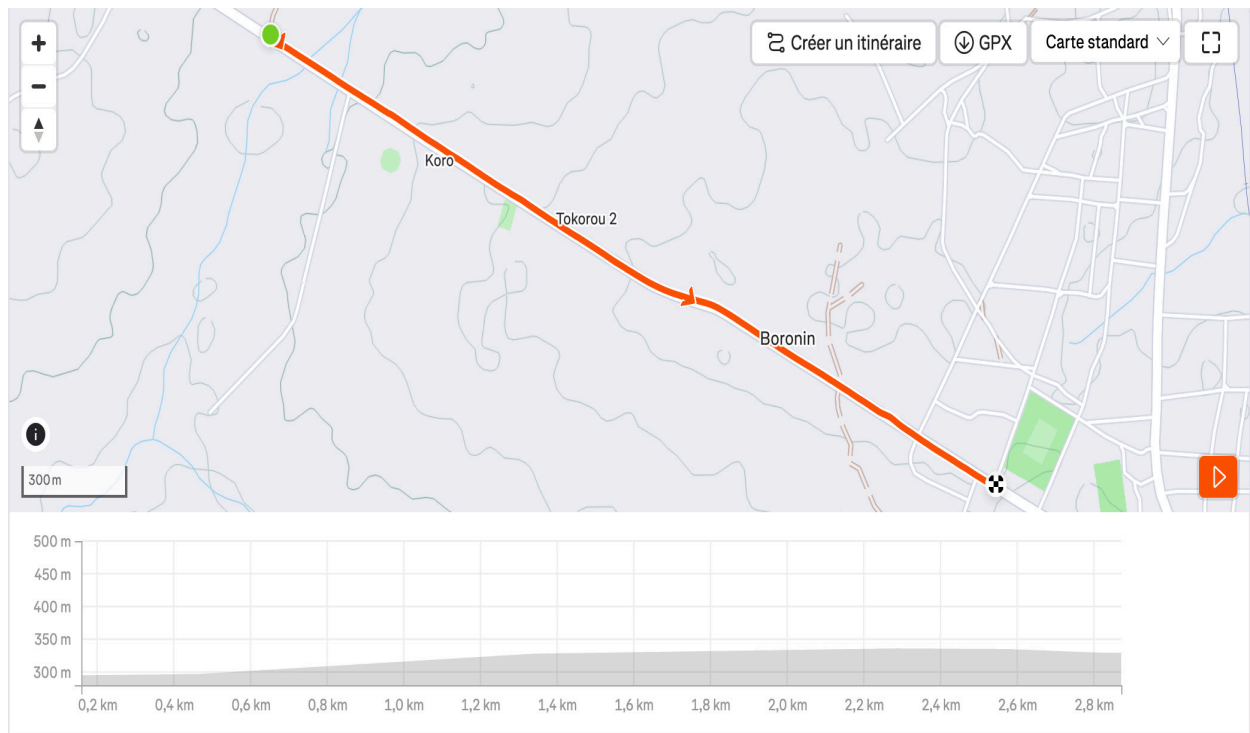
- **Permanence :** Ligne d'arrivée
- **Restauration :** Salle des Fêtes Palais Royal Parakou
- **Transfert après Etape:** Tchaourou - Parakou 55,10km (Rassemblement Devant la Mairie de Tchaourou)
- **Hébergement :** Kobourou City Hôtel, Kinyao Hôtel, Sero Hôtel, Oasis Hôtel;
- **Hôpitaux :** Centre de Santé de Tchaourou, CHUD Borgou;

## PROFIL

## Profil relief



## Trois derniers Km



## ▶ ITINÉRAIRE HORAIRE

Kilomètres restants	Kilomètres parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			45 Km/h	42 Km/h
800 m	800 m	N'DALI – Devant le Complexe Scolaire : DEPART FICTIF	9:00:00	9:00:00
155,72	Km 0	N'DALI : Devant la Mairie- DEPART REEL	9:05:00	9:05:00
142,09	13,63	TAMAROU	9:23:10	9:24:28
134,94	20,78	Marché BAHOUNKPO	9:32:42	9:34:41
130,57	25,15	Complexe Scolaire KA KARA	9:38:32	9:40:56
125,47	30,25	CEG SIRAROU	9:45:20	9:48:13
123,52	32,20	Début Voie Pavée	9:47:56	9:51:00
123,32	32,40	Poste de Péage de SINAROU	9:48:12	9:51:17
123,12	32,60	Fin Voie Pavée	9:48:28	9:51:34
114,52	41,20	Pilonne	9:59:56	10:03:51
112,92	42,80	Marché BOKO : POINT CHAUD 1	10:02:04	10:06:09
109,22	46,50	CEG KOMEGUEA	10:07:00	10:11:26
103,92	51,80	Plaque BIENVENUE A PARAKOU	10:14:04	10:19:00
102,82	52,90	Entrée PARAKOU : Voie x 2	10:15:32	10:20:34
101,22	54,50	Rond-Point Marché GUEMA : Tout Droit	10:17:40	10:22:51
100,02	55,70	Rond-Point YAYI	10:19:16	10:24:34
98,32	57,40	Carrefour ZONGO : Tourner à droite	10:21:32	10:27:00
96,87	58,85	Rond-Point Aéroport Parakou	10:23:28	10:29:04
95,82	59,90	Rond-Point OCBN : Tout Droit	10:24:52	10:30:34
95,22	60,50	Rond-Point KEREKOU : Tourner à Droite	10:25:40	10:31:26
94,82	60,90	Passage à niveau	10:26:12	10:32:00
94,12	61,60	Ralentisseurs : SUR 7,750 Km	10:27:08	10:33:00
86,32	69,40	Rond-Point Aéroport	10:37:32	10:44:09
85,82	69,90	Fin Voie x 2	10:38:12	10:44:51
83,42	72,30	BAREROU	10:41:24	10:48:17
82,32	73,40	Ralentisseur	10:42:52	10:49:51
81,72	74,00	Pont	10:43:40	10:50:43
81,32	74,40	Ralentisseurs : SUR 8,830 Km	10:44:12	10:51:17
72,36	83,36	CEG SANSON : Ralentisseur	10:56:09	11:04:05
70,97	84,75	TEROU KPARA	10:58:00	11:06:04
70,62	85,10	Pont	10:58:28	11:06:34
69,42	86,30	Ralentisseur	11:00:04	11:08:17
68,92	86,80	AMADOU KPARA	11:00:44	11:09:00
68,02	87,70	Ralentisseur : SUR 5,400 Km	11:01:56	11:10:17
60,05	95,67	KAKI-KOKA	11:12:34	11:21:40
59,22	96,50	Ralentisseur : SUR 4.8 Km	11:13:40	11:22:51
53,86	101,86	Fin Clôture Centre de santé BETEROU: POINT CHAUD 2	11:20:49	11:30:31
53,72	102,00	Carrefour BETEROU	11:21:00	11:30:43
48,02	107,70	BANIGRI	11:28:36	11:38:51
47,82	107,90	Pont	11:28:52	11:39:09
47,27	108,45	Ralentisseurs x 2	11:29:36	11:39:56
41,42	114,30	MENIANI	11:37:24	11:48:17
40,12	115,60	Pont	11:39:08	11:50:09
35,92	119,80	KOKO	11:44:44	11:56:09
35,12	120,60	Mosquée	11:45:48	11:57:17
35,02	120,70	Ralentisseurs x 2	11:45:56	11:57:26
34,72	121,00	AYEGOUROU	11:46:20	11:57:51
31,12	124,60	AGRAMAHOU	11:51:08	12:03:00
30,92	124,80	Ralentisseurs x 2	11:51:24	12:03:17
28,62	127,10	ALAFIAROU	11:54:28	12:06:34
28,02	127,70	Pont	11:55:16	12:07:26
24,12	131,60	AKEKE I	12:00:28	12:13:00
22,62	133,10	Ralentisseurs x 2	12:02:28	12:15:09
22,22	133,50	AKEKE III	12:03:00	12:15:43
15,82	139,90	GORO	12:11:32	12:24:51
15,52	140,20	Ralentisseurs x 2	12:11:56	12:25:17
12,72	143,00	Pont	12:15:40	12:29:17
9,52	146,20	GAKPENOU	12:19:56	12:33:51
5,72	150,00	GBEYKEROU	12:25:00	12:39:17
2,52	153,20	KORO	12:29:16	12:43:51
2,42	153,30	Ralentisseur	12:29:24	12:44:00
1,82	153,90	TOKOUROU II	12:30:12	12:44:51
0,52	155,20	Voie x 2	12:31:56	12:46:43
0	155,72	TCHAOUROU- Fin Clôture Mairie- ARRIVEE	12:32:38	12:47:27

ETAPE  
**03**

**30**  
AVRIL  
2026

**169,76**  
Km



**DJOUGOU**



**DJOUGOU  
BANTE**



**A savoir :** La commune de Djougou, terre natale du ministre du Plan et du Développement, Abdoulaye Bio TCHANÉ, chef lieu du département de la Donga, est une ville située au Nord Ouest du Bénin, aux portes du massif montagneux de l'Atacora, à environ 461 km de Cotonou. Elle couvre une superficie de 3966 km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Nord par les communes de Kouandé et de Pehunco, au Sud par la commune de Bassila, à l'Est par les communes de Sinendé, N'Dali, et Tchaourou, à l'Ouest par Copargo et Ouaké. Elle est peuplée en majorité du groupe socioculturel Yom-Lokpa qui fait 51% de la population, suivi d'autres comme les Dendi, et les Peulh. On y croise également des ressortissants d'autres groupes

ethniques comme les Ditamari, les Bariba, les Fon, les Adja et les Yoruba. La religion la plus pratiquée est l'Islam pour plus de 72% de la population.

**A visiter :** Depuis les indépendances, la commune de Djougou a connu de profondes mutations. Des transformations qui se sont beaucoup plus exacerbées avec l'avènement du Président Patrice TALON, par l'octroi de projets structurels qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations. Parmi ces projets, on peut citer :

La réhabilitation de la route DASSA-SAVALOU-DJOUGOU longue de 255, 732 km

La construction en cours d'un marché ultra moderne. Une infrastructure de 425 places, et dont l'emprise jusqu'au rez-chaussé tourne autour de 4700 mètres carrés, la couverture totale (toiture) 7200 mètres carrés.

La construction du stade omnisports de Djougou. Un complexe sportif constitué d'une tribune couverte de 3000 places assises, une pelouse avec gazon synthétique, une piste d'athlétisme de 8 couloirs, des aires de jeu de mains (handball, basketball et volley ball) un bloc sanitaire, un bloc administratif, des logements pour encadreurs, d'un forage avec château d'eau.

Le renforcement du système d'alimentation en eau potable du centre de la Soneb de Djougou en équipements modernes, qui produit 5000 m<sup>3</sup> par jour, avec plus de 14 000 ménages impactés en 2019. Djougou est une ville à visiter absolument si vous allez dans la partie septentrionale du Bénin. Ne vous faites pas prier.



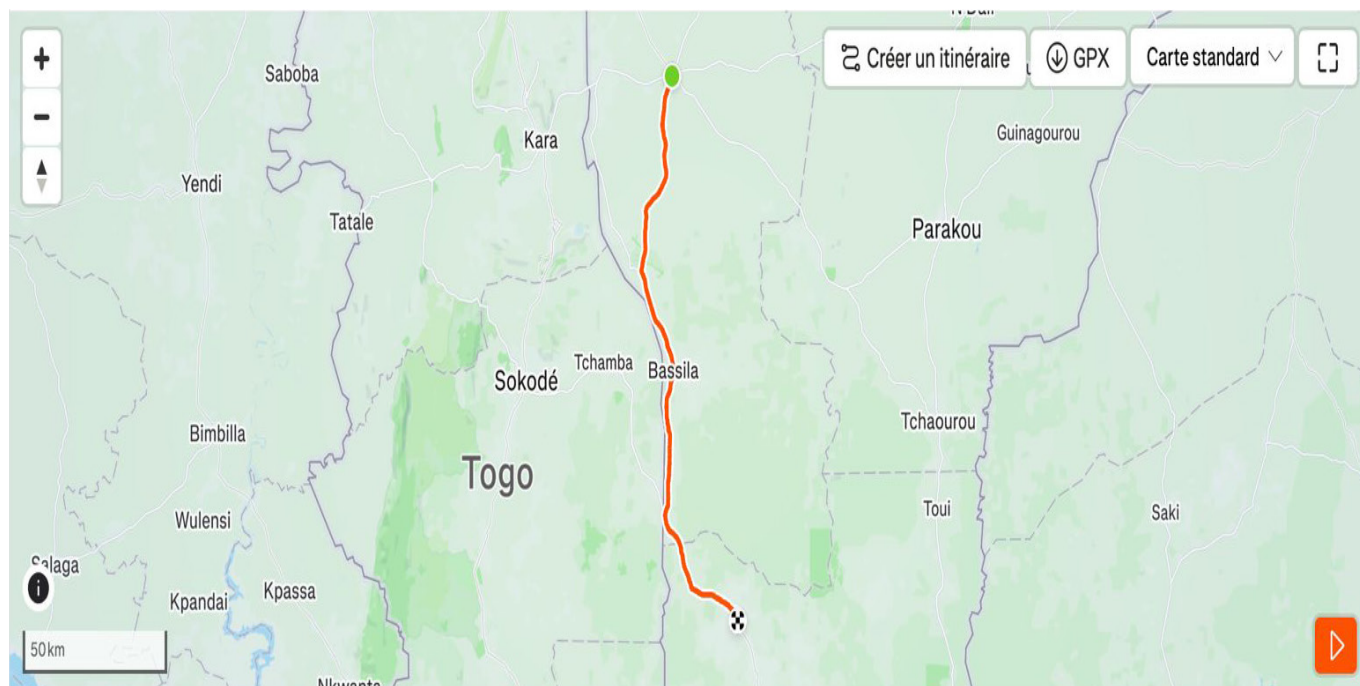
**BANTE**

**A savoir :** La commune de Bantè est née du découpage territorial du 30 mai 1978. Commune d'origine de plusieurs cadres et personnalités politiques du Bénin, Bantè se situe à près de 300 km de Cotonou et regroupe sur une superficie de 2695 km<sup>2</sup>, 34 villages et neuf arrondissements que sont : Agoua, Akpassi, Atokolibé, Bantè, Bobè, Gouka, Lougba, Koko et Pira. Elle est limitée au Nord par la commune de Bassila, au Sud par la commune de Savalou, à l'Est par les communes de Glazoué et Ouèssè et à l'ouest par la République du Togo (frontière). Rafiwo OWOTCHE en est l'actuel Maire. L'économie de la commune de Bantè est basée sur l'agriculture, la chasse, l'élevage et le commerce. Elle est l'un des plus grands pourvoyeurs de bois et de charbon entre autres produits forestiers de première nécessité pour les populations du Bénin entier.

**A visiter :** Entre autres éléments qui peuvent retenir l'attention dans cette commune, figurent la marre aux caïmans ou le Festival International endogène du continent ( Festi'co-Africa). Ce festival est l'occasion par excellence pour la célébration de l'immense patrimoine culturel de l'ère Isha dont les chasseurs sont les garants.



Les chasseurs de Bantè sont aussi des protecteurs de leur environnement, de la forêt de Bantè, et de leur patrimoine culturel. Ils sont à ce même titre, les dépositaires d'une tradition dans laquelle la connaissance exceptionnelle des vertus médicinales des plantes, continue de valoriser l'Afrique. Bantè vous attend, visitez la destination Bénin.



## ■ ACCÈS ET DÉPART

### OPERATIONS DE DEPART

- **Transbordement avant étape:** Parakou - Djougou **136km** (Rassemblement devant Hôtel Kobourou : 6h00min)
- **Rassemblement de départ :** 08h00min (Devant La mairie de Djougou)
- **Signature des équipes :** 8h30min
- **Appel des coureurs: 8h45min**
- **Départ fictif :** 8h52min (Devant la mairie de DJOUGOU)
- **Départ Réel: 9h00min** (Devant la Mairie de Djougou) (**Départ fictif**)

### OPERATIONS D'ARRIVÉE

**Arrivée probable:** 13h30 (Devant Complexe Scolaire de Bantè)

**Remise des Maillots et Echarpes**

### INFOS ARRIVÉE

**Ligne droite finale 400m**

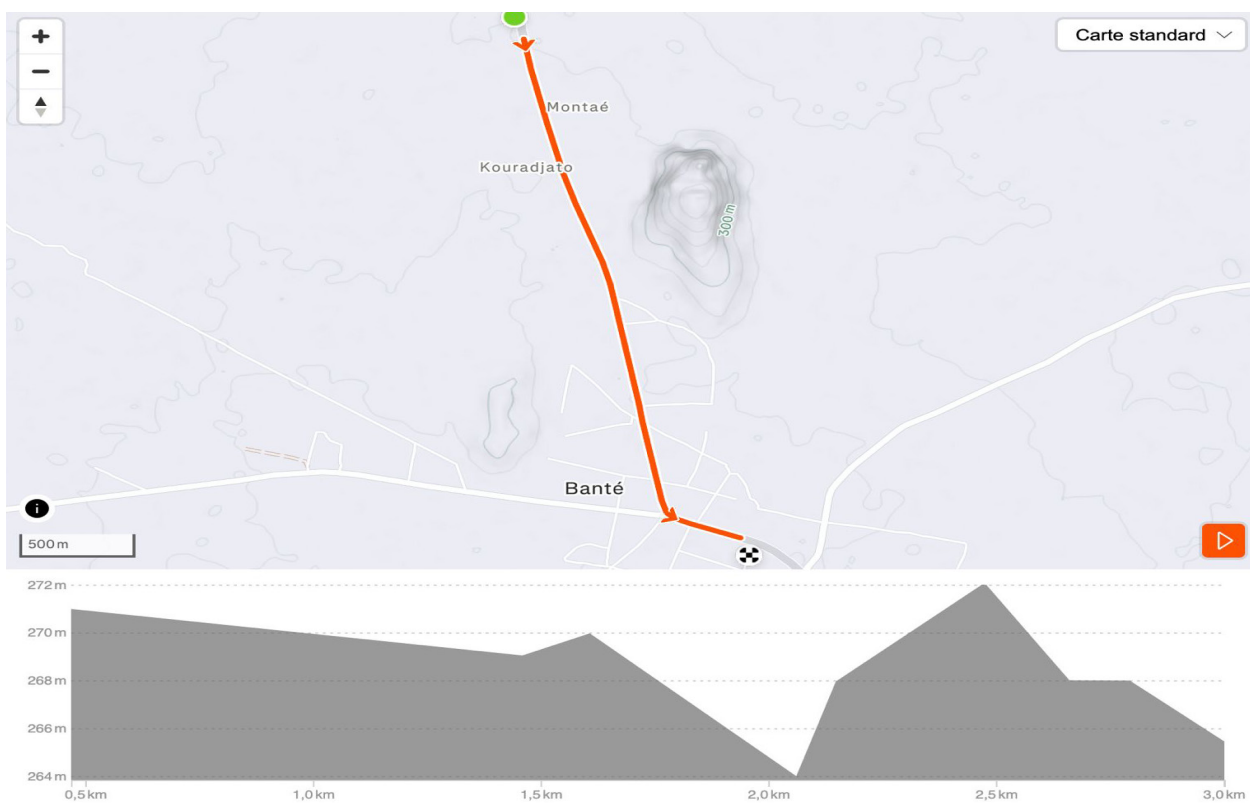
Profil des trois (03) derniers kilomètres, terrain plat jusqu'à la ligne d'arrivée.

### AUTRES INFORMATIONS

- **Permanence :** Ligne d'arrivée
- **Restauration :** Déjeuner Mairie de Bantè
- **Transfert après Etape:** Bantè - Bohicon **163km** (Rassemblement Devant Mairie de Bantè)
- **Hébergement :** Amazone Hôtel, Hôtel des Princes de Bohicon, Gerval Hôtel, Hôtel la Couronne Divine
- **Hôpitaux :** CHUD Donga, Centre de Santé de Bantè, Hôpital de Zone de Covè et CHD Goho

## PROFIL

Profil relief



## ► ITINÉRAIRE HORAIRE

Kilomètres restants	Kilomètres parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			45 Km/h	42 Km/h
2,35	2,35	DJOUGOU : Devant la Mairie- DEPART FICTIF	9:00:00	9:00:00
169,76	Km 0	DJOUGOU : Devant Boutique Apsonic- DEPART REEL	9:10:00	9:10:00
166,71	3,05	Palais Royal de SOUBOUROUKOU	9:14:04	9:14:21
143,76	26,00	PELEBINA	9:44:40	9:47:09
140,97	28,79	BOUGOU	9:48:23	9:51:08
130,26	39,50	BODI Devant Haut Tension : Poteau Electrique à Gauche- POINT CHAUD 1	10:02:40	10:06:26
117,56	52,20	Pont	10:19:36	10:24:34
115,46	54,30	Pont	10:22:24	10:27:34
108,39	61,37	Complexe Scolaire KODOWAKI	10:31:50	10:37:40
100,53	69,23	Centre de Santé FRIGNON	10:42:18	10:48:54
85,63	84,13	BASSILA : Devant Agence UNACREP- POINT CHAUD 2	11:02:10	11:10:11
85,44	84,32	Rond-Point : <b>Tout Droit</b>	11:02:26	11:10:27
46,76	123,00	CEG : KPREKETE	11:54:00	12:05:43
45,39	124,37	Péage	11:55:50	12:07:40
33,61	136,15	OUKOUTA OSSE: Devant Pilonne Téléphonique- POINT CHAUD 3	12:11:32	12:24:30
24,16	145,60	CEG PIRA	12:24:08	12:38:00
14,36	155,40	Pont	12:37:12	12:52:00
5,10	164,66	CEG 2 BANTE	12:49:33	13:05:14
1,96	167,80	CEG 1 BANTE	12:53:44	13:09:43
0	169,76	BANTE : Devant Terrain de sport du CS Bantè- ARRIVEE	12:56:21	13:12:31



ETAPE  
**04**

**01**  
MAI  
2026

**127,80**  
Km

**CANAL+**

**cfao**  
MOBILITY

**DASSO**  
**PORTO-NOVO**  
**(VIA ADJARRA)**



**DASSO**



**A savoir :** Dasso est l'un des quatre arrondissements de la commune de Ouinhi, située dans le département du Zou, au centre du Bénin. Cet arrondissement se caractérise par son cadre rural, dominé par des activités agricoles telles que la culture du maïs, du manioc et des produits vivriers. Dasso joue un rôle important dans la vie économique et sociale locale, avec des communautés attachées à leurs traditions et à leurs pratiques culturelles. Il contribue ainsi au dynamisme de la commune de Ouinhi tout en conservant une identité profondément ancrée dans les réalités rurales béninoises.

**A visiter :** Selon le recensement de la population de 2013 conduit par l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), Dasso compte 2 428 ménages avec 15 408 habitants. La population est composée de plusieurs ethnies et groupes socioculturels. Il s'agit notamment des Fon et Mahi, qui forment les groupes dominants. On y rencontre également quelques immigrants comme les Yoruba, Hollis ainsi que les Nagos. La population, pour ses sources de revenus, mène des activités agricoles avec la culture de maïs, manioc, patate douce ainsi que le riz grâce aux périmètres rizicoles installés dans des bas-fonds.



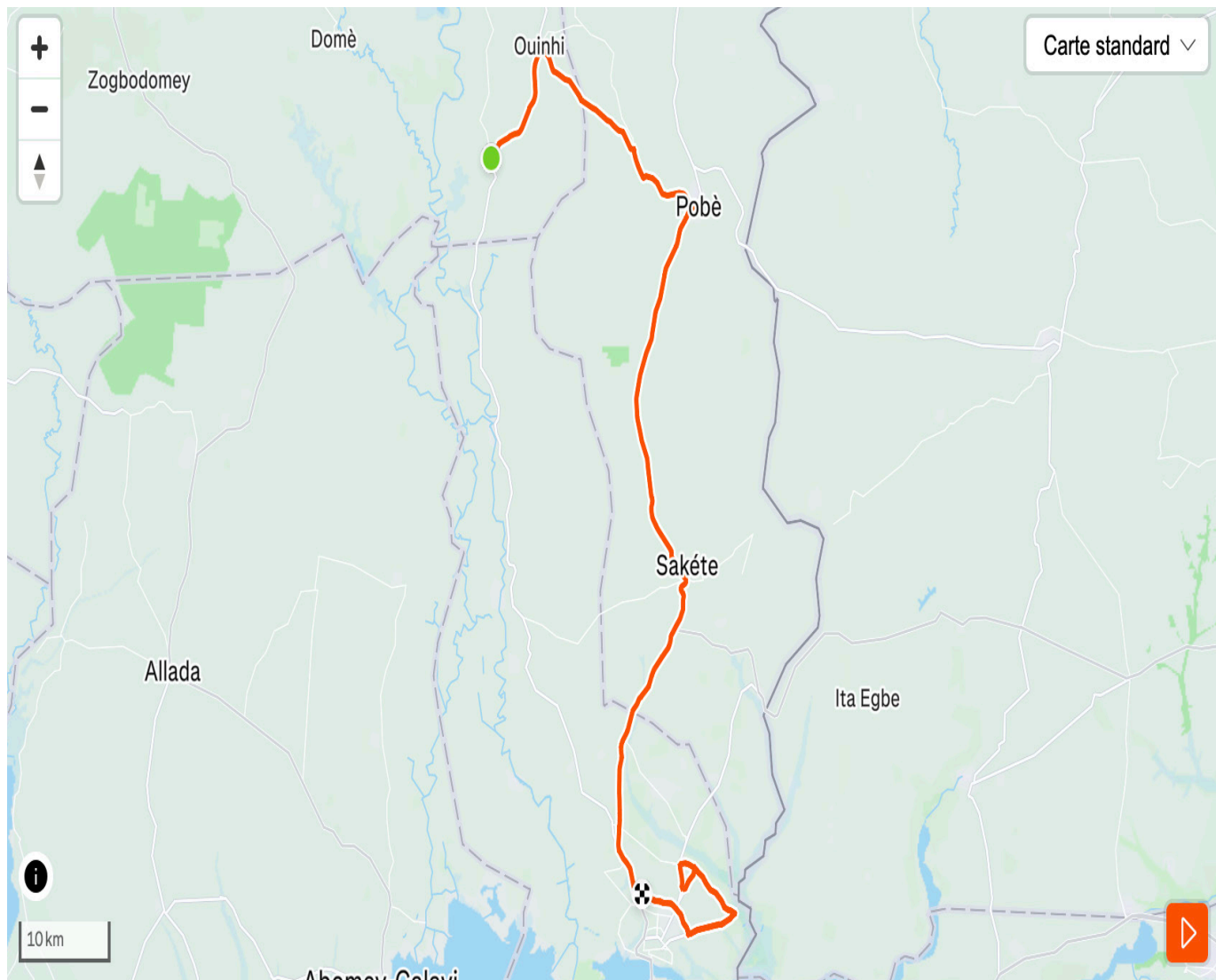
## **PORTO-NOVO (VIA ADJARRA)**

**A savoir :** Porto-Novo, Adjatchè pour les yorubas, Hogbonou pour les fons les gouns et les ayizo, la ville aux trois noms est à elle seule comparable à un « pays » tout entier car comme le véhicule la pensée collective, Porto-Novo, on peut y rencontrer toutes choses, allant des plus ordinaires aux plus inimaginables ; des plus précieuses aux plus loufoques. Il se dit : « À Porto-Novo, la folie peut vous croiser en plein jour au marché Ouando ». Mais le plus important à savoir sur cette commune puisqu'il s'agit bel et bien de l'une des trois communes à statut particulier que compte le Bénin à la date d'aujourd'hui, c'est que ses filles et fils s'harmonisent autour d'un concept « Adjachè oni bajè » ou « Hogbonou ma gan gblé »

traduit littéralement, « Porto-Novo demeurera Porto-Novo », la ville ne connaîtra jamais la déchéance.

**A visiter :** A Porto-Novo, on peut visiter plusieurs des lieux significatifs comme le musée ethnographique Alexandre Sènou Adandé, le musée Honmè et le musée da Silva des arts et de la culture afro-brésilienne ; le Palais du roi Toffa 1<sup>er</sup> et celui du roi des Yoruba (Aladjachè) ; le couvent des Zangbeto Kpakli yao ; la mosquée centrale à l'architecture de type afro brésilien dans le grand marché du 1<sup>er</sup> arrondissement ; le centre Songhai, reconnu en Afrique comme un centre de formation et un incubateur en production agro pastorale etc.





## ■ ACCÈS ET DÉPART

### OPERATIONS DE DEPART

- **Transbordement avant étape:** Bohicon - Dasso **78,28km** (Rassemblement Devant hôtel des Princes Bohicon: 6h30min)
- **Rassemblement de départ :** 07h30min (Devant l'Eglise Catholique de Dasso)
- **Signature des équipes :** 8h00min
- **Appel des coureurs:** 8h15min
- **Départ Réel : 8h30min** (Devant l'Eglise Catholique de Dasso)

### OPERATIONS D'ARRIVÉE

**Arrivée probable:** 11h40 (Devant ex Bar restaurant 3.14 Porto-Novo)

**Remise des Maillots et Echarpes**

### INFOS ARRIVÉE

**Ligne droite finale 400m**

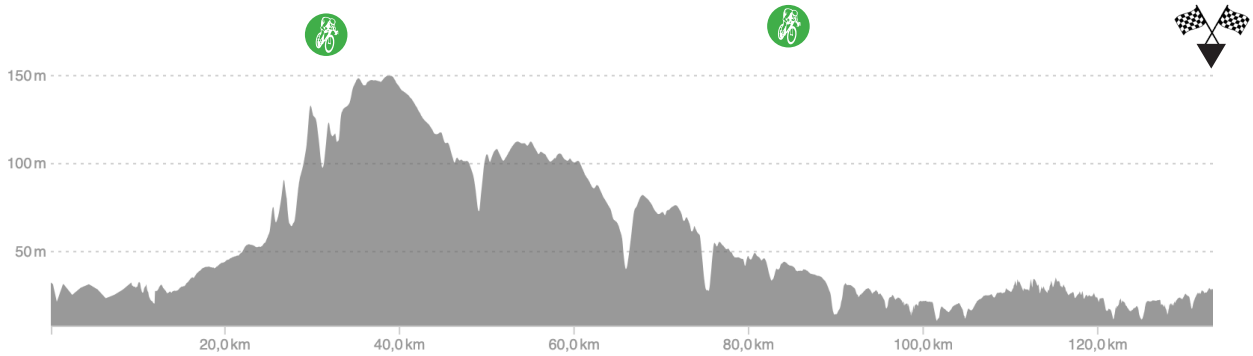
Profil des trois (03) derniers kilomètres, terrain plat et faux plat jusqu'à la ligne d'arrivée.

### AUTRES INFORMATIONS

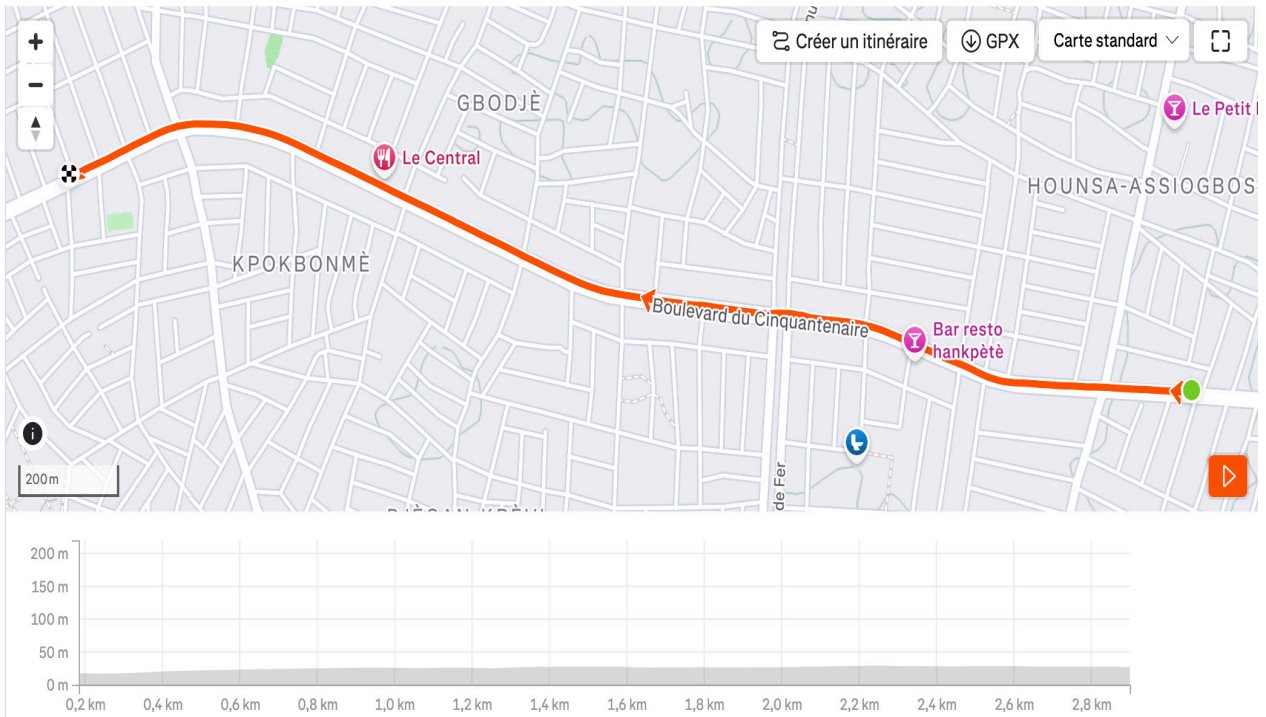
- **Permanence :** Ligne d'arrivée
- **Restauration :** Déjeuner FunLand Park à Dowa non loin l'Eglise St Paul
- **Transfert après Etape:** Porto-Novo - Bohicon **131,80km** (Rassemblement route cinquantenaire à Dowa)
- **Hébergement :** Amazone Hôtel, Hôtel des Princes de Bohicon, Gerval Hôtel, Hôtel la Couronne Divine
- **Hôpitaux :** CHD Goho, Centre de Santé de Ouinhi, CHD-Ouémé;

## PROFIL

## Profil relief



## Trois derniers Km



## ▶ ITINÉRAIRE HORAIRE

Kilomètres restants	Kilomètres parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			45 Km/h	42 Km/h
127,80	Km 0	DASSO- Devant Eglise Catholique: DEPART REEL	8:30:00	8:30:00
126,22	1,58	CEG DASSO	8:32:06	8:32:15
117,52	10,28	CEG OUINHI	8:43:42	8:44:41
116,77	11,03	Carrefour OUINHI : <b>Tourner à Droite</b>	8:44:42	8:45:45
116,05	11,75	MONZOUNGODO	8:45:40	8:46:47
115,80	12,00	Pont	8:46:00	8:47:09
103,50	24,30	Carrefour HOUELI-GABA : <b>Tourner à Droite</b>	9:02:24	9:04:43
102,80	25,00	ADJA-OUERE	9:03:20	9:05:43
101,11	26,69	Carrefour ADJA-OUERE : <b>Tourner à Gauche</b>	9:05:35	9:08:08
94,44	33,36	Carrefour POBE : Début voies x 2 : <b>Tourner à Droite</b>	9:14:29	9:17:39
91,03	36,77	<b>Fin voies x 2</b>	9:19:02	9:22:32
84,44	43,36	<b>MOUWODANI : Devant Marché - POINT CHAUD 1</b>	9:27:49	9:31:57
76,30	51,50	ITADJEBOU	9:38:40	9:43:34
64,00	63,80	SAKETE	9:55:04	10:01:09
50,50	77,30	<b>Marché TAKON : Devant Dépôt pharmaceutique- POINT CHAUD 2</b>	10:13:04	10:20:26
44,10	83,70	AKPRO-MISSERETE	10:21:36	10:29:34
41,51	86,29	Rond-Point AKPRO-MISSERETE: <b>Voies x 2</b>	10:25:03	10:33:16
39,74	88,06	Rond-Point DJEVALI	10:27:25	10:35:48
38,50	89,30	Carrefour VAKON	10:29:04	10:37:34
37,11	90,69	Carrefour DANTO	10:30:55	10:39:33
36,37	91,43	Carrefour El-Fateh	10:31:54	10:40:37
35,70	92,10	Carrefour Palais de Glaces	10:32:48	10:41:34
35,22	92,58	Carrefour Cinquantenaire : <b>Tourner à Gauche</b>	10:33:26	10:42:15
34,40	93,40	Carrefour Pharmacie GBODJE	10:34:32	10:43:26
32,95	94,85	Passage à Niveau	10:36:28	10:45:30
30,87	96,93	Carrefour AGATA : <b>Tout Droit</b>	10:39:14	10:48:28
28,53	99,27	Rond-Point Cimetière DJEGAN DAHO : <b>Sens Giratoire -Tout Droit</b>	10:42:22	10:51:49
28,10	99,70	EPP MALANHOUI	10:42:56	10:52:26
27,50	100,30	Carrefour Pharmacie MALANHOUI	10:43:44	10:53:17
26,70	101,10	ANANGBO	10:44:48	10:54:26
24,70	103,10	Complexe Scolaire GBANGNITO	10:47:28	10:57:17
23,44	104,36	MINDEDJONOU	10:49:09	10:59:05
23,14	104,66	Rond-Point MINDEDJONOU : <b>Tourner à Gauche</b>	10:49:33	10:59:31
21,84	105,96	DJAVI	10:51:17	11:01:22
19,91	107,89	DROGBO	10:53:51	11:04:08
18,59	109,21	HOUEGBO	10:55:37	11:06:01
17,45	110,35	Rond-Point Marché ADJARRA : <b>Sens Giratoire -Retour</b>	10:57:08	11:07:39
17,18	110,62	HONSINVIE	10:57:30	11:08:02
16,26	111,54	ADJINAN- AGA	10:58:43	11:09:21
15,46	112,34	ALLADAKO DOGOEDO	10:59:47	11:10:29
14,28	113,52	ALLADAKO	11:01:22	11:12:10
12,95	114,85	MEDEDJONOU	11:03:08	11:14:04
11,75	116,05	Rond-Point MEDEDJONOU : <b>Tourner à Droite</b>	11:04:44	11:15:47
11,26	116,54	GBEHADJI	11:05:23	11:16:29
10,59	117,21	GBANGNITO	11:06:17	11:17:27
9,61	118,19	ANAGBO	11:07:35	11:18:51
8,18	119,62	MALAHOUI	11:09:30	11:20:53
7,41	120,39	CEG MALANHOUI	11:10:31	11:21:59
7,03	120,77	MALANHOUI KPODO	11:11:02	11:22:32
6,46	121,34	Rond-Point Cimetière DJEGAN DAHO : <b>Tourner à Droite</b>	11:11:47	11:23:21
4,10	123,70	Rond-Point AGATA : <b>Tout Droit</b>	11:14:56	11:26:43
1,99	125,81	Passage à Niveau	11:17:45	11:29:44
0,53	127,27	Carrefour GBODJE	11:19:42	11:31:49
0,00	127,80	PORTO-NOVO : Bar Restaurant 3,14- ARRIVEE	11:20:24	11:32:34

ETAPE  
**05**

**02**  
MAI  
2026

**128,65**  
KM



## ZOGBODOMEY COTONOU



### ZOGBODOMEY



**A savoir :** La Commune de Zogbodomey joue un grand rôle d'équilibre climatique pour le Bénin. Un atout qui fait de la préservation de sa biodiversité une préoccupation majeure pour les autorités locales, appuyées par les agents des eaux, forêts et chasse qui sont très actifs pour réguler la coupe du bois, le commerce du charbon et le braconnage.

**A visiter :** La Commune de Zogbodomey, mise à part la culture du palmier à huile et de la production de ses dérivés, c'est aussi une terre de coopératives rizicoles. À ce titre, le Gouvernement qui profite de la proximité de la Commune avec le fleuve Zou, entend exploiter ses atouts pour booster la production de riz au Bénin.

## COTONOU

**A savoir :** Bienvenue à Cotonou.

Toutes les cultures du Bénin se croisent à cet endroit-là. De tous les horizons ; des quatre points cardinaux et de toutes les sensibilités, les hommes et femmes de ce pays s'y sont donné rendez-vous à des époques différentes et ce territoire qui porte le nom de Cotonou s'en est enrichi, et s'est étalé aujourd'hui sur 79Km<sup>2</sup> environs.

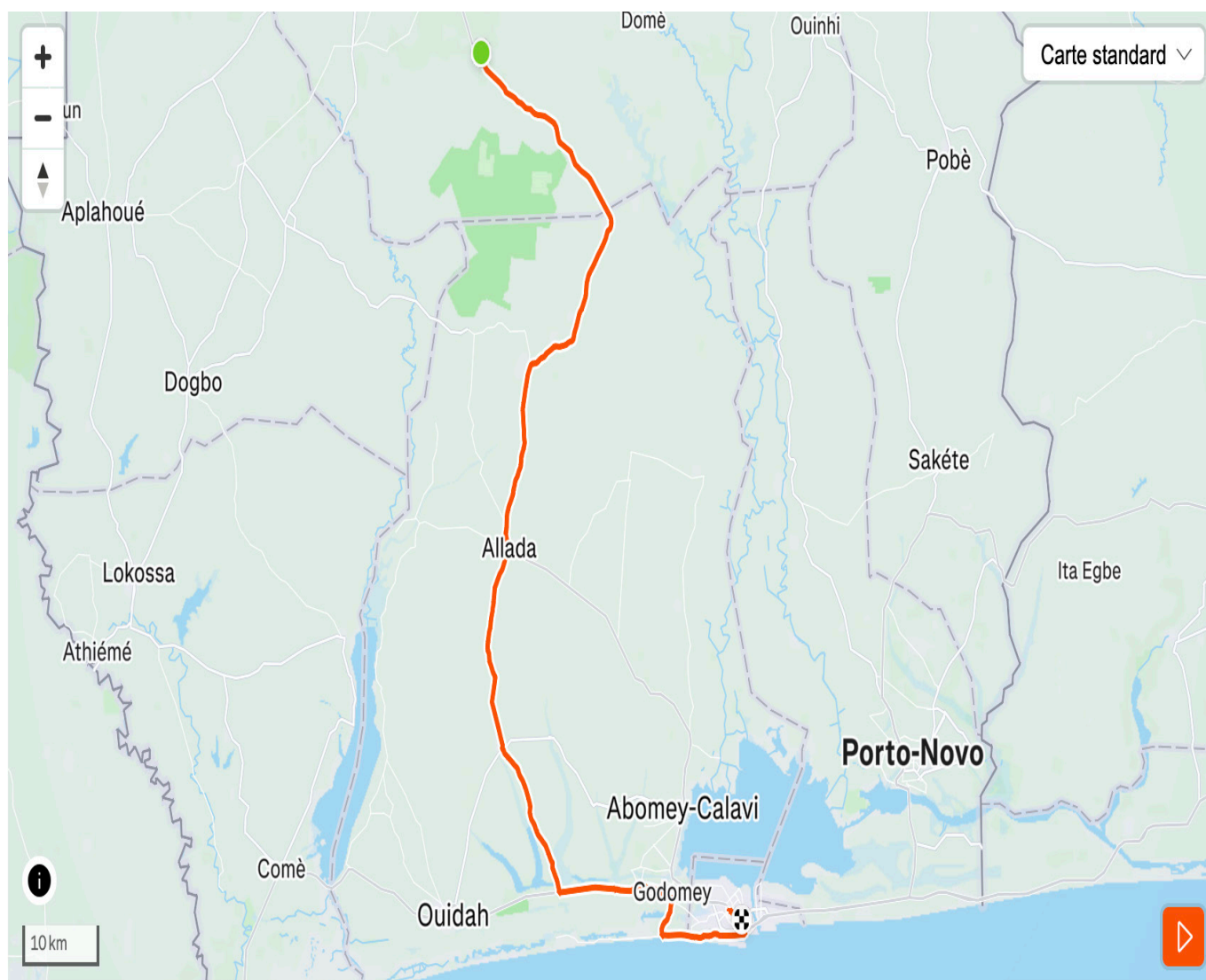
Son nom Kútônù signifie « Au bord du fleuve de la mort » et elle est toute une mine d'histoire que le Bénin tout entier peine à tenir dans sa mémoire

**A visiter :** La plupart des quartiers de Cotonou ont des noms qui racontent à eux tout seul leur histoire ou qui parfois présentent le quartier selon ses spécificités ou son positionnement géographique. Quelques-uns sont : Agla, ( Agla houn, bo wa!) «si tu es audacieux, alors viens » ; Ahouanlèko, « là où la guerre s'est retournée » ; Ahouansori : ( Ahuan sè-toji) « la guerre finit sur l'eau » ; Albatin : « où l'on reprend ses esprits » ; Aïdjedo, Cœur en paix ; Avlékété-Jonquet : « Quartier du fétiche de la mer dit « Avlékété » ; Avotrou, le pagne détaché ; Cadjèhoun (è wa ka djèhoun), Venez, je vous invite à manger ; Dantokpa, Près de la rivière de Dan ; Fidjrossè, là où l'âme se plaît ; Fifadji, Lieu paisible ; Ganhitô, Près du marché au fer ; Gbèdjromèdé, Quiconque désire s'épanouir ; Gbégamey (Gbé gaga mè) ; Dans la grande brousse » Gbogbanu, La chèvre a renversé la chose ; Guinkomey, Sur la terre des populations de Guin ; Houéyiho, Le soleil se couche ; Ladji, Là où l'on débarque ; Maro-Militaire : (Ma lo hi min), Marché du soir ; Midombo, Repliez-vous ; Missessin : « Respectez la loi » ; Sègbèya : « Le destin a mis terme à la misère » ; Sènadé : « Le destin a donné quelque chose » ; Suru-Léré : « La patience a des bénéfiques » ; Xwlacodji ou Placodji : « Sur la terre du peuple Xwla » ou « Pla » ; Yénawa, Ils viendront. Mais il existe aussi des quartiers comme maro-militaire, Patte d'oie, haie vive, ou quartier JAK.



Voici les lieux incontournables à visiter à Cotonou :

- La place de l'Amazone.
- Le Marché Dantokpa : Plus grand marché à ciel ouvert d'Afrique de l'Ouest, véritable cœur commercial de la ville.
- La Fondation Zinsou : Centre d'art contemporain de premier plan situé dans la Villa Ajavon.
- La Plage de Fidjrossè : Idéale pour se détendre, avec de nombreux restaurants et une ambiance animée.
- Le Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA) : Parfait pour acheter des souvenirs et voir des artisans à l'œuvre.
- La Cathédrale Notre-Dame-des-Apôtres : Connue pour son architecture distinctive en bandes rouges et blanches.
- Le Monument aux Morts et le Boulevard de la Marina : Lieux de promenade, notamment près de la place de l'Amazone.



## ■ ACCÈS ET DÉPART

### OPERATIONS DE DEPART

- **Transbordement avant étape:** Bohicon - Zogbodomey **32,48km** (Rassemblement Devant hôtel des Princes : 6h30min)
- **Rassemblement de départ :** 7h00min (Devant Carrefour TG)
- **Signature des équipes :** 7h30min
- **Appel des coureurs:** 7h45min
- **Départ Réel: 8h00min** (Devant la Mairie de Zogbodomey)

### OPERATIONS D'ARRIVÉE

**Arrivée probable:** 11:10 (Devant Carrefour Mosqué Zongo)

**Remise des Maillots et Echarpes**

### INFOS ARRIVÉE

**Ligne droite finale 400m**

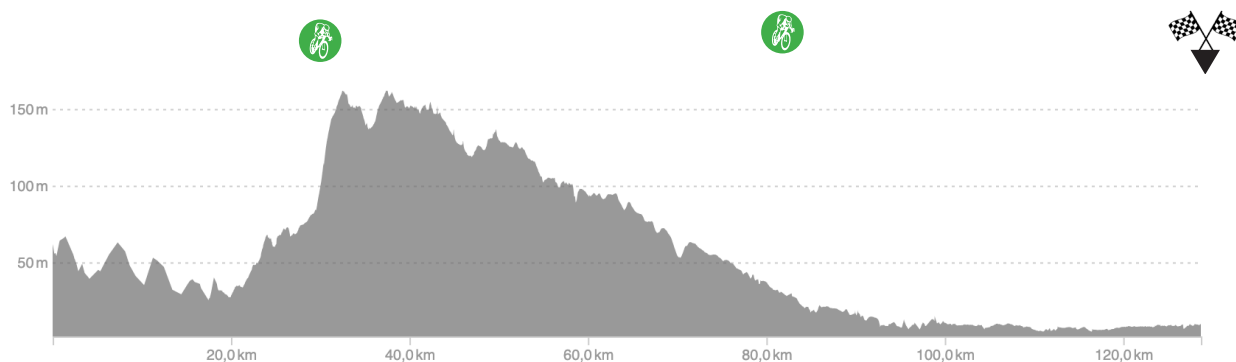
Profil des trois (03) derniers kilomètres, terrain plat jusqu'à la ligne d'arrivée.

### AUTRES INFORMATIONS

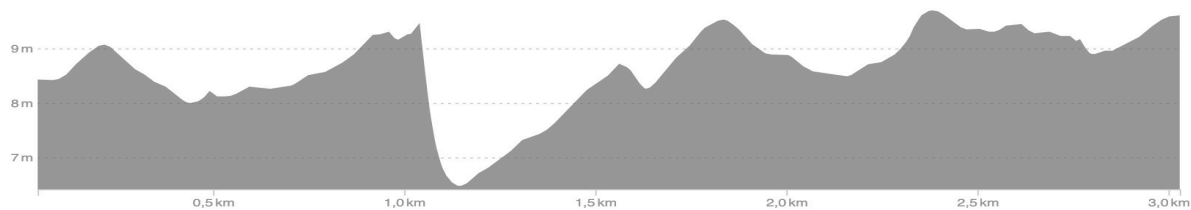
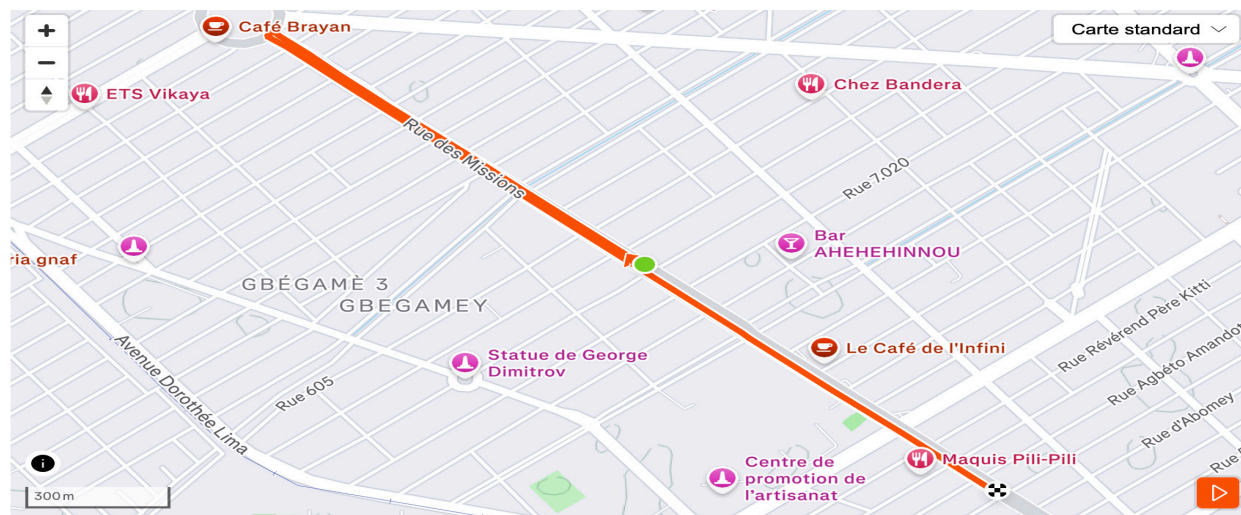
- **Permanence :** Ligne d'arrivée
- **Restauration :** Déjeuner Hôtel Atlantic Beach Hôtel
- **Transfert après Etape:** Néant
- **Hébergement :** Atlantic Beach Hôtel, Bariba Hôtel, Easy Hôtel, Casa-Cielo Hôtel
- **Hôpitaux :** Centre de Santé de Ouidah, CNHU Hubert K. MAGA

## PROFIL

## Profil relief



## Trois derniers Km



## ▶ ITINÉRAIRE HORAIRE

Kilomètres restants	Kilomètres parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			45 Km/h	42 Km/h
128,65	Km 0	ZOGBODOMEY-Devant la Mairie: DEPART REEL	8:00:00	8:00:00
120,97	7,68	Centre de santé de ZOUKOU	8:10:14	8:10:58
120,02	8,63	Ralentisseur	8:11:30	8:12:20
116,84	11,81	EPP HLAGBA DENOUE : Ralentisseur	8:15:45	8:16:52
114,69	13,96	DEZAKPO : Ralentisseur	8:18:37	8:19:57
113,41	15,24	HLAGBA LOME : Ralentisseur	8:20:19	8:21:46
112,70	15,95	CEG MASSI : Ralentisseur	8:21:16	8:22:47
111,13	17,52	Pont	8:23:22	8:25:02
110,87	17,78	Ralentisseur	8:23:42	8:25:24
110,64	18,01	Marché MASSI : Ralentisseur	8:24:01	8:25:44
105,35	23,3	SEHOUE	8:31:04	8:33:17
102,97	25,68	CEG SEHOUE : Ralentisseur	8:34:14	8:36:41
98,75	29,9	CEG GUEME	8:39:52	8:42:43
95,02	33,63	EPP AGON : Ralentisseur	8:44:50	8:48:03
93,13	35,52	Centre de santé de DAME : Ralentisseurs x 2	8:47:22	8:50:45
91,25	37,4	EPP AGBO-TAGON : Ralentisseurs x 2	8:49:52	8:53:26
88,08	40,57	HOUEGBO	8:54:06	8:57:57
87,36	41,29	Ralentisseur	8:55:03	8:58:59
86,98	41,67	EPP HOUEGBO-ALIHO	8:55:34	8:59:32
86,36	42,29	Centre de santé HOUEGBO : Ralentisseurs x 2	8:56:23	9:00:25
85,78	42,87	Marché HOUEGBO: Ralentisseurs x 2	8:57:10	9:01:15
85,20	43,45	HOUEGBO- Devant Pharmacie Centrale : POINT CHAUD 1	8:57:56	9:02:04
83,75	44,9	Péage de HOUEGBO- Succession de Ralentisseurs	8:59:52	9:04:09
82,68	45,97	Ralentisseur	9:01:18	9:05:40
82,62	46,03	HOUEGBO : Fin Succession de Ralentisseurs	9:01:22	9:05:45
82,03	46,62	HINVI	9:02:10	9:06:36
76,85	51,8	Marché ATTOGON	9:09:04	9:14:00
71,92	56,73	Préfecture d'ALLADA	9:15:38	9:21:03
71,17	57,48	ALLADA : Début Voies x 2	9:16:38	9:22:07
69,50	59,15	Carrefour ALLADA : Fin Voie x 2- Tout Droit	9:18:52	9:24:30
69,40	59,25	Ralentisseur	9:19:00	9:24:39
68,42	60,23	Passage à Niveau : Dégradé	9:20:18	9:26:03
50,44	78,21	Carrefour TORI-PAHOU- Tourner à Gauche	9:44:17	9:51:44
45,93	82,72	HOUNDOME	9:50:18	9:58:10
40,62	88,03	Plaque ROSA GARDEN : POINT CHAUD 2	9:57:22	10:05:45
38,76	89,89	ADJARA-ADOVIE	9:59:51	10:08:25
38,41	90,24	CEG ADOVIE : Ralentisseurs x 2	10:00:19	10:08:55
37,75	90,9	Ralentisseur	10:01:12	10:09:51
35,95	92,7	Pont	10:03:36	10:12:26
35,20	93,45	Marché PAHOU	10:04:36	10:13:30
34,94	93,71	Carrefour PAHOU : Voies x 2- Tourner à Gauche	10:04:57	10:13:52
34,83	93,82	Passage à niveau	10:05:06	10:14:02
28,11	100,54	Carrefour HEVIE: Tout droit	10:14:03	10:23:38
26,40	102,25	Carrefour GBODJE: Tout droit	10:16:20	10:26:04
24,87	103,78	Carrefour CONCORDE: Tout droit	10:18:22	10:28:15
24,22	104,43	Carrefour AGLOUZA: Tout droit	10:19:14	10:29:11
23,55	105,1	Carrefour ZIKO: Tout droit	10:20:08	10:30:09
22,55	106,1	Carrefour SEMINAIRE: Tout droit	10:21:28	10:31:34
21,68	106,97	Carrefour PK14: Tout droit	10:22:38	10:32:49
20,25	108,4	Carrefour CEG GODOMEY: Tout droit	10:24:32	10:34:51
19,97	108,68	Carrefour GODOMEY- Début Voie Pavée : Tourner à Droite	10:24:54	10:35:15
19,56	109,09	Carrefour TERMINAL- Passage à Niveau	10:25:27	10:35:51
16,01	112,64	Carrefour Station EWELL : Fin Voie Pavée- : Tourner à Gauche	10:30:11	10:40:55
12,13	116,52	Rond-Point FIN PAVEE : Tout droit	10:35:22	10:46:27
9,70	118,95	Rond-Point EREVAN : Tout droit	10:38:36	10:49:56
8,79	119,86	Carrefour Hôtel SOFITEL	10:39:49	10:51:14
7,33	121,32	AMAZONE	10:41:46	10:53:19
5,55	123,1	Passage à Niveau	10:44:08	10:55:51
5,15	123,5	Carrefour Entrée du Port : Voies x 2- Tourner à Gauche	10:44:40	10:56:26
4,97	123,68	Carrefour 3 BANQUES : Tout droit	10:44:54	10:56:41
4,59	124,06	Rond-Point Ex-LIBERCOM : Tourner à Droite	10:45:25	10:57:14
4,31	124,34	Carrefour Mosquée ZONGO	10:45:47	10:57:38
3,74	124,91	Carrefour UNAFRICA	10:46:33	10:58:27
3,34	125,31	Carrefour Prison Civile de COTONOU	10:47:05	10:59:01
2,55	126,1	Carrefour COSSI	10:48:08	11:00:09
2,03	126,62	Rond-Point ETOILE ROUGE	10:48:50	11:00:53
1,20	127,45	Eglise Catholique SAINT-JEAN	10:49:56	11:02:04
0,73	127,92	Carrefour Prison Civile de COTONOU	10:50:34	11:02:45
0,32	128,33	Carrefour UNAFRICA	10:51:06	11:03:20
0,00	128,65	COTONOU : Carrefour Mosquée ZONGO ARRIVEE	10:51:32	11:03:47

## ► LES MAILLOTS



Maillot Jaune  
CASTEL



Maillot classement du 1er  
des Africains aux étapes  
MOOV Africa



Maillot 1er classement  
par point  
SUPER U



Maillot classement  
du 1er des Béninois  
CFAO Mobility



Maillot classement  
des Jeunes  
NSIA



Maillot classement du plus  
combatif des Béninois  
CANAL+

## ► LES ECHAPPES



Echarpe de la plus  
longue échappée  
YALAU



Echarpe du Fair play  
AQUABELLE



Echarpe du meilleur  
équipier  
MOOV MONEY



Echarpe de l'élégance  
MIKEM TECHNOLOGIE



Echarpe du plus jeune  
des béninois  
JNP

# Village du Tour

<b>COTONOU</b>	Place Amazone 26 avril
<b>PARAKOU</b>	Place Tabera ex-place Abdoulaye Isaa 28 au 29 avril
<b>BOHICON</b>	Carrefour Zakpo 30 avril au 1er mai



## Espace gastronomique

(bar et maquis)



**Espace scène** (concert des artistes béninois et projection en direct du Tour sur écran géant)



**Espace ludique**





**Livre de Route**



**GRAND  
PRIX**  
VILLE DE COTONOU



## ► ORGANISATION GRAND PRIX

### COMMISSIONS SPORTIVES

#### PRÉSIDENT DU JURY

Philippe LAMBERT - CIE (UCI)  
Tél : 01 68 96 79 20

#### COMMISSAIRE 2

Papoen OSHO  
Tél : 01 95 95 67 86

#### COMMISSAIRE 3

Salami AVOCETIEN  
Tél : 01 95 32 02 57

#### COMMISSION ANTI DOPAGE

Oréol ALLOGNIKOU (ORAD Bénin)  
Tél : 01 64 78 35 35

#### COLLÈGE DES COMMISSAIRES

##### Juges à l'arrivée

Clément AKPODJI / Tél : 01 65 36 42 57  
Ange DAGBA / Tél : 01 63 82 01 90  
Félix ZINSOU / Tél : 01 55 63 06 08  
Mathieu HOUNSOU / Tél : 01 94 84 68 65

##### Chronomètres

Hotègni HOUNSOU / Tél : 01 95 56 23 40  
Patricia ZOHOU / Tél : 01 95 52 70 26  
Uriel AGOSSA / Tél : 01 99 30 28 78

##### Commissaires Moto

Boris HOUNSOUNOU (Moto1) / Tél : 01 95 24 85 23  
Frobenius KOUWANOU (Moto2) / Tél : 01 99 89 97 28

##### Ardoisier

Fabrice TOTIN / Tél : 01 94 34 57 40

##### Commissaire Car Balai

Ganiou FASSASSI / Tél : 01 98 44 06 08

#### Commission Finance et Logistique

Lambert SAIZONOU / Tél : 01 95 08 07 04  
Yvon DAGBA / Tél : 01 64 30 24 13

#### Commission Hébergement et Restauration

Richmonde ATALÉ / Tél : 01 64 53 28 02  
Patricia ZOHOU / Tél : 01 95 52 70 26  
Bernard DIOGO / Tél : 01 95 24 38 00  
Hubert DAH / Tél : 01 64 72 04 71  
Dominique HAZOUMÉ (*Distribution Eau Aqua belle*)  
Tél : 01 95 18 14 87

#### Commission Fléchage

Bruno WOTTO / Tél : 01 95 99 86 45  
Robert AGOSSOU / Tél : 01 95 74 83 04

#### Commission Photo-Finish

Brice HOUNTON / Tél : 01 60 31 99 84  
Auspice AHOUANJINOU / Tél : 01 69 91 06 91  
Jean DANTON-HOSSOU / Tél : 01 68 81 00 80

#### Commission Presse et Communication

Apollinaire GOLOU / Tél : 01 94 45 99 23  
Jean Paul HEMANKPAN / Tél : 01 99 19 98 90  
Corneille GOHONOU / Tél : 01 94 88 51 63  
Albert AGOUEDEJI / Tél : 01 95 49 49 30  
Ablam GNANMESSO / Tél : 01 64 17 49 10  
Charles TOSSOU / Tél : 01 95 95 14 86  
Yannick FOLLY / Tél : 01 45 28 31 92

#### Responsable Secrétariat :

Anicet ASSOUTO (*Distribution Radio*)  
Tél : 01 95 74 82 82  
Mondoukpè AGONDE Tél 01 95 56 46 88  
Corneille HAZOUME Tél : 01 95 28 12 06

#### Commission Sécurité Course

Léopold AMAJIKPE / Tél : 01 95 95 81 56

#### Commission Protocole

Hubert DAH / Tél : 01 64 72 04 71  
Richmonde ATALE / Tél : 01 64 53 28 02

#### Commission Santé

Dr. Don de Dieu TOKOU / Tél : 01 45 53 68 89  
Charles YEDEDJI / Tél : 01 68 57 14 06

#### Commission Animation

Soul DJIBRIL / Tél : 01 95 79 79 69  
Albert OGOUEDEJI / Tél : 01 95 49 49 30

#### Commission écologie

William DAN / Tél : 01 95 95 93 15

#### Responsable Sécurité Police Républicaine

Commissaire principal de Police  
Jean Marie Koffi SÉGLÉ / Tél : 01 97 37 32 09

#### Assistant Sécurité Police Républicaine

Brigadier Major de Police  
Bessanh Didier YEHOUENOU / Tél : 01 96 41 06 42

#### Commission Sécurité Course

Léopold AMAJIKPE Tél. 01 95 95 81 56 (Zone1)  
Alain KAKPO Tél. 01 94 15 38 08 (Zone2)  
Alphonse M'PO N'TCHA Tél. 0196 81 98 85 (Zone3)  
Charles DONHOSSOU Tél. 01 95 23 90 28 (Zone4)  
Samson GANDAHO Tél. 01 95 28 44 75 (Zone1)  
Eustache SALANON Tél. 01 94 95 42 73 (Zone2)  
Damien GBAGUIDI Tél. 01 45 90 83 28 (Zone3)

## COMITÉ NATIONAL D'ORGANISATION

#### PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Le Ministre des Sports

**Benoît K. DATO**

#### DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TOUR

**Romuald HAZOUME , Tél : 01 95 05 58 58**

#### DIRECTEUR DE COURSE/UCI :

**Philippe LAMBERT , Tél : 01 68 96 79 20**

#### COORDINATRICE DU TOUR :

**Virginie PALMIER , Tél : 01 94 07 64 07**

#### CHARGE DES EQUIPES :

**Félix ZINSOU , Tél : 01 55 63 06 08**

## PERMANENCE D'ACCUEIL

#### Accueil

Dorothee MENSAH : Tél : 01 95 85 49 61

Félix ZINSOU : Tél : 01 55 63 06 08

Richmonde ATALÉ : Tél : 01 64 53 28 02

## ► REGLEMENT DU GRAND PRIX DE LA VILLE COTONOU

### ARTICLE 1 : Organisation

Le Grand Prix de la Ville de Cotonou 2026 est organisé par la Fédération Béninoise de Cyclisme (08 BP735 Cotonou) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale(UCI). Le Président du Comité d'Organisation est Monsieur Romuald HAZOUME.

Inscrit au calendrier de l'UCI Africa Tour de classe 1.2, il se déroulera le dimanche 04 mai 2026 sur un circuit fermé de 13,60 kilomètres en 8 tours dans la ville de Cotonou

### ARTICLE 2 : Participation

Le Grand Prix, inscrit au calendrier UCI Africa Tour en Classe ME 1.2, est ouvert conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI aux équipes suivantes: UCI Pro Team, Equipes Continentales UCI, Equipes professionnelles Cyclo-cross UCI, Equipes nationales; Equipes régionales, Equipes mixtes d'équipe africaines. Chaque équipe sera composée de 6 coureurs maximum et 4 minimum. Conformément à l'article 2.10.008 du règlement UCI, l'épreuve attribue les points suivants pour les classements mondiaux UCI Hommes élites et moins de 23 ans : 40-30-25-20-15-10-5-3-3-3 aux 20 premiers du classement général individuel final. Le barème de point et le barème des pénalités de l'UCI seront les seuls applicables.

### ARTICLE 3 : Lieu de Départ et arrivées

Le Grand Prix de la Ville de Cotonou débutera à 14h00 à Zongo et arrivera sur le même lieu.

### ARTICLE 4 : Permanence

La réunion technique se tiendra le 26 avril 2026 à l'issue de celle du Tour du Bénin tansdisque la confirmation des participants à la course devra être communiquée au collège des commissaires le 01 mai 2026 avant 20 heures.

### ARTICLE 5 : Radio -Tour

Les informations Radio-Tour seront émises sur la fréquence 430.2250 Méga Hertz. Chaque Directeur Sportif recevra un poste récepteur au départ de l'épreuve.

Tous les véhicules en course doivent être en possession d'un récepteur Radio Tour (branché en permanence) et du laissez-passer (vinyle) officiel de l'épreuve. Les vinyles doivent être collés sur le pare-brise des véhicules suiveurs, chaque couleur correspondant à différentes familles de la course (les équipes, la direction de course, le jury, les officiels)

### ARTICLE 6 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance neutre est assuré

par l'organisation. Il est assumé par deux véhicules. Afin d'être dépannée, chaque équipe a le droit de déposer à bord de l'un des véhicules neutres avant le départ, le matériel nécessaire au dépannage de ses coureurs.

### ARTICLE 7 : Ravitaillement

Le ravitaillement à la voiture technique sera autorisé à partir du Km 30 jusqu'à 20 km de l'arrivée sauf décision exceptionnelle du collège des commissaires. Chaque coureur se laissera descendre derrière le véhicule de Direction de Course / Commissaire où il pourrait se ravitailler auprès de son véhicule technique. Toutefois, les équipes peuvent à des endroits précis non dangereux pour le peloton, positionner des ravitailleurs.

**ARTICLE 8 : AQUABELLE est la marque de l'eau officielle du Tour. Par conséquent, il est formellement interdit d'en apporter autre sous peine de mise hors course.**

### ARTICLE 9 : Délais d'Élimination et d'arrivée

Le coureur ou les coureurs lâché(s) et doublé(s) par le coureur ou les coureurs de tête sont éliminés et doivent quitter la course.

S'il s'agit d'un groupe de plus de 2/3 des coureurs ayant pris réellement départ, le collège des commissaires décidera si ces coureurs pourront continuer ou s'ils doivent quitter la course.

Le délai d'arrivée après le premier coureur est de 8% de son temps.

### CLASSEMENTS :

### ARTICLE 10 : Classement Général des Sprints Intermédiaires (Points Chauds)

Le classement général individuel aux sprints intermédiaires est établi par ordre d'arrivée aux différents sprints.

### ARTICLE 11 : Classement Général

Le classement Général est établi à l'arrivée du dernier tour. Le vainqueur est celui qui aura franchi la ligne d'arrivée en premier.

### ARTICLE 12 : Protocole

A l'issue de l'épreuve, tous les coureurs concernés par le classement des trois (03) premiers ont l'obligation de se présenter en maillot de leur équipe à la cérémonie protocolaire de remise des prix et trophées.

### ARTICLE 13 : Protocole - Contrôle antidopage

A l'issue de l'étape, tous les coureurs concernés par un classement ont l'obligation de se présenter à la cérémonie protocolaire.

Tout coureur assujetti au contrôle antidopage doit se rendre dans la cabine climatisée du car podium. **A cet effet le règlement antidopage local sera appliqué.**

### Article 14 : Port du casque

Conformément au règlement fédéral et international, le port du casque est obligatoire.

**Bleu** : Organisation, sécurité

**Jaune** : La course, le jury, les équipes

**Orange** : Partenaires

**Vert** : Média

**Gris** : Chauffeur

**Seuls les vinyles de couleurs respectivement jaune et verte sont autorisés à circuler à l'échelon course.** Les chauffeurs et leurs responsables doivent se conformer strictement aux consignes de la direction de course et des membres du jury.

Il est interdit de doubler le peloton ou les échappés sans l'autorisation des directeurs de l'épreuve et de course. Il est interdit de se pencher par les fenêtres, de s'asseoir sur les portières, de se porter sur le toit des véhicules. A l'avant de la course, les véhicules circulent entre le véhicule «ouverture de course» et la voiture du Jury «Avant». Si un véhicule souhaite se porter à l'arrière de la course et se faire doubler par le peloton, il doit le faire en toute sécurité et en ayant pris la précaution de bien se garer sur le bas-côté de la chaussée.

En cas d'échappée, les véhicules «avant» ne peuvent s'intercaler derrière les coureurs échappés que lorsque l'écart est supérieur à 2min et après autorisation des directions de l'épreuve et de course. Les véhicules doivent respecter les dérivations mises en place à l'arrivée.

### Article 15 : Santé et sécurité

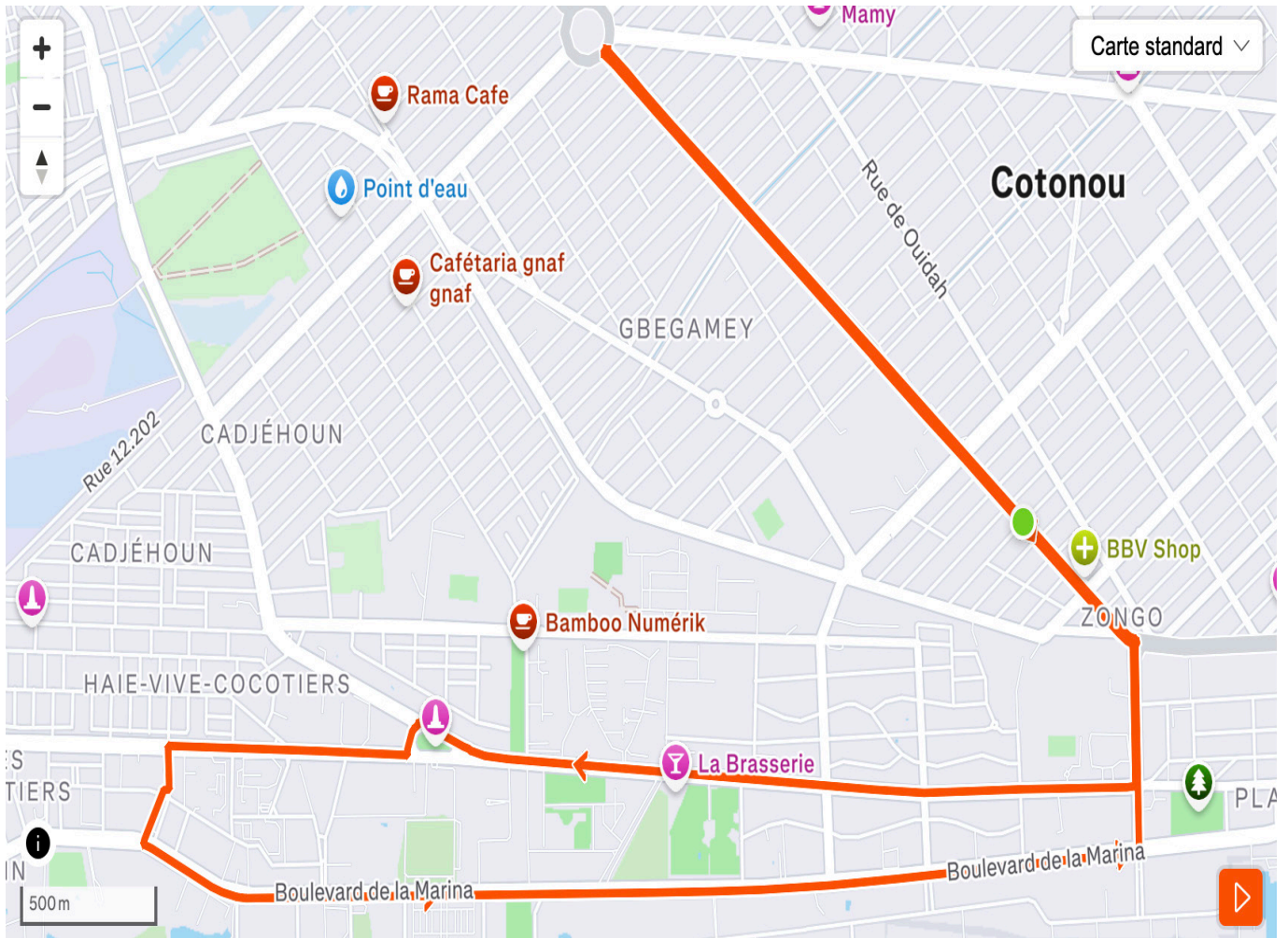
En cas de blessure ou de problèmes éventuels le Centre Hospitalier et Universitaire Hubert MAGA situé à 3 km du lieu de départ et d'arrivée est indiqué.

### Article 16 : Ecologie et environnement

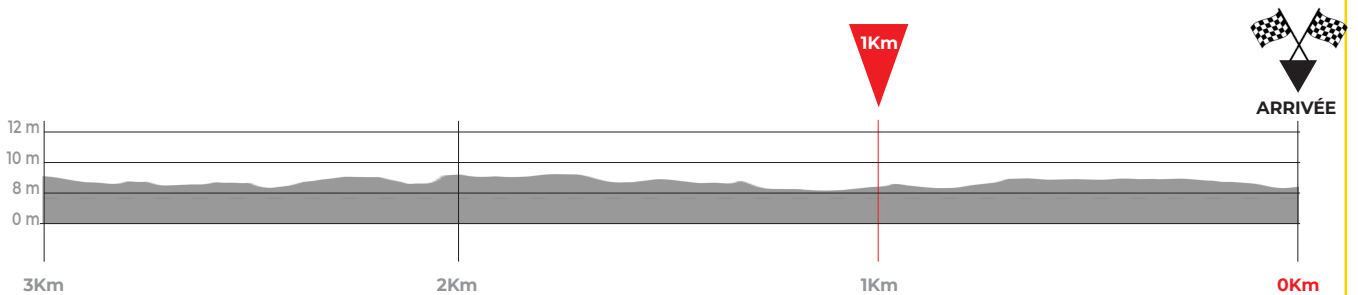
Il est rappelé aux équipes (coureurs, encadrement) qu'elles doivent respecter les consignes de protection de l'environnement en évitant de jeter sur la route les bidons, musettes ou autres détritres en dehors des zones de collecte spécifiquement signalées.

**A cet effet, un prix spécial sera décerné à l'équipe la plus respectueuse de l'environnement à l'issue de la compétition.**

## PROFIL



## Trois derniers Km



Lieu  
**ZONGO**  
Départ / Arrivée

**08**  
TOURS

**108,80**  
Km

## ▶ GRAND PRIX DE LA VILLE DE COTONOU



Kilomètres restants	Kilomètres parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			45 Km/h	42 Km/h
108,80	Km 0	ZONGO- Non loin de la Mosquée: DEPART REEL	14:00:00	14:00:00
108,51	0,29	Carrefour MOSQUEE ZONGO	14:00:23	14:00:25
108,31	0,49	Carrefour Ex LIBERCOM : <b>Turner à Droite</b>	14:00:39	14:00:42
107,93	0,87	Carrefour Ex TROIS BANQUES: <b>Turner à Droite</b>	14:01:10	14:01:15
107,51	1,29	Passage à Niveau	14:01:43	14:01:51
107,16	1,64	Direction Moov Africa	14:02:11	14:02:21
106,81	1,99	Carrefour SONEB	14:02:39	14:02:51
106,07	2,73	CNHU-K. HUBERT MAGA	14:03:38	14:03:54
105,44	3,36	PLACE DE SOUVENIR : <b>Sens Giratoire à Droite</b>	14:04:29	14:04:48
104,34	4,46	AIR FRANCE : <b>Turner à Gauche</b>	14:05:57	14:06:22
104,23	4,57	Carrefour ECOLE MONTAIGNE : <b>Turner à Gauche</b>	14:06:06	14:06:32
104,05	4,75	Carrefour SOFITEL: <b>Turner à Gauche</b>	14:06:20	14:06:47
102,73	6,07	AMAZONE	14:08:06	14:08:40
100,83	7,97	Passage à Niveau	14:10:38	14:11:23
100,43	8,37	Carrefour PORT AUTONOME DE COTONOU: <b>Turner à Gauche</b>	14:11:10	14:11:57
100,26	8,54	Carrefour Ex TROIS BANQUES: <b>Tout Droit</b>	14:11:23	14:12:12
99,87	8,93	Carrefour Ex LIBERCOM : <b>Turner à Gauche</b>	14:11:54	14:12:45
99,63	9,17	Carrefour MOSQUEE ZONGO : <b>Tout Droit</b>	14:12:14	14:13:06
99,03	9,77	Carrefour Ex UNAFRICA : <b>Tout Droit</b>	14:13:02	14:13:57
98,62	10,18	Carrefour PRISON CIVILE: <b>Tout Droit</b>	14:13:34	14:14:33
97,84	10,96	Carrefour COSSI : <b>Tout Droit</b>	14:14:37	14:15:39
97,32	11,48	Carrefour ETOILE ROUGE : <b>Turner à Gauche</b>	14:15:18	14:16:24
96,79	12,01	Carrefour COSSI	14:16:01	14:17:09
96,01	12,79	Carrefour PRISON CIVILE	14:17:03	14:18:16
95,61	13,19	Carrefour Ex UNAFRICA	14:17:35	14:18:51
95,20	13,60	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 1er TOUR	14:18:08	14:19:26
81,60	27,20	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 2ème TOUR	14:36:16	14:38:51
68,00	40,80	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 3ème TOUR- POINT CHAUD 1	14:54:24	14:58:17
54,40	54,40	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 4ème TOUR	15:12:32	15:17:43
40,80	68,00	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 5ème TOUR	15:30:40	15:37:09
27,20	81,60	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 6ème TOUR- POINT CHAUD 2	15:48:48	15:56:34
13,60	95,20	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 7ème TOUR	16:06:56	16:16:00
0,00	108,80	ZONGO : FIN 8ème TOUR- ARRIVEE	16:25:04	16:35:26

## ► LES PRIX DU GRAND PRIX DE LA VILLE DE COTONOU

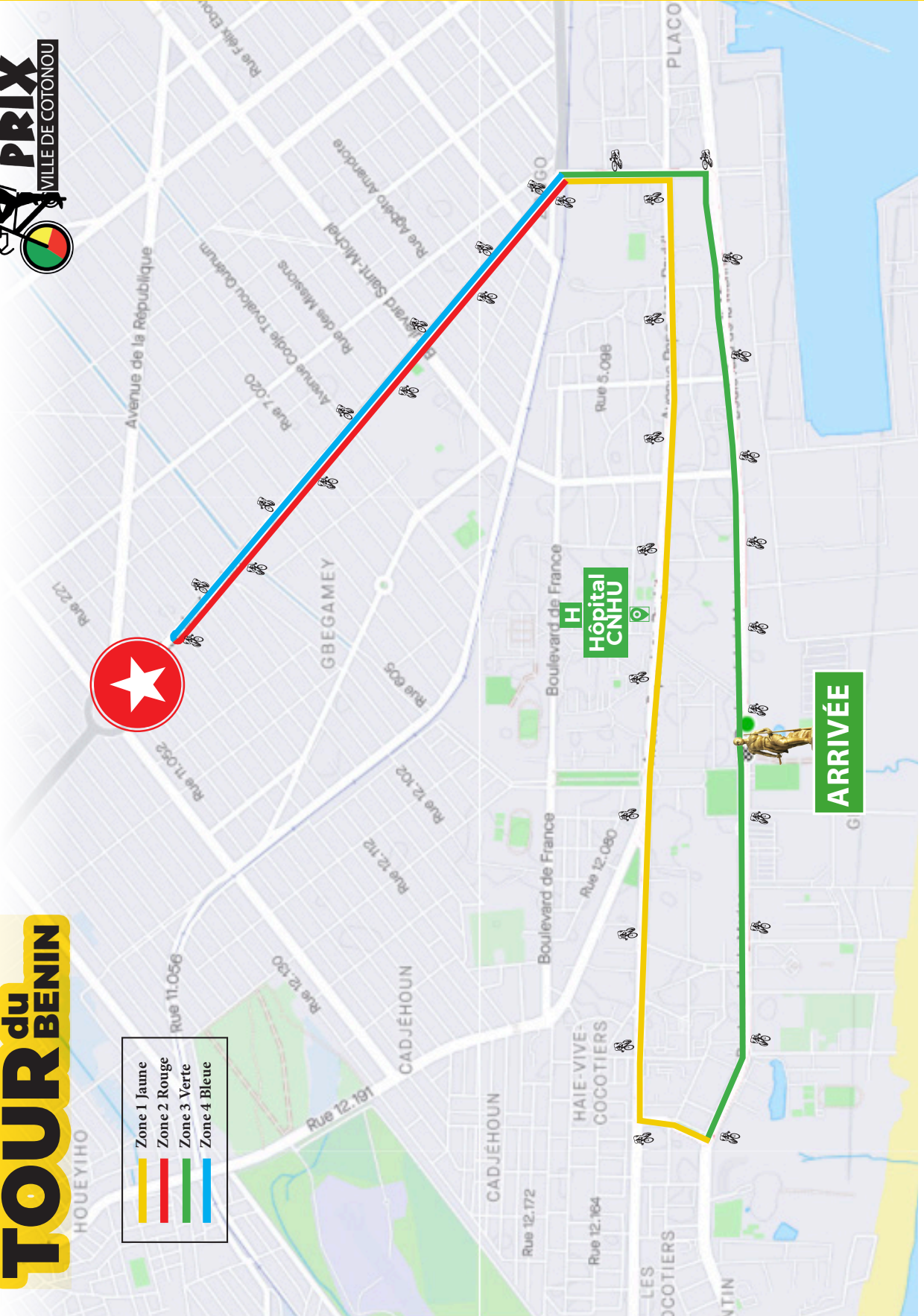
Place	Récompense Montant Euro	Quantité	Récompense Montant CFA	Total
1	485	1	318 000	318 000
2	242	1	159 000	159 000
3	122	1	80 000	80 000
4	61	1	40 000	40 000
5	48	1	31 500	31 500
6	36	1	24 000	24 000
7	36	1	24 000	24 000
8	24	1	16 000	16 000
9	24	1	16 000	16 000
10	12	1	8 000	8 000
11	12	1	8 000	8 000
12	12	1	8 000	8 000
13	12	1	8 000	8 000
14	12	1	8 000	8 000
15	12	1	8 000	8 000
16	12	1	8 000	8 000
17	12	1	8 000	8 000
18	12	1	8 000	8 000
19	12	1	8 000	8 000
20	12	1	8 000	8 000
Point chaud	15	2	10 000	20 000
Prix Equipe Ecolo	15	1	10 000	10 000
<b>Total</b>	<b>1255</b>		<b>816 500</b>	<b>826 500</b>

# ▶ PLAN SECURITÉ DU GRAND PRIX DE LA VILLE DE COTONOU



21<sup>ème</sup> **TOUR** du **BENIN**

- Zone 1 Jaune
- Zone 2 Rouge
- Zone 3 Verte
- Zone 4 Bleue



# 21<sup>ème</sup> TOUR du BENIN

## ▶ À LA TÉLÉVISION



### ■ DIFFUSION TV AU BENIN (EN DIRECT)



### ■ DIFFUSION TV INTERNATIONAL

#### CANAL+

Première chaîne panafricaine présente dans 25 pays avec 9 millions d'abonnés.

Le Tour du Bénin est multidiffusé sur CANAL+SPORT avec un documentaire final de 52 minutes.



Première chaîne généraliste mondiale en langue française. Présente dans 400 millions de foyers et 216 pays. TV5MONDE rassemble aussi une audience numérique mensuelle de 60 millions d'internautes. Le Tour du Bénin est présent quotidiennement à l'antenne TV avec plusieurs programmes magazines et d'actualités. Les programmes sont aussi déclinés sur les Réseaux Sociaux de TV5MONDE.

Un documentaire final de 26 minutes sera diffusé après l'événement.

### ■ DIFFUSION TV DIGITALE

🌐 [www.fcb.bj](http://www.fcb.bj)

📘 : Tour du Bénin

🗨️ : @Febecy

📷 : @Febecy229



Grand Prix  
International des  
**AMAZONES**

## ► ORGANISATION GRAND PRIX

### COMMISSIONS SPORTIVES

#### PRÉSIDENT DU JURY

Philippe LAMBERT - CIE (UCI)  
Tél : 01 68 96 79 20

#### COMMISSAIRE 2

Papoen OSHO  
Tél : 01 95 95 67 86

#### COMMISSAIRE 3

Salami AVOCETIEN  
Tél : 01 95 32 02 57

#### COMMISSION ANTI DOPAGE

Oréol ALLOGNIKOU (ORAD Bénin)  
Tél : 01 64 78 35 35

#### COLLÈGE DES COMMISSAIRES

##### Juges à l'arrivée

Clément AKPODJI / Tél : 01 65 36 42 57  
Ange DAGBA / Tél : 01 63 82 01 90  
Félix ZINSOU / Tél : 01 55 63 06 08  
Mathieu HOUNSOU / Tél : 01 94 84 68 65

##### Chronomètres

Hotègni HOUNSOU / Tél : 01 95 56 23 40  
Patricia ZOHOU / Tél : 01 95 52 70 26  
Uriel AGOSSA / Tél : 01 99 30 28 78

##### Commissaires Moto

Boris HOUNSOUNOU (Moto1) / Tél : 01 95 24 85 23  
Frobenius KOUWANOU (Moto2) / Tél : 01 99 89 97 28

##### Ardoisier

Fabrice TOTIN / Tél : 01 94 34 57 40

##### Commissaire Car Balai

Ganiou FASSASSI / Tél : 01 98 44 06 08

#### Commission Finance et Logistique

Lambert SAIZONOU / Tél : 01 95 08 07 04  
Yvon DAGBA / Tél : 01 64 30 24 13

#### Commission Hébergement et

##### Restauration

Richmonde ATALÉ / Tél : 01 64 53 28 02  
Patricia ZOHOU / Tél : 01 95 52 70 26  
Bernard DIOGO / Tél : 01 95 24 38 00  
Hubert DAH / Tél : 01 64 72 04 71  
Dominique HAZOUMÈ (*Distribution Eau Aqua belle*)  
Tél : 01 95 18 14 87

#### Commission Fléchage

Bruno WOTTO / Tél : 01 95 99 86 45  
Robert AGOSSOU / Tél : 01 95 74 83 04

#### Commission Photo-Finish

Brice HOUNTON / Tél : 01 60 31 99 84  
Auspice AHOUANDJINOU / Tél : 01 69 91 06 91  
Jean DANTON-HOSSOU / Tél : 01 68 81 00 80

#### Commission Presse et Communication

Apollinaire GOLOU / Tél : 01 94 45 99 23  
Jean Paul HEMANKPAN / Tél : 01 99 19 98 90  
Corneille GOHONOU / Tél : 01 94 88 51 63  
Albert AGOUDEDJI / Tél : 01 95 49 49 30  
Ablam GNANMESSO / Tél : 01 64 17 49 10  
Charles TOSSOU / Tél : 01 95 95 14 86  
Yannick FOLLY / Tél : 01 45 28 31 92

#### Responsable Secrétariat :

Anicet ASSOUTO (*Distribution Radio*)  
Tél : 01 95 74 82 82  
Mondoukpè AGONDE / Tél : 01 95 56 46 88  
Corneille HAZOUME / Tél : 01 95 28 12 06

#### Commission Sécurité Course

Léopold AMAJIKPE / Tél : 01 95 95 81 56

#### Commission Protocole

Hubert DAH / Tél : 01 64 72 04 71  
Richmonde ATALE / Tél : 01 64 53 28 02

#### Commission Santé

Dr. Don de Dieu TOKOU / Tél : 01 45 53 68 89  
Charles YEDEDJI / Tél : 01 68 57 14 06

#### Commission Animation

Soul DJIBRIL / Tél : 01 95 79 79 69  
Albert OGOUEDJI / Tél : 01 95 49 49 30

#### Commission écologie

William DAN / Tél : 01 95 95 93 15

#### Responsable Sécurité Police Républicaine

Commissaire principal de Police  
Jean Marie Koffi SÉGLÉ / Tél : 01 97 37 32 09

#### Assistant Sécurité Police Républicaine

Brigadier Major de Police  
Bessanh Didier YEHOUENOU / Tél : 01 96 41 06 42

#### Commission Sécurité Course

Léopold AMAJIKPE Tél. 01 95 95 81 56 (Zone1)  
Alain KAKPO Tél. 01 94 15 38 08 (Zone2)  
Alphonse M'PO N'TCHA Tél. 0196 81 98 85 (Zone3)  
Charles DONHOSSOU Tél. 01 95 23 90 28 (Zone4)  
Samson GANDAHO Tél. 01 95 28 44 75 (Zone1)  
Eustache SALANON Tél. 01 94 95 42 73 (Zone2)  
Damien GBAGUIDI Tél. 01 45 90 83 28 (Zone3)

## COMITÉ NATIONAL D'ORGANISATION

#### PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Le Ministre des Sports

**Benoît K. DATO**

#### DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TOUR

**Romuald HAZOUME , Tél : 01 95 05 58 58**

#### DIRECTEUR DE COURSE/UCI :

**Philippe LAMBERT , Tél : 01 68 96 79 20**

#### COORDINATRICE DU TOUR :

**Virginie PALMIER , Tél : 01 94 07 64 07**

#### CHARGE DES EQUIPES :

**Félix ZINSOU , Tél : 01 55 63 06 08**

## PERMANENCE D'ACCUEIL

#### ACCUEIL

**Atlantic beach hotel**

**Dorothee MENSAH : Tél : 01 95 85 49 61**

**Félix ZINSOU : Tél : 01 55 63 06 08**

# ► REGLEMENT GRAND PRIX INTERNATIONAL DES AMAZONES

## ARTICLE 1 : Organisation

Le Grand Prix International des Amazones est organisé par la Fédération Béninoise de Cyclisme (08 BP735 Cotonou). Le Président du Comité d'Organisation est Monsieur Romuald HAZOUME.

Non encore inscrit au calendrier de l'UCI Africa Tour, il se déroulera le samedi 02 mai 2026 sur un circuit fermé de 13,60 km en 5 tours dans la ville de Cotonou

## ARTICLE 2 : Participation

Chaque équipe sera composée de 4 coureuses au maximum et de 2 au minimum.

## ARTICLE 3 : Lieu de Départ et d'arrivée

Le grand Prix des International des Amazones débutera à 14h00 à la place de l'Amazone sur le boulevard de la Marina et arrivera sur le même lieu.

## ARTICLE 4 : Permanence

La permanence d'accueil ainsi que la confirmation des partantes, le retrait des dossards, des plaques de cadre et autres auront lieu dans les locaux de l'Hôtel Les Princes à Bohicon le vendredi 01 mai 2026 à partir de 19 heures.

**La réunion technique se tiendra dans les mêmes locaux, le même jour, à partir de 20H30 min.**

## ARTICLE 5 : Radio -Tour

Les informations Radio-Tour seront émises sur la fréquence [430.2250](https://www.430.2250.com) Méga Hertz. Chaque Directeur Sportif recevra un poste récepteur au départ de l'épreuve.

Tous les véhicules en course doivent être en possession d'un récepteur Radio Tour (branché en permanence) et du laisser-passer (vinyle) officiel de l'épreuve. Les vinyles doivent être collés sur le pare-brise des véhicules suiveurs, chaque couleur correspondant à différentes familles de la course (les équipes, la direction de course, le jury, les officiels)

## ARTICLE 6 : Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance neutre est assuré par l'organisation. Il est assumé par deux véhicules. Afin d'être dépannée, chaque équipe a le droit de déposer à bord de l'un des véhicules neutres avant le départ, le matériel nécessaire au dépannage de ses coureuses.

## ARTICLE 7 : Ravitaillement

Le ravitaillement à la voiture technique sera

autorisé à partir du Km 30 jusqu'à 20 km de l'arrivée sauf décision exceptionnelle du collège des commissaires. Chaque coureuse se laissera descendre derrière le véhicule de Direction de Course / Commissaire où il pourrait se ravitailler auprès de son véhicule technique. Toutefois, les équipes peuvent à des endroits précis non dangereux pour le peloton, positionner des ravitailleurs.

**ARTICLE 8 : AQUABELLE est la marque de l'eau officielle du Tour. Par conséquent, il est formellement interdit d'en apporter autre sous peine de mise hors course.**

## ARTICLE 9 : Délais d'Élimination et d'arrivée

La coureuse ou les coureuses lâchée(s) et doublée(s) par la coureuse ou les coureuses de tête sont éliminées et doivent quitter la course.

S'il s'agit d'un groupe de plus de 2/3 des coureuses ayant pris réellement départ, le collège des commissaires décidera si ces coureuses pourront continuer ou si elles doivent quitter la course.

Le délai d'arrivée après la première coureuse est de 8% de son temps.

## CLASSEMENTS :

### ARTICLE 10 : Classement Général des Sprints Intermédiaires (Points Chauds)

Le classement général individuel aux sprints intermédiaires est établi par ordre d'arrivée aux différents sprints.

### ARTICLE 12 : Classement Général

Le classement Général est établi à l'arrivée du dernier tour. Le vainqueur est celui qui aura franchi la ligne d'arrivée en premier.

### ARTICLE 13 : Protocole

A l'issue de l'épreuve, toutes les coureuses concernées par le classement des trois (03) premières ont l'obligation de se présenter en maillot de leur équipe à la cérémonie protocolaire de remise des prix et trophées.

### ARTICLE 14 : Protocole - Contrôle antidopage

A l'issue de l'étape, toutes les coureuses concernées par un classement ont l'obligation de se présenter à la cérémonie protocolaire. Toute coureuse assujettie au contrôle antidopage doit se rendre dans la cabine climatisée du car podium. **A cet effet le règlement antidopage local sera appliqué.**

### Article 16 : Port du casque

Conformément au règlement fédéral et international, le port du casque est obligatoire.

**Bleu :** Organisation, sécurité

**Jaune :** La course, le jury, les équipes

**Orange :** Partenaires

**Vert :** Média

**Gris :** Chauffeur

**Seuls les vinyles de couleurs respectivement jaune et verte sont autorisés à circuler à l'échelon course.**

Les chauffeurs et leurs responsables doivent se conformer strictement aux consignes de la direction de course et des membres du jury.

Il est interdit de doubler le peloton ou les échappés sans l'autorisation des directeurs de l'épreuve et de course. Il est interdit de se pencher par les fenêtres, de s'asseoir sur les portières, de se porter sur le toit des véhicules. A l'avant de la course, les véhicules circulent entre le véhicule «ouverture de course » et la voiture du Jury «Avant ». Si un véhicule souhaite se porter à l'arrière de la course et se faire doubler par le peloton, il doit le faire en toute sécurité et en ayant pris la précaution de bien se garer sur le bas-côté de la chaussée.

En cas d'échappée, les véhicules «avant» ne peuvent s'intercaler derrière les coureurs échappés que lorsque l'écart est supérieur à 2min et après autorisation des directions de l'épreuve et de course. Les véhicules doivent respecter les dérivations mises en place à l'arrivée.

### Article 15 : Santé et sécurité

En cas de blessure ou de problèmes éventuels le Centre Hospitalier et Universitaire Hubert Maga situé à 3 km du lieu de départ et d'arrivée est indiqué.

### Article 16 : Ecologie et environnement

Il est rappelé aux équipes (coureuses, encadrement) qu'elles doivent respecter les consignes de protection de l'environnement en évitant de jeter sur la route les bidons, musettes ou autres débris en dehors des zones de collecte spécifiques et signalées.

**A cet effet, un prix spécial sera décerné à l'équipe la plus respectueuse de l'environnement à l'issue de la compétition.**

Lieu  
**ZONGO**

**05**  
TOURS

**67**  
Km

► **GRAND PRIX INTERNATIONALE DES AMAZONES**

Kilomètres restants	Kilomètres parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			45 Km/h	42 Km/h
68,00	Km 0	ZONGO- Non loin de la Mosquée: DEPART REEL	15:00:00	15:00:00
67,71	0,29	Carrefour MOSQUEE ZONGO	15:00:23	15:00:25
67,51	0,49	Carrefour Ex LIBERCOM : <b>Turner à Droite</b>	15:00:39	15:00:42
67,13	0,87	Carrefour Ex TROIS BANQUES: <b>Turner à Droite</b>	15:01:10	15:01:15
66,71	1,29	Passage à Niveau	15:01:43	15:01:51
66,36	1,64	Direction Moov Africa	15:02:11	15:02:21
66,01	1,99	Carrefour SONEB	15:02:39	15:02:51
65,27	2,73	CNHU-K. HUBERT MAGA	15:03:38	15:03:54
64,64	3,36	PLACE DE SOUVENIR : <b>Sens Giratoire à Droite</b>	15:04:29	15:04:48
63,54	4,46	AIR FRANCE : <b>Turner à Gauche</b>	15:05:57	15:06:22
63,43	4,57	Carrefour ECOLE MONTAIGNE : <b>Turner à Gauche</b>	15:06:06	15:06:32
63,25	4,75	Carrefour SOFITEL: <b>Turner à Gauche</b>	15:06:20	15:06:47
61,93	6,07	AMAZONE	15:08:06	15:08:40
60,03	7,97	Passage à Niveau	15:10:38	15:11:23
59,63	8,37	Carrefour PORT AUTONOME DE COTONOU: <b>Turner à Gauche</b>	15:11:10	15:11:57
59,46	8,54	Carrefour Ex TROIS BANQUES : <b>Tout Droit</b>	15:11:23	15:12:12
59,07	8,93	Carrefour Ex LIBERCOM : <b>Turner à Gauche</b>	15:11:54	15:12:45
58,83	9,17	Carrefour MOSQUEE ZONGO : <b>Tout Droit</b>	15:12:14	15:13:06
58,23	9,77	Carrefour Ex UNAFRICA : <b>Tout Droit</b>	15:13:02	15:13:57
57,82	10,18	Carrefour PRISON CIVILE: <b>Tout Droit</b>	15:13:34	15:14:33
57,04	10,96	Carrefour COSSI : <b>Tout Droit</b>	15:14:37	15:15:39
56,52	11,48	Carrefour ETOILE ROUGE : <b>Turner à Gauche</b>	15:15:18	15:16:24
55,99	12,01	Carrefour COSSI	15:16:01	15:17:09
55,21	12,79	Carrefour PRISON CIVILE	15:17:03	15:18:16
54,81	13,19	Carrefour Ex UNAFRICA	15:17:35	15:18:51
54,40	13,60	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 1er TOUR- POINT CHAUD 1	15:18:08	15:19:26
40,80	27,20	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 2ème TOUR	15:36:16	15:38:51
27,20	40,80	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 3ème TOUR- POINT CHAUD 2	15:54:24	15:58:17
13,60	54,40	LIGNE D'ARRIVEE : FIN 4ème TOUR	16:12:32	16:17:43
0,00	68,00	ZONGO : FIN 5ème TOUR- ARRIVEE	16:30:40	16:37:09

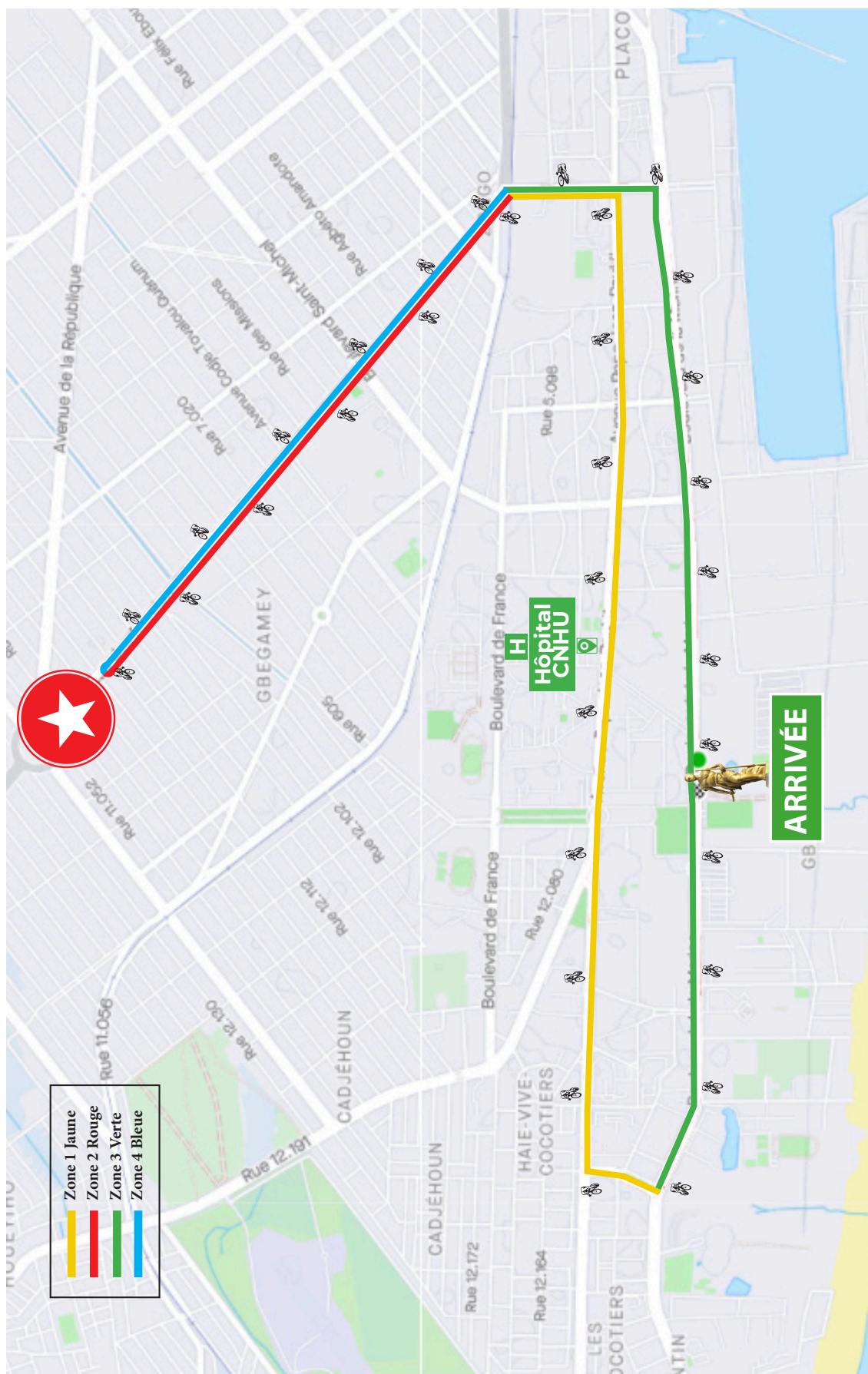


## ► LES PRIX DU GRAND PRIX INTERNATIONAL DES AMAZONES

Place	Récompense Montant CFA	Quantité	Total
1	318 000	1	318 000
2	159 000	1	159 000
3	80 000	1	80 000
4	40 000	1	40 000
5	31 000	1	31 000
6	24 000	1	24 000
7	24 000	1	24 000
8	16 000	1	16 000
9	16 000	1	16 000
10	8 000	1	8 000
11	8 000	1	8 000
12	8 000	1	8 000
Point chaud	10 000	2	20 000
Prix Equipe Ecolo	10 000	1	10 000
<b>Total</b>	<b>752 000</b>		<b>762 000</b>

## ▶ PLAN SECURITÉ DU GRAND PRIX DE COTONOU

# GRAND PRIX INTERNATIONAL DES AMAZONES



# Grand Prix d'INCLUSION



La participation des personnes à mobilité réduite aux activités sportives est cruciale pour favoriser leur inclusion sociale, améliorer leur bien-être physique et mental et renforcer leur autonomie. Elle permet également de changer les perceptions de la société sur le handicap et de promouvoir l'égalité des chances.

L'inclusion et l'accessibilité sont des enjeux majeurs et notre fédération a décidé d'être à la hauteur de ses enjeux. Le para cyclisme est un sport qui incarne la force, la détermination et le dépassement de soi. Il continue de se développer et d'inspirer des athlètes et des spectateurs à travers le monde.

Notre souhait est de créer une équipe de para cyclisme dans les disciplines et catégories suivantes :

- Cyclisme sur route : les épreuves se déroulent sur des parcours variés, allant des courses en ligne au

contre-la-montre.

- Cyclisme sur piste : les compétitions ont lieu dans des vélodromes, avec des épreuves de vitesse et d'endurance.
- Handbike (H) : pour les athlètes utilisant des vélos à main.
- Tandem (B) : pour les athlètes handicapés visuels, avec un pilote voyant.
- Tricycle (T) : pour les athlètes ayant des difficultés d'équilibre.
- Vélo (C) : pour les athlètes ayant des handicaps affectant les membres inférieurs ou supérieurs.

Nous avons donc de nombreuses possibilités et sommes impatient de révéler de jeunes talents.

## ► RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COURSE D'INCLUSION

### ARTICLE 1 : Organisation

L'épreuve «Course d'inclusion» est organisée par la Fédération Béninoise de Cyclisme située à Porto-Novo, Qtier Avakpa Tokpa, Rue 26, Maison LOKO, Carré 328, 08 BP735 Cotonou Bénin, IFU 6201810201481, Tél : (+229)01 62 87 72 27 /01 95 05 58 58 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale(UCI) notamment le Titre 16 – Paracycling. Il se dispute le 03 mai 2026.

### ARTICLE 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est une compétition de paracyclisme sur route, comprenant une course en ligne

L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

C1 à C5 (vélo standard adapté)

H1 à H5 (handbike)

T1 à T2 (tricycle)

B (tandem avec pilote)

Les hommes et femmes concourent séparément sauf disposition contraire.

### ARTICLE 3 : Participation

Sont admis à participer :

Les coureurs titulaires d'une licence valide délivrée par une fédération nationale reconnue.

Les athlètes possédant une classification fonctionnelle officielle conforme aux règles UCI.

Toute personne présentant un handicap et disposant d'une autorisation médicale de

pratique d'activité physique désireuse de participer.

La présentation de la licence, de la carte de classification ou de l'autorisation médicale de pratique d'activité physique est obligatoire lors de la confirmation des partants.

### ARTICLE 4 : Parcours

Type de circuit : Circuit fermé de **3,530 Km**

Le parcours est entièrement sécurisé et balisé.

Les routes sont fermées à la circulation ou sécurisées par les forces de l'ordre.

### ARTICLE 5 : Contrôle du matériel

Les vélos doivent être conformes aux règlements techniques UCI :

Casque homologué obligatoire

Freins fonctionnels

Adaptations autorisées uniquement pour compenser le handicap

Aucun dispositif aérodynamique non autorisé

Un contrôle technique sera effectué avant le départ.

### ARTICLE 6 : Départ

L'ordre de départ est déterminé par le collège des commissaires.

### ARTICLE 7 : Assistance technique

L'assistance technique est autorisée uniquement :

Dans les zones prévues par l'organisation

À partir des véhicules officiels

Toute assistance extérieure non autorisée entraîne des sanctions.

### ARTICLE 8 : Sécurité

Les mesures suivantes sont prises :

Présence d'un médecin et d'une ambulance

Véhicule ouvreur et véhicule balai

Signalisation complète du parcours

Briefing sécurité obligatoire avant départ

### ARTICLE 9 : Classement

Un classement distinct sera établi pour chaque sexe.

Les résultats deviennent officiels après validation du collège des commissaires.

### ARTICLE 10 : Réclamations

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du président du collège des commissaires dans les délais prévus par le règlement UCI.

### ARTICLE 11 : Cérémonie protocolaire

Les trois premiers de chaque catégorie doivent se présenter en tenue sportive pour la cérémonie officielle.

### ARTICLE 12 : Pénalités

Le barème des pénalités appliqué est celui en vigueur dans le règlement UCI.

## PROFIL



### PRIX D'INCLUSION COURSE PARA CYCLISME FEMME

Place	Montant Franc cfa	Quantité	Montant Franc cfa
1	40 000	2	80 000
2	30 000	2	60 000
3	20 000	2	40 000
<b>TOTAL</b>			<b>180 000</b>

### PRIX D'INCLUSION COURSE PARA CYCLISME HOMME

Place	Montant Franc cfa	Quantité	Montant Franc cfa
1	40 000	2	80 000
2	30 000	2	60 000
3	20 000	2	40 000
<b>TOTAL</b>			<b>180 000</b>

## ▶ ITINÉRAIRE HORAIRE

Kilomètres restants	Kilomètres parcourus	Détails du parcours et points spécifiques	Heure de Passage : Moyenne	
			45 Km/h	42 Km/h
3,53	Km 0	ZONGO : Carrefour Air Sénégal- DEPART REEL	13:30:00	13:30:00
3,25	0,28	Carrefour MOSQUEE ZONGO : <b>Tourner à Gauche</b>	13:30:29	13:30:40
2,97	0,56	Carrefour air Sénégal	13:30:58	13:31:21
2,66	0,87	Carrefour UNAFRICA	13:31:29	13:32:05
2,49	1,04	Station Bénin Péto	13:31:47	13:32:30
2,27	1,26	Carrefour PRISON CIVILE	13:32:10	13:33:01
1,49	2,04	Carrefour COSSI : <b>Tourner à Gauche</b>	13:33:30	13:34:54
1,25	2,28	Eglise catholique St Jean	13:33:55	13:35:28
0,72	2,81	Carrefour PRISON CIVILE	13:34:49	13:36:45
0,31	3,22	Carrefour UNAFRICA	13:35:31	13:37:44
0	3,53	ZONGO : Carrefour air Sénégal - ARRIVEE	13:36:04	13:38:28



Statue de l'homme d'acier, du musée  
national de l'histoire et de la culture  
de l'État de l'Indonésie, Jakarta, par le sculpteur  
Indonésien, Soedarso, 1974.